

Indépendance POLITIQUE du Québec

TREIZE LEÇONS

sur l'indépendance et l'interdépendance

BRUNO DESHAIES

2015

Tous droits réservés Bruno Deshaies © 2012, 2013 et 2015

Du même auteur

Publications

Comment rédiger un rapport de recherche
Montréal, Leméac, 1964/1974

Méthodologie de la recherche en sciences humaines
Montréal, Beauchemin/Éditions de la Chenelière, 1992
Traduction en portugais

Metodologia da Investigação em Ciências Humanas
Lisbonne, Intituto Piaget, 1997 (coll. « Epistemologia E Sociedade »)

Histoire de deux nationalismes au Canada
Montréal, Guérin, Éditeur, 1997
Collection « Œuvres complètes de Maurice Séguin »

Cours de Maurice Séguin

Les Normes. Cours HIST-585. Version 1961-1962
Vingt-quatre chroniques éditées, présentées et augmentées sous la responsabilité
de Bruno Deshaies. Publiées sur le site Vigile.net entre le 13.09.2008 au 07.05.2009.
<http://www.vigile.net/Les-normes-en-histoire-1-20>

Les Normes. Cours HIST-585. Plan détaillé élaboré par *Le Rond-Point des sciences
humaines* (2000) <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-sommaire.html>

Les Normes. Cours HIST-585. Plan général
publié par *L'Académie de l'indépendance du Québec* (2010).
<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/2010/07/les-normes-etablies-par-maurice-seguin.html>

Introduction à l'histoire du Canada. Histoire des deux Canadas (1961-1962).
Cours HIST-585 Université de Montréal
Le PREMIER Canada. 5 cours
Le DEUXIÈME Canada. 29 cours + 1 supplément
Édité, présenté et augmenté par Bruno Deshaies.
<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/2008/08/annexion-ou-indpendance-histoire-de.html>

En préparation

Les Normes établies par Maurice Séguin
Édition intégrale

Sites Internet

Le Rond-Point des sciences humaines
<http://www.rond-point.qc.ca/>
L'Académie de l'indépendance du Québec
<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/>

Une fin en soi intelligente, légitime et possible

« *LA QUESTION. Sera-t-il permis au Québec de transformer ses relations de dépendance en relations d'égalité dans l'interdépendance ?* »

Maurice Séguin

Une histoire du Québec. Vision d'un prophète (1973/1995)

« *Tout groupe organisé tend à vivre à sa hauteur, selon sa fin ; c'est ici qu'on trouve ce qui est à la base du nationalisme dans toute société : l'autonomie.* »

Maurice Séguin

Les Normes, éd., version étudiante, 1961-1962.

<http://www.vigile.net/Les-normes-en-histoire-9-20>

« *Le courage croit en osant et la peur en hésitant.* »

Publius Syrus, *Sentences*.

<http://remacle.org/bloodwolf/poetes/syrus/sentences.htm>

« *Nous sommes nés pour agir.* »

Montaigne, *Essais*, Livre I, Chap. XX.

« *Il est plus facile de briser un atome que de briser un préjugé.* »

Albert Einstein

(1879-1955)

« *Le passé relève du savoir, le futur de la volonté.* »

Raymond Aron

Introduction à la philosophie de l'histoire (1997)

« *Celui qui veut s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprendra pas l'actuel.* »

Jules Michelet

Le Peuple (1846)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES	V
AVERTISSEMENT	I
- A -	
PRENDRE POSITION D'ABORD	1
- B -	
SÉPARATION OU ANNEXION PERMANENTE ?	
- C -	
HISTOIRE DU QUÉBEC, UNE ÉVOLUTION TRONQUÉE	7
- D -	
UNE DÉCISION FINALE ET IRRÉVERSIBLE	12
- E -	
ASSUMER DE VIVRE PAR SOI, MAIS AVEC LES AUTRES	18
- F -	
UNE SOCIÉTÉ <i>NATIONALE</i> , C'EST UN TOUT COMPLEXE, UN RÉSEAU	24
- G -	
VIE COMPLÈTE : INDÉPENDANCE ; VIE INCOMPLÈTE : SURVIVANCE.	32
- H -	
L'INDÉPENDANCE PRÉFÉRABLE À LA FÉDÉRATION : CRÉER UN CARREFOUR DE L'INDÉPENDANCE	37
- I -	
L'ÉTAT DU QUÉBEC INDÉPENDANT DANS LE MONDE	44
- J -	
L'ÉTAT INDÉPENDANT ET LE BIEN COMMUN ?	50
- K -	
L'INDÉPENDANCE SE LIMITE-T-ELLE À DES PROJETS DE SOCIÉTÉ À RÉPÉTITION	55
- L -	
L'ÉTAT INDÉPENDANT ET L'UNITÉ NATIONALE QUÉBÉCOISE	61
- M -	
L'OUVERTURE SUR LE MONDE PASSE PAR LA PRÉSENCE AU MONDE	67
OUVRAGES CONSULTÉS	72
REMERCIEMENTS	78
PLAN SCHÉMATIQUE DES TREIZE LEÇONS	80

PRÉLIMINAIRES

« *Toute synthèse nouvelle sort d'une analyse critique préliminaire : une phase de démolition la précède et la prépare.* »

Édouard Le Roy, « *Sur la logique de l'invention.* »
Revue de métaphysique et de morale, mars 1905.

La construction de Grands chantiers exige une préparation préalable d'envergure. Elle nécessite une conceptualisation du projet afin de le mettre en œuvre tout comme pour une encyclopédie. Il faut que la fin soit clairement identifiée. Les réalisateurs du chantier doivent connaître exactement ce qu'ils veulent faire. Des décisions fondamentales doivent se prendre dès l'origine des grands travaux. Il faut que des analyses de réalisation soient effectuées préalablement. Un chemin critique à suivre est incontournable. C'est dans cet esprit que les leçons apparaissent comme des étapes critiques qui doivent être parcourues pour en arriver finalement à la compréhension et à l'acceptation de la fin visée qui est l'indépendance nationale du Québec.

D'un point de vue politique d'abord, les Québécois doivent évaluer leur situation actuelle non plus selon l'idéologie fédéraliste mais dans l'optique indépendantiste. Un nouveau cadre conceptuel doit dorénavant orienter le chemin critique qui conduit à l'indépendance des États-nations. Un processus d'autocritique devient indispensable. Les Québécois sont donc invités à procéder à « une analyse critique préliminaire ».

Le Québec comme société, comme collectivité et comme nation, a besoin de prendre la mesure exacte de la situation dans laquelle il se trouve depuis 1608, soit l'équivalent approximatif de treize générations de Canadiens sur le territoire québécois. Dans un premier temps, il y eut un PREMIER CANADA, avant 1760. Dans un second temps, il y eut un DEUXIÈME CANADA qui s'est construit, maintenu et développé depuis 1763. Entre ces deux temps, il est impossible de voir une continuité de la colonisation française mais plutôt le contraire, soit un processus d'annexion, de subordination et, possiblement, d'assimilation par le deuxième Canada, c'est-à-dire le Canada-Anglais. Par conséquent, cette transformation radicale a mis fin au développement complet d'une nation française en Amérique du Nord dans le sens d'une colonisation intégrale de peuplement. En lieu et place, une autre colonisation concurrente, anglaise, a pris la relève à l'aide d'une métropole naturelle, Londres, et dans un contexte nord américain majoritairement de souche britannique. C'est dans cette **Amérique anglaise no 1**, c'est-à-dire jusqu'à la *Déclaration d'indépendance américaine*, que les Canadiens français se sont retrouvés et, de surcroît, où ils auraient pu être submergés dans un grand tout anglo-saxon en Amérique du Nord.

Malgré toutes ces circonstances, un groupe humain majoritairement de langue française avec ses habitudes de vie, ses institutions locales et son organisation sociale a été laissé à lui-même dans la 15e Colonie britannique désignée sous le nom de *The Province of Quebec* en 1763. Ainsi, la population de la Nouvelle-France a subi la conquête et la première étape de son annexion au sein d'un nouvel empire colonial de langue anglaise. Cette conquête, cette occupation britannique et cette annexion, quoiqu'on pense et quoiqu'on dise, ont façonné graduellement une nouvelle mentalité dans la population et la société canadienne d'hier à aujourd'hui dans le DEUXIÈME CANADA qui donnera naissance au Canada-Anglais d'aujourd'hui.

La « survivance » canadienne *française* est due, en particulier, à son isolement de l'« occupant », à son organisation sociale, ses traditions, ses habitudes de vie et, surtout, à la lenteur de la colonisation de peuplement britannique sur le territoire habité et occupé par l'ex-Canada français dans la *Province of Quebec* créée par le nouveau maître de l'Amérique du Nord, l'Angleterre. Puis, aussi, à cet autre événement très important qui a conduit au **schisme de l'Amérique anglaise no 1** entre 1776 et 1787 qui a donné naissance aux États-Unis d'Amérique, le *Republican North America*, ainsi qu'à une nouvelle configuration de l'**Amérique anglaise no 2** avec les colonies britanniques demeurées fidèles à la Grande-Bretagne, le *British North America*. Donc, une Amérique loyaliste naissante vis-à-vis une Amérique républicaine en expansion.

Dans cette deuxième Amérique Anglo-Saxonne divisée, les Canadiens ont eu l'occasion inespérée de se maintenir démographiquement majoritaires dans une colonie anglaise loyaliste dirigée par des gouverneurs britanniques et protégée par l'armée et la marine anglaises. Quant à la colonie française, il ne restait que des soldats sans armée et une société lourdement désorganisée au plan supérieur de la direction de la nouvelle colonie anglaise. Les Canadiens (français) sont dorénavant réduits à un état de sujétion britannique. Ils ne gouvernent plus eux-mêmes leur propre destinée et, en plus, ils sont privés de l'aide métropolitaine de la France. C'est la fin du Canada *français* et la défaite de la colonisation française en Amérique du Nord.

Très tôt, le gouvernement anglais s'installe pour remplacer les dirigeants de la Nouvelle-France qui avaient dû quitter la colonie après la défaite et les accords du Traité de Paris de 1763. Dès lors, les Canadiens ne sont plus seuls. Ils sont occupés et gouvernés par l'Angleterre. Cette situation n'a jamais changée depuis. Les Canadiens ne se gouvernent plus eux-mêmes, ils sont remplacés par un gouvernement qui les dépasse et les surpasse politiquement, militairement et économiquement. Ils constituent une collectivité subordonnée, dépendante, assujettie et ligotée à une autre colonisation de peuplement qui sera anglaise. C'est la grande misère du CANADA (français).

Une fois le premier gouverneur anglais nommé dans la 15^e Colonie anglaise, le processus d'annexion continue de se consolider. Bien malgré eux, les Canadiens doivent s'accommoder de l'Occupant. Des liens se tissent, la collaboration devient inévitable, l'Anglais prend toute sa place, la nouvelle colonie s'affirme comme une colonie anglaise dans laquelle une majorité d'habitants sera considérée comme un peuple inférieur, c'est-à-dire, une société mineure par rapport au premier embryon de colons britanniques qui donnera naissance sur le territoire canadien à une AUTRE colonisation. Il faut donc considérer ces Britanniques comme les premiers colons du « nouveau » Canada, soit les premiers **Canadiens**, même si à cette époque ils tiennent à s'appeler *British*. Les conséquences de cette nouvelle occupation pèseront lourdement sur l'avenir du Canada *français* dans le DEUXIÈME CANADA.

Dès le début du Canada-Anglais en 1763, celui-ci jouit d'une supériorité de droit et de faits qui couvrent à la fois l'ordre politique et l'ordre économique. Malgré le fait que les Canadiens sont majoritaires dans la vallée du Saint-Laurent, le Canada-Anglais veillera systématiquement à consolider ses positions jusqu'à la conclusion de l'Union en 1840. Cette deuxième victoire fondamentale sur le Canada *français* est la conséquence de la pugnacité des premiers marchands britanniques établis à Montréal dès la création de la 15^e colonie anglaise, *The Province of Quebec*. Ces premiers Britanniques dans une colonie officiellement britannique

entendront se faire respecter du gouvernement colonial comme du gouvernement métropolitain – d'où l'inévitable affrontement entre deux nationalismes au Canada^a

Cet affrontement national entre deux sociétés habitant le même territoire au Canada va persister dans le temps. L'affrontement n'est pas accidentel, il est structurel. D'ailleurs, on constate encore aujourd'hui que la société québécoise continue de vivre cette lutte nationale permanente. Devant une telle situation, la nation québécoise est condamnée à penser en présence des faits. Elle ne doit plus vivre devant l'événement immédiat comme le font tous nos commentateurs de la vie sociale et politique. Le passé nous rattrape tous les jours. L'histoire de notre parlementarisme *canadian* qui remonte à la première Assemblée législative de 1792 aurait dû nous apprendre que la seule lutte parlementaire soi-disant démocratique ne nous a jamais fait acquérir la plénitude des pouvoirs d'un État-nation indépendant.

La récente élection fédérale du 2 mai dernier devrait nous convaincre une fois de plus que des élections peuvent brouiller bien des cartes dans la tête des électrices et des électeurs. Il ne revient pas à l'historien de juger du comportement de la population québécoise à l'occasion de cette autre élection fédérale en territoire québécois. Nous savons qu'au cours de notre histoire politique, il est arrivé souvent que des candidats à des élections se trouvent sous une bannière politique et plus tard ont changé de camp. La population québécoise a cru, le 2 mai dernier, que certaines choses se feraient différemment. À cet égard, il n'y a pas de problème quand on raisonne dans l'optique démocratique et fédéraliste. Le NPD, le PCC ou le PLC sont tous tenus de maintenir l'unité canadienne. En contrepartie, après vingt ans de présence continue à Ottawa, le Bloc québécois se trouvait dans une situation délicate, voire même dans une impasse. Ou le Canada éclate ou le Bloc s'enlise dans la lutte parlementaire fédéraliste. Il y a peu de gains à faire dans cette voie sans issue. L'épreuve de force nationale a échoué en 1763, en 1837-1839, en 1840 et 1867, puis en 1980, 1982 et encore en 1995. Depuis ce temps, les Québécois-Français végètent autour de la souveraineté « rampante » des petits pas et des gestes de rupture à répétition dont il est impossible de voir le bout du tunnel. Une situation désolante et décourageante au plan national. Par conséquent, l'*erreur d'appréciation* de notre situation réelle nous condamne à l'annexion à perpétuité avant notre assimilation totale sans toutefois en être la cause. Elle vient tout simplement aggraver la situation des Québécois-Français. Est-il possible de s'en sortir ? Malheureusement, les obstacles sont considérables.

Nous désirons signaler ici le point de vue d'un intervenant anonyme qui commentait notre cinquième chronique sur « Le premier Canada » où nous expliquions que le changement d'Empire a été « un désastre organique irréparable »^b. L'auteur de ce commentaire s'applique à expliquer le niveau de résistance à cette « nouvelle interprétation » de l'histoire du Canada. Il constate ce qui suit : « *Le problème majeur en ce moment avec les souverainistes, c'est qu'ils refusent massivement qu'une position indépendantiste cohérente, basée sur l'oppression essentielle (à l'opposé de l'oppression accidentelle ou circonstancielle), soit présentée à la population. Par exemple. Toute allusion à la constitution d'un centre politique indépendantiste fort est immédiatement rejetée comme une hérésie. Toute référence à la lucidité de Maurice Séguin en ce qui a trait à notre destin national est rejetée comme du dogmatisme. La formulation d'un message unique et fort en faveur de l'indépendance est rejetée comme étant*

^a Voir : « Ouvrages consultés » : Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*.

^b Dans Vigile.net, Chronique, 11 octobre 2007. <http://www.vigile.net/Le-premier-Canada-5-5>

de l'endoctrinement. Au Québec, l'indépendantisme est moins un combat qu'un mode de vie. Le petit milieu est habité par de trop nombreux commentateurs de la scène politique et de trop nombreux rhéteurs. Il est vrai que l'individualisme cher aux baby boomers ne laisse que très peu de place à l'abnégation et à la discipline qu'une cause telle que l'indépendance nationale dans notre contexte réclame. Chacun y allant de sa petite idée, il ne faut donc pas s'étonner que nous soyons si loin du but. » En effet, ce sont des objections que nous entendons fréquemment et qui sont très tenaces. On peut même ajouter que vouloir l'indépendance du Québec est quelque chose comme la « pensée unique », une obsession, quand ce n'est pas tout simplement de la « pensée magique ». Bref, on ne donne pas cher pour l'*idéal national indépendantiste*. Quant à l'*idée fédérale*, pas de problème, – peut-elle être le fruit d'une idéologie ? Que non pas ! Ce serait même normal. L'empreinte de la tradition est forte au sujet d'une égalité possible entre les deux nationalités au Canada ou, pour les Québécois, de penser s'épanouir dans un Québec qui demeurerait à l'intérieur de la Confédération. Cet obstacle est considérable, car depuis plus de 140 ans une majorité a accepté l'annexion comme plus avantageux pour les Québécois et le Québec. Ces derniers, malheureusement, ne voient pas la privation de liberté suprême d'être gouverné par un autre au lieu de se gouverner eux-mêmes, librement, en tant que collectivité nationale.

Voulons-nous en rester là ? En ce qui a trait à l'histoire contemporaine, la valse entre l'indépendantisme et le fédéralisme perdure fermement dans la mentalité québécoise depuis très longtemps. Par exemple, en 1968, à l'occasion de la création du *Mouvement souveraineté association*, on constate encore « une histoire contradictoire du parti québécois » depuis plus de 50 ans^c. En un seul mot, ce parti politique végète dans l'*annexion*. Il ne voit aucun inconvénient à ce parti pris. Pourtant, il sait qu'il est coincé entre l'indépendance et l'annexion qui s'appuie sur le principe fédératif ou l'assimilation totale.

Est-ce possible de renverser la vapeur ? Il est certes intelligent et légitime de rendre possible ce qui est réparable dans l'histoire collective des Québécois-Français en apprenant à comprendre, à expliquer et à convaincre une majorité de la population québécoise sur ce qui est essentiel à réparer pour atteindre l'objectif de l'indépendance nationale du Québec. Partant, les Québécois doivent apprendre de toute urgence que le fait d'être une nationalité à demi encadrée par un demi-État et, de plus, de vivre en parasite économique du Canada-Anglais n'offre pas de grandes perspectives en tant que nation. Parler de souveraineté du Québec en renouvelant le statu quo ou souhaitant la réforme du fédéralisme *canadian* est un pis-aller, car l'annexion demeure de toute façon.

En attendant, les lamentations sur notre sort de majorité dominée ou de minorité bafouée ne nous rendent pas plus forts. Au contraire, ces combats sont sans issue. Par ailleurs, les revendications de souveraineté-association dans une approximation d'union confédérale demeurent sans lendemain sinon qu'elles ont déjà produit des effets pervers comme le rapatriement de la constitution canadienne avec Pierre-Elliot Trudeau et la loi sur la clarté de Stéphane Dion sous le régime de Jean Chrétien. Tous des Québécois ! Allons ! Tous des *Canadians*. En plus, il ne faut pas négliger de mentionner le rôle joué par le Conseil pour l'unité canadienne (CUC) appuyé par le Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC), le programme de Patrimoine Canada, les célèbres opérations de « commandites » et plus encore le programme des Chaires du Canada du gouvernement fédéral qui finance la

^c Dans Vigile.net, chronique, 7 novembre 2002. <http://www.archives.vigile.net/ds-deshais/docs/02-11-7.html>

formation et la recherche dans les universités canadiennes ainsi que la Fondation canadienne pour l'innovation qui recouvre de nombreux programmes très diversifiés qui reflètent les objectifs nationaux *canadians*^d. Ce sont des politiques « nationales » qui ne sont pas nées de la dernière pluie. Elles ont des racines profondes à cause de la présence de l'Autre qui est venu nous remplacer dans la direction de l'avenir collectif des Canadiens, des Canadiens-Français, puis des Québécois-Français sur une longue période de 250 ans qui se perpétue tous les jours dans l'annexion du Québec au Canada-Anglais dans la fédération *canadian*.

Contrairement à une idée qui se répand parmi les souverainistes, il est irréaliste de croire que le Canada-Anglais ne serait pas intéressé à nous garder plus longtemps dans la fédération *Canadian*. À les entendre, il suffirait tout simplement que les Québécois prennent les moyens pour s'en retirer et devenir indépendant sachant que le Canada ne veut vraiment pas de nous. Il nous laisserait aller tout bonnement ! Les défenseurs de cette idée farfelue oublient que le Canada-Anglais demeure intéressé à maintenir, à défendre, à conserver « sa » Province de Québec où se retrouvent environ le quart des Canadiens et des *Canadians* qui vivent au Québec. De plus, le Québec francophone hésite à risquer son niveau de vie sans compter qu'il ne parvient pas à comprendre le raisonnement des souverainistes qui oscillent entre deux allégeances tout en voulant sauver la culture québécoise-française dans une autre union canadienne. Cette proposition du trèfle à quatre feuilles déplaît encore à une majorité de nationalistes indépendantistes québécois.

Un chemin critique s'impose nécessairement aux Québécois afin de cesser d'osciller entre être annexé en permanence ou être indépendant définitivement. Cet ouvrage veut ouvrir la porte à un discours qui permettra aux Québécois-Français de s'affirmer, d'expliquer les fondements de l'indépendance avec des mots clairs et précis. Il ne suffit pas d'imaginer un pays ou d'en rêver. La question n'est pas d'ordre imaginaire ou fictif mais pratique. Il faut conduire le Québec à son indépendance nationale et à sa présence au monde par lui-même, d'où le besoin de l'autodétermination collective reconnue par le concert des nations. Seul le chemin de l'unité québécoise peut conduire à cette fin politique.

^d VOIR Canada Foundation for Innovation / Fondation canadienne pour l'innovation (<http://www.innovation.ca/fr/programs/funds/funds-archive/innovation-fund>) et le site Internet *Innovation.ca* (<http://www.innovationcanada.ca/fr>). Un exemple très clair de *remplacement* du Québec dans un champ névralgique de la culture québécoise dans la perspective indépendantiste. On doit craindre très sérieusement ce dérapage du financement des universités québécoises à partir d'institutions associées au contrôle du pouvoir fédéral et du Canada-Anglais. Si « faire un pays » ou « voler de ses propres ailes » veut dire subordonner nos universités au bon plaisir des objectifs nationaux *canadians*, il faut constater que cette situation est contraire aux intérêts du Québec. Le Québec doit avoir la main haute sur le fonctionnement et le financement de ses universités chez lui. L'unité québécoise ne peut être partagée de la sorte. C'est une condition sine qua non de l'indépendance nationale du Québec.

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage comporte un bon nombre d'hyperliens qui ont été mis à jour au cours du mois d'avril 2011 et révisées ultérieurement. Règle générale, on peut penser que ces adresses Internet sont valides. Toutefois, comme on sait, des changements peuvent subvenir à n'importe quel moment. Pour cette raison, les références utilisées pour identifier la source sont clairement présentées. Avec l'aide d'un moteur de recherche, il devient généralement possible de retrouver le texte proposé.

En ce qui concerne les ouvrages cités, les références viennent en aide aux lecteurs qui souhaitent une référence plus complète et détaillée. Une exception, cependant, en ce qui a trait à l'ouvrage sur *Les Normes* de Maurice Séguin selon le tapuscrit de 1965-1966. Pour permettre un repérage plus systématique, nous avons indiqué les références par l'indication du chapitre et des subdivisions en tenant compte du « Sommaire » de l'édition par Pierre Tousignant de 1999 (p. 237-240). Ainsi, une référence au *Chapitre troisième*, division 10 A. section 2, paragr. 1) « Autonomie culturelle restreinte », se trouve à la page 181. Cette référence est aussi valide pour toutes les autres éditions sauf pour la version des *Normes* de 1961-1962.

Les lecteurs remarqueront que nous avons de nombreux hyperliens qui se dirigent vers le site Vigile.net ou Vigile.quebec aujourd'hui. Si un hyperlien fait défaut, il est toujours possible d'écrire le nom de l'auteur et le titre de la chronique ou de l'article dans le moteur de recherche qui se trouve sur la page d'Accueil de Vigile ou sur un robot de recherche comme Google.

L'ordre alphabétique des leçons est présenté sous la forme d'un tableau sous le titre « Plan schématique des treize leçons » (cf. p. 80). « Un chemin critique » illustre la démarche générale de l'ouvrage qui positionne le parcours d'une prise de position d'abord (A) à une décision finale et irréversible, voire même irrévocable (D), puis l'ouverture sur le monde qui devient la présence par soi au monde « avec la foi en ses principes » (M). La partie centrale composée des leçons (E) jusqu'à (H) sont au cœur de la difficulté que posent les notions d'indépendance et d'interdépendance.

Le fondement de cette démarche porte principalement sur l'idée que l'indépendance est préférable à la fédération et que le SOCIAL ne doit pas occulter le NATIONAL qui est l'essence même de l'indépendance dans l'interdépendance. La prise de position initiale porte sur la séparation ou l'annexion permanente (B) et la constatation que les Québécois-Français ont connue une histoire tronquée au plan national (C). Au sujet des leçons (I) jusqu'à (L), elles tournent autour de l'idée qu'il faut arrêter de rapetasser, de rétamer. Il faut, au contraire, renouveler. Ce renouveau doit passer par l'optique indépendantiste qui supplantera l'optique fédéraliste.

Prenez le temps de lire chaque leçon à votre rythme. Il n'y a pas de raccourci pour accéder à l'indépendance complète de la nation québécoise.

Bruno Deshaies

Montréal, 29 octobre 2015

PRENDRE POSITION D'ABORD

« Si le passé et le présent nous satisfaisaient entièrement, qui est-ce qui pourrait désirer que l'avenir ne leur ressemblât point ? »
(William James, *Le pragmatisme*, 1907/1968¹.)

Devant l'incontournable indépendance du Québec, il est ridicule d'errer invariablement entre l'indépendance, le souverainisme ou l'annexion permanente. Prendre collectivement position pour le Québec indépendant, c'est reconnaître une fin en soi intelligente, légitime et possible. Sur cette question de la plus haute importance, les Québécois doivent parler d'une seule voix.

Il ne suffit plus de se contenter de réfléchir, de comprendre ou de chercher notre identité. L'évidence est sous nos yeux. Elle se confirme quotidiennement par l'annexion permanente du Québec dans le système *canadian*. Le temps est venu d'agir, c'est-à-dire de prendre collectivement position pour le Québec indépendant. La fin étant identifiée clairement, il est donc possible de convaincre et de réunir la population autour de la même idée. Il faut travailler fort et enseigner en cherchant toujours les meilleures tribunes pour faire passer le message.

L'expérience historique vécue par la population québécoise, de ses origines en Nouvelle-France à sa situation actuelle dans l'empire *canadian*, nous démontre que la société québécoise a acquis une maturité suffisante pour accéder à son indépendance nationale politique complète. Par conséquent, le temps est terminé pour elle de vivre en permanence des privations énormes qu'elle subit depuis huit générations en Amérique du Nord. Cet état de vie nationale pour la collectivité québécoise-française n'est pas seulement inacceptable mais insupportable.

Sur cette question de l'indépendance du Québec, la position du Québec-Français devrait être sans équivoque. Les Québécois et Québécoises doivent prendre position. Un tel geste suppose un ensemble d'idées et d'opinions partagé par une majorité d'individus dans la société québécoise.

Bien sûr, cette position est directement en opposition avec les assises du fédéralisme. Or, en choisissant l'indépendance, il faut apprendre à raisonner selon la logique indépendantiste. Il s'agit dorénavant d'expliquer et de faire comprendre la notion de nation au sens intégral, soit l'agir par soi collectif, qui est au cœur même de l'existence d'une nation au sens étatique, juridique, sous le contrôle d'un gouvernement souverain. Ce ne sont pas des jeux de mots, d'une simple approximation conceptuelle ou d'un pur désir imaginaire qui fait rêver mais bien une posture digne et responsable.

L'indépendance dont il s'agit ici est celle d'une collective nationale, d'un groupe humain, d'un peuple, d'une Nation ou d'un État. L'indépendance complète, ou la « vraie souveraineté »,

¹ Traduit par E. Le Brun, *Introduction* d'Henri Bergson, Paris, Flammarion, 1968, p. 94 (coll. « Science de l'homme »).

consiste à agir collectivement, majoritairement à tous les paliers, sur le plan central, sur le plan régional. Et la vraie nation souveraine est celle qui maîtrise majoritairement l'État central et les États régionaux (locaux) si c'est le cas. D'où le fait que la nation indépendante est celle qui commande sa propre vie politique, qui gère sa propre vie économique et qui maîtrise sa propre vie culturelle tout en ayant le « self government » complet.

Contre le mythe de l'isolationnisme, signalons dès maintenant que l'interdépendance complète le choix de l'indépendance nationale. Dans le monde, aucun pays n'est totalement indépendant puisqu'il entretient inévitablement des relations avec ses voisins et les autres pays dans le monde. Dans les faits, l'indépendance se construit dans l'interdépendance. Être interdépendant, c'est assumer de vivre avec les autres, mais par soi, c'est-à-dire en acceptant la collaboration mais en défendant son autonomie (sa séparation, sa distinction, sa souveraineté), bref en étant avec les autres, mais selon ses propres moyens, sa manière propre et ses propres intérêts. Alors, pour vivre pleinement, l'État indépendant doit être en mesure de gérer complètement le plan intérieur de sa vie nationale tout autant que ses relations avec l'extérieur.

Sur le plan de la vie intérieure, l'État indépendant doit posséder tous les pouvoirs d'un État souverain, c'est-à-dire la capacité de rechercher, d'affirmer et de défendre la maîtrise suffisante de sa vie collective. Dans son agir, il vise à défendre le bien commun et à faciliter la solidarité à l'intérieur de la collectivité en ce qui a trait, principalement, au sort des personnes et à la répartition des biens à l'intérieur de la société. En outre, il se doit de maintenir la paix sociale et de résoudre les conflits sociaux pour qu'ils ne dégèrent pas en véritables guerres « sociales », c'est-à-dire dans des luttes entre des « alliés » à l'intérieur.

Sur le plan de la vie extérieure, l'État indépendant doit être capable d'être présent au monde. Il s'agit d'une présence par soi, sans collectivité interposée, et la gouverne de sa participation et sa coopération par soi à la vie et à l'organisation internationale. La nation indépendante pratique un nationalisme qui est la volonté d'affirmer, d'épanouir, de défendre l'héritage ancestral et le territoire habité et de vouloir être ou de devenir maître chez soi. Finalement, l'État national doit maintenir sa souveraineté comme unité internationale et travailler à consolider son unité nationale.

L'unité nationale appelle le sentiment d'appartenance. Elle exprime le besoin de créer ou de maintenir un État indépendant en misant sur l'ensemble de ses propres forces internes d'ordre économique, politique et culturel, tout en bâtissant ses propres traits de civilisation matérielle et culturelle. L'unité nationale est à la fois cohésion interne et une présence par soi au monde. Elle exprime, d'une part, les rapports intimes entre le SOCIAL et le NATIONAL. Elle extériorise, d'autre part, directement ou indirectement, des contacts et des interactions avec les autres sociétés. Par conséquent, l'unité nationale n'est pas la recherche de l'isolationnisme. Elle marque plutôt la nécessité et l'utilité de collaborer avec les autres sociétés, mais par soi (selon sa volonté propre), ses propres moyens et ses propres intérêts collectifs. Cette participation à l'organisation internationale place donc l'État indépendant dans une position incontestable de relations interétatiques et fait de l'État-Nation où les composants nationaux sont soumis à l'action et aux lois d'un seul gouvernement souverain.

Par-delà cet aspect, l'unité nationale signifie aussi la recherche du bien commun en vue de résoudre les conflits sociaux selon les objectifs démocratiques de l'État national. Elle permet enfin la possibilité de s'affirmer à l'intérieur tout en étant capable d'agir en cas d'affrontements nationaux et ainsi d'avoir le pouvoir et la capacité de collaborer à la mise au point de solutions pacifiques.

À partir de ces fondements politiques, les Québécois sont appelés à prendre conscience que l'unité québécoise doit servir d'assises à l'indépendance du Québec comme État souverain. Ils doivent endosser et préconiser les principes et les convictions démocratiques, tout en défendant les principes de liberté, de justice et d'égalité entre les hommes et les femmes. Ils doivent s'assurer du plein épanouissement de la culture québécoise et de la langue française. Les Québécois, hommes et femmes, doivent promouvoir l'idée d'indépendance nationale du Québec d'abord².

² Bruno Deshaies, « On se mobilise. Pour promouvoir un gouvernement national du Québec indépendant et déstructurer le gouvernement bicéphale du Québec actuel. » *Dans* www.vigile.quebec, *Chronique*, 20 mai 2004. <http://vigile.net/archives/ds-dshaies/docs4/179.html> Infra Leçon « H ». Cette leçon porte sur « L'indépendance préférable à la fédération » et le besoin de créer « un carrefour de l'indépendance ». Libérer de l'intoxication fédéraliste, la pensée indépendantiste doit précéder et préparer l'action.

- B -

SÉPARATION OU ANNEXION PERMANENTE ?

« *La France est dans le monde, mais distinct de lui.* »
Alphonse Dupront, « Le sentiment national.³ »

Le processus de séparation des nations tout autant que son contraire, le processus d'annexion permanente, impliquent des cheminements historiques lents. Dans l'évolution des nations, l'indépendance est une voie possible d'unité nationale. Toutefois, l'accession à l'indépendance ne semble pas se présenter également de la même manière pour toutes les collectivités nationales. Le succès pour une nation de devenir *suffisamment* maître chez soi semble plutôt « exceptionnel » que « normal ». Il n'en demeure pas moins que l'aspiration à accéder sciemment à l'indépendance peut être aussi forte que les contraintes exercées par l'Empire sous la forme de l'annexion prolongée.

L'indépendance n'est pas une évolution anormale ; elle est plutôt une orientation de recherche, d'affirmation et de défense de son intégrité collective pour une nation annexée. Elle vaut autant que le besoin pour un individu d'assumer son indépendance personnelle tout en participant à la vie de la société.

À l'heure actuelle dans le monde, le fédéralisme est à la mode, mais son contraire, l'indépendance, l'est tout autant. Les sociétés évoluent sous différents plans ainsi que les ethnies, les peuples, les Nations ou les États. Des groupes humains disparaissent tandis que d'autres revivent ou accèdent à leurs indépendances ou encore se fondent dans de grands ensembles étatiques sans pour autant disparaître complètement. Les évolutions nationales sont diverses et multiples ; il n'y a pas de lois véritables de l'histoire. Tout est *corsi et recorsi*.

L'idée fédérale a de bons défenseurs parce qu'elle insiste sur le facteur humain, sur le sort des personnes et des familles, bref elle s'appuie plus ou moins consciemment sur l'optique impérialiste.

Selon les chantres du fédéralisme, ce régime politique serait l'unique façon de vivre en paix. La formule du vivre ensemble vient niveler les différences. Dans les faits, qu'est-ce que nous observons réellement ? On constate plutôt la domination sur les petites nations et l'assimilation des peuples et, en conséquence, la disparition des langues minoritaires. L'hégémonie mondiale de l'anglais renforcée par le processus de mondialisation n'augure rien de mieux. Est-ce la façon contemporaine de fabriquer de nouveaux empires en asservissant les peuples ?

L'indépendance, bien sûr, s'oppose au fédéralisme ; mais cela ne signifie pas que l'indépendance soit une muraille de Chine, une fermeture sur le monde, un refus de la collaboration ou un rejet de l'Autre. Les partisans du fédéralisme propagent abondamment l'idéologie de l'exclusion

³ Dans *La France et les Français*, sous la direction de Michel François, Paris, Gallimard, 1972, p. 1471 (coll. « Encyclopédie de la Pléiade »). Synthèse historique instructive sur l'évolution de l'unité et du sentiment national.

dans les yeux des autres qui ne partagent pas leur point de vue. Savent-ils qu'eux-mêmes pratiquent subtilement, comme des pharisiens, des politiques d'exclusion ? Ils prêchent aussi l'harmonie par la mise en commun des moyens matériels, des ressources humaines ainsi que des moyens culturels de tout ordre en vue d'améliorer la vie des individus. Ils défendent surtout les libertés individuelles, mais ils abhorrent les revendications collectives qui peuvent mettre en péril l'empire fédéral. Bref, la vision fédéraliste ne supporte aucune forme de séparatisme, sauf le sien !

Le gouvernement du Canada a compris depuis 1998 qu'il devait prendre l'initiative d'un mouvement de recherche selon le programme d'« Initiative conjointe » du Conseil de recherches des sciences humaines (CRSH) du Canada pour mettre en commun les projets du Conseil Privé et des Affaires intergouvernementales du Canada. On trouve le programme « Le fédéralisme et les fédérations » avec une description très précise des objectifs de recherche que s'est donnée la Direction des affaires intergouvernementales du Canada depuis plus d'une dizaine d'années. Voici le document qui confirme cette politique *canadian* dans la plus belle tradition de l'optique impérialiste. Après tout, ce qui importe, c'est l'épanouissement des personnes et des familles.

RENOUVELLEMENT DE L'INITIATIVE CONJOINTE
<i>LE FÉDÉRALISME ET LES FÉDÉRATIONS</i>
<p>OTTAWA (ONTARIO), le 4 mai 2001 – Compte tenu du succès qu'a obtenu l'initiative jusqu'à présent, le CRSH et la Direction des affaires intergouvernementales investiront 2,3 millions de dollars afin de renouveler et d'élargir le programme <i>Le fédéralisme et les fédérations</i>. Le programme renouvelé s'adresse également aux chercheurs qui s'intéressent au fonctionnement des démocraties. Il abordera l'importance des interactions entre les citoyens dans l'établissement de consensus, la création d'identités et l'établissement d'un capital social. Nombreux sont ceux qui croient que des liens plus soutenus entre les citoyens de différentes régions et de divers milieux (linguistiques, ethnoculturels, etc.) favoriseraient l'ouverture d'esprit, la compréhension et l'acceptation des différences d'autrui, ce qui par ricochet encouragerait la confiance mutuelle.</p>
<p>Forum des fédérations. http://www.forumfed.org/pubs/RapportAnnuel09.pdf Voir infra Leçon « H », p. 37-38.</p>

Jeter un regard nouveau sur l'idée d'indépendance permettrait sans doute de faire faire des progrès énormes à l'humanité. À quand la création d'un Institut international québécois consacré à l'étude de l'indépendance des peuples et des nations dans le monde ? Pourquoi les ténors du monde politique actuel voient-ils uniquement des solutions fédéralistes au sujet des questions « nationales » au lieu d'entrevoir des solutions interétatiques qui pourraient tout autant assurer la sécurité collective et le respect des unités nationales ? Les situations d'empire sont toujours très fragiles malgré l'ampleur de la force dont dispose en tant que tel l'empire lui-même. Même si les solutions fédérales amenuisent les aspérités nationales, elles ne peuvent pas les éliminer, les convertir ou les néantiser totalement. Il existe de nombreux cas à l'heure actuelle de dysfonctionnement bouleversant du fédéralisme et des fédérations qu'il est presque choquant de vouloir les rappeler systématiquement aux fédéralistes aveuglés par leur dogme politique.

La faiblesse du discours souverainiste au Québec consiste à confondre l'indépendance avec un territoire. Pour ces souverainistes, le territoire du Québec [ou l'espace « national » (?) québécois] a plus d'importance que le groupe humain qui porte la *cause* de l'indépendance du Québec. Pourtant, le territoire habité a été façonné par l'histoire. Un groupe humain s'y est organisé pour l'occuper, le transformer et servir de base à son développement collectif. Une nation a grandi

progressivement. Elle est devenue avec le temps le foyer d'une culture française et même d'une civilisation canadienne-française.

En ce XXI^e siècle, il est un lieu commun de raisonner sur la postmodernité en faisant valoir des notions de nation civique à l'opposé de nation ethnique. La nation civique étant par définition démocratique ; en revanche, la nation ethnique serait par définition raciste. Il n'y a qu'un pas de plus à franchir pour découvrir toutes les horreurs de la « mémoire honteuse » des Canadiens-Français au sein du Québec. Ce pas a été franchi depuis longtemps par les fédéralistes ; il l'est aujourd'hui par des souverainistes croyant avoir découvert les racines du « mal » national. Et maintenant, certains souverainistes se démènent auprès des chaînes de télévision et à la radio de Radio-Canada, dans des colloques, des débats ou des conférences à faire valoir le « refus » (?) des Québécois pour le métissage. Le mythe du « tricoté serré » persiste inébranlablement en dépit de faits nombreux que l'on peut observer dans la population québécoise depuis longtemps. Il est très facile de s'aveugler avec ses idées préconçues que de perdre la raison quand on garde le contact avec le réel, surtout s'il ne se résume pas à une représentation imaginaire.

La difficulté d'être soi ou le refus de s'accepter au même titre que les autres peuples (nations) en prenant sa place, toute sa place, sans honte et sans compromis au sujet de son identité, est un indice certain de l'enclenchement du processus d'assimilation.

Le groupe humain porteur de la souveraineté québécoise s'identifie généralement aux Canadiens-Français et à tous ces Québécois-Français qui aspirent à l'indépendance politique sur le territoire du Québec ancestral. Il entend sortir de son *annexion* en utilisant les moyens démocratiques disponibles qui pourraient, sans aucun doute, le conduire à une déclaration unilatérale d'indépendance. Cet événement majeur serait la marque ultime de sa détermination à parler d'une seule voix et à réaliser vraiment son indépendance nationale.

Le fait de s'affirmer constitue le premier geste de la reconnaissance pour une collectivité nationale qui a conscience de sa distinction. Pour cela, il faudrait d'abord se reconnaître dans sa propre histoire. La reconnaissance internationale ne nous tombera pas dessus parce que nous la réclamerions à cor et à cri. Dans les relations internationales, les forces « nationales » en présence façonnent des règles de négociations circonstanciées. Le Québec n'échappera pas à cette condition historique.

Le Québec doit *être*, s'il veut être présent ; il doit *exister*, s'il veut agir librement ; il doit *posséder* sa liberté collective pour être indépendant. Concrètement, que voulons-nous dire ? D'abord, la séparation du Québec permet d'éviter, d'une part, les effets pervers de l'annexion permanente et prolongée qui conduit à l'assimilation. D'autre part, elle fonde l'indépendance du Québec sur des bases nouvelles : 1^o La maîtrise de l'agir collectif qui permet de conserver la liberté et les moyens d'agir collectivement ; 2^o La maîtrise par la société nationale de l'agir (par soi) collectif en politique, économique et culturel qui est une réalité supérieure ; 3^o La valeur d'être collectivement distinct sans être différent, car il faut exister d'abord avant d'avoir une personnalité collective ; 4^o La manière d'être qui vient nécessairement après le fait d'exister et le style jaillit de l'habitude d'agir par soi. C'est vraiment l'idée de la nation au sens intégral, indépendante et interdépendante.

- C -

HISTOIRE DU QUÉBEC, UNE ÉVOLUTION TRONQUÉE

« *L'histoire ne donne pas de leçons, ni ne prédit l'avenir, mais elle en éclaire le choix.* »
(Jacques Le Goff, entrevue, 1997⁴.)

L'annexion constitue le nœud gordien du statut politique de la société québécoise. Elle marque cette évolution du Québec-Français depuis la fin de la colonisation française en Nouvelle-France. Le courant de pensée au sujet des représentations collectives et de la mémoire collective nous abuse. Les nouvelles ritournelles ne valent guère mieux que le discours sur « la survivance » canadienne-française comme miracle historique. Il est vain de se perdre dans ce genre de discours théoriques et philosophiques sur le sort des nations. Il est préférable de coller aux faits. L'historien doit vérifier que ce qu'il imagine est exact et trouver dans la documentation des traces, des indices, des preuves qui confirment ses dires.

Dans l'optique indépendantiste, l'histoire du Québec ressemble à une évolution historique dont la trajectoire a été tronquée. Qu'est-ce à dire ? Dans les faits, le degré de liberté collective de la société québécoise se trouve essentiellement limité par son annexion dans la fédération canadienne. C'est une réalité objective et non une vue de l'esprit. C'est le résultat d'une suite d'événements historiques qui devient un *événement* historique de longue durée. C'est le cas d'une nation soumise collectivement à une autre. Cette subordination s'accompagne de phénomènes que l'on peut qualifier de remplacement, de provincialisation et de superposition par le groupe majoritaire au Canada.

Le malaise du Québec contemporain ne tient pas uniquement à la diversité des cultures au Québec. L'existence des Autochtones sur notre territoire, la présence des Anglo-Québécois dans la population québécoise ou la question de la place de la langue française dans la société québécoise n'expliquent pas complètement ce malaise.

Après tous les débats qu'on a connus, l'histoire du Québec n'est pas encore vue comme l'histoire nationale des Québécoises et des Québécois. Quand l'approche retient cette perspective « nationale », cette histoire est encore considérée comme suspecte. Les reproches les plus fréquents sont du type : « trop nationaliste », « pas assez ouvert », « une histoire péquiste », « les Québécois "de souche" ne sont pas seuls au Québec », « pour les autres cultures, qu'est-ce qu'on fait ? », « il faut présenter une histoire impartiale, objective », etc. La plus belle illustration de cette peur presque viscérale d'être soi, d'assumer toute son existence dans sa réalité historique complète se retrouve dans *À propos de l'histoire nationale* dont l'édition a été assumée par Robert Comeau et Bernard Dionne⁵. L'ensemble des communications publiées correspond à une

⁴ Jacques Le Goff, « L'historien au travail » entretien dans *Sciences Humaines*, septembre-octobre 1997, hors série n°18. Le sujet : « Le métier d'historien : qu'est-ce que le travail de l'historien aujourd'hui ? » <http://pr-pa-esd.over-blog.com/article-esd-sujet-de-colle-14-51989301.html>

⁵ Nous renvoyons nos lecteurs et lectrices à notre série d'articles portant sur l'enseignement de l'histoire au Québec (cf., <http://www.archives.vigile.net/indexA/deshaies.html>). Voir en plus notre communication au colloque annuel de l'ACFAS, Université Laval, 1998. <http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/conferences/acfas98.html>

révolte (ou, autrement dit, un refus ou un rejet des opinions qui ne cadrent pas avec la rectitude de certaines idées conventionnelles) au sujet de l'existence de l'histoire nationale du Québec. Par exemple, la première communication s'intitule : « Vraiment, "retenir un compartiment de la terre" ? » Une autre est intitulée : « Une ou des histoires nationales ? » On trouve aussi une interrogation sur « La fin des mémoires parallèles ? » Une sorte de fusion des histoires dans l'histoire mondiale. Une insatisfaction viscérale concernant l'histoire nationale sous le titre : « La réécriture de l'histoire nationale au Québec. Quelle histoire ? Quelle nation ? » Faut-il continuer la liste des communications ? Une véritable esquivé. C'est inacceptable.

Les racines du problème « Québec-Canada » tiennent, en premier lieu, à l'effondrement de la colonisation française en Amérique du Nord par la capitulation de Montréal, le 9 septembre 1760⁶. Cette vérité n'est pas bonne à dire, elle dérange la pensée romantico-politique. Les adversaires de cette interprétation de l'histoire et les défenseurs de la mémoire et des représentations collectives cherchent à inventer une autre histoire, à en effectuer une réécriture ou encore à nous faire « passer à l'avenir », c'est-à-dire à « mettre le passé en histoire ». Quelle expression ! Quelle fumisterie scientifique ! Quelle supercherie ! Quelle escroquerie de la science ! Quelle imposture ! L'histoire deviendrait une fable. Elle serait dorénavant une construction qui nous présenterait, sur le mode de l'authenticité, voire de la vérité, un avenir heureux et viable dont nous dépendrions tous. Ainsi, l'histoire devient notre futur anticipé. Faire servir l'histoire à autre chose que cette connaissance du passé humain pour lui substituer une histoire de l'avenir compatible avec ses idées ou son idéologie, c'est vraiment de la perversion historique. Ainsi, l'histoire devient notre futur anticipé. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Pour comprendre ce qui se passe à l'heure actuelle dans l'historiographie québécoise française, il faut remonter à 1840 : l'Acte d'Union. Cet événement scelle constitutionnellement et pratiquement l'annexion des *Canadiens* au Canada-Anglais. Louis Hyppolite LaFontaine dit oui à l'Union (premier fait) et, en plus, il accepte au nom des Canadiens (français) leur annexion (second fait). Ce second fait nous semble le plus troublant de l'histoire *populaire* des Canadiens. Et, depuis, les Québécois-Français s'illusionnent sur leur avenir au sein du Canada. D'une majorité qu'ils étaient, en 1763, ils acceptent une égalité politique technique en 1841. Malgré le fait d'être majoritaire au Canada, ils se soumettent à une sous-représentation de la députation parlementaire du Canada-Est au sein du Parlement de l'Union (troisième fait). Puis, vers 1850, les Canadiens (français) du Canada-Est, sous le régime de l'*Union*, deviennent en fait et irréversiblement minoritaires (quatrième fait).

Finalement, en 1867, avec la création du *Dominion of Canada*, leur mise en minorité se continue. L'État *provincial* du Québec acquiert une certaine forme d'*autonomie provinciale* mais avec un degré de liberté collective grandement limitée (cinquième fait). De telle sorte qu'aujourd'hui le poids démographique global du Québec (considérant tous les groupes confondus) représente moins du quart de la population canadienne. Cette diminution d'influence, de pouvoir et d'autorité au sein de la fédération canadienne accentue l'annexion du Québec-Français comme appendice du Canada-Anglais (sixième fait). Ce qui signifie que la *Province de Québec* n'est rien de plus qu'une province comme les autres avec une légère amélioration de son

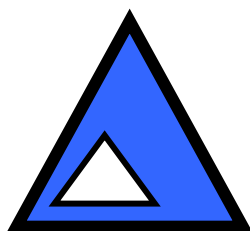
⁶ Voir Bruno Deshaies, « Douze leçons sur l'histoire du Québec », Leçon III : « La fin du Canada (français) et le début du Canada Anglais ». <http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/conferences/histoire3.pdf>

degré de liberté collective par rapport à 1840. Malgré tout, la *Province de Québec* se trouve quand même *essentiellement* limitée au plan politique compte tenu de sa mise en minorité au sein de la fédération canadienne et de son état de subordination politique surtout (septième fait).

Que faut-il retenir de cet état de situation ? On peut répondre qu'une minorité *nationale* ne peut prétendre gouverner une majorité au pays selon ses propres finalités (premier constat). Il ne s'agit pas d'une question de MOYEN, mais de FIN. Pour l'heure, cette fin continue d'être la provincialisation de la société québécoise-française. Celle-ci subit des pressions toujours plus invasives du gouvernement fédéral. Second constat : le partage des compétences dans le fédéralisme illusionne encore les Québécois.

Pour occulter cette réalité historique, en 1999, *Le Devoir* lance une grande opération de séduction autour du thème *Penser la nation québécoise*⁷. Il a l'appui du Parti québécois et d'un certain nombre d'intellectuels autour du Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill. Nous aurons à apprendre que nous sommes « la nation québécoise ». L'idée est bien belle, mais elle ne tient pas la route. Les casuistes s'interrogent sur le comment vivre ensemble, la nation civique ou la nation ethnique, la nation culturelle ou la nation politique, un manifeste pour construire la nation québécoise, la nation et la citoyenneté, l'option pluraliste, l'approche civique de la nation, nations et société, notre république en Amérique, la nation inclusive, la nation écartelée, le Québec dans le contexte canadien, les conditions gagnantes aux conditions signifiantes, sortir de la survivance, Québec et les Autochtones, la recherche de la nation québécoise et le sempiternel dilemme de la « question nationale » que vient occulter son statut de nation *mineure*, c'est-à-dire de dépendance.

Drapés dans des savoirs « construits », ces intellectuels ont perdu le contact avec le réel. Mon voisin de rue ne sait rien de leur discours, il n'y comprend rien et surtout il ne manifeste aucun intérêt pour toutes ces élucubrations ! Il nous faut vite revenir sur terre et cesser d'inventer des représentations collectives qui nous illusionnent. Ces discours ne touchent pas à l'essentiel de « la question nationale ». Par contre, ce que nous savons vraiment, c'est que la nation québécoise est de facto « une nation annexée ». C'est le cas d'une nation avec subordination de superpositions sur place. C'est donc le fait d'une collectivité qui en domine une autre en se substituant, en plus, à elle. Schématiquement, l'illustration pourrait se présenter comme suit :



Le grand triangle représente la nation majeure et dominante ; le petit triangle, c'est la nation mineure, celle qui est dominée, annexée et subordonnée sur place avec superposition. Par ex.: le Canada vs le Québec.

Le degré de *liberté collective* peut varier selon chaque type de subordination. Cependant, il s'agit bien d'une domination sur place par un autre : c'est beaucoup plus grave. Conclusion : Québec est enclavé dans le Canada uni.

Pour une nation, être annexée, c'est être gouverné par un autre. L'enjeu capital pour la nation québécoise n'est pas en premier lieu « la question sociale », mais bien cette « question

⁷ Voir Michel Venne, dir., *Penser la nation québécoise*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2000, 309 p.

nationale » de l'annexion permanente des Québécois au sein du Canada uni. Québec est enclavé dans le territoire canadien et dominé sur trois aspects majeurs : politique, économique et culturel. Voici les explications de Michel Gauthier, il y a deux ans, en entrevue avec l'animatrice Isabelle Maréchal. « Après avoir siégé dans les deux parlements, dit-il, Dieu sait si les vraies décisions, les décisions d'un pays, ça se prend à Ottawa. [...] On va arrêter de se conter des histoires au Québec [...] notre gouvernement c'est l'Assemblée nationale, c'est un presque gouvernement de pays, pantoute ! [...] Celui qui va prendre les vraies décisions, c'est à Ottawa, c'est ça avoir un pays : c'est prendre les vraies décisions. À Québec c'est une administration de proximité on va se le dire [...] je le sais, des bouts d'asphalte, pis des *calvettes* qui brisent, qui défoncent ; des chemins qui sont à réparer, des bouts d'écoles à réparer [...]. Tandis qu'à Ottawa, tu t'occupes de l'économie, tu t'occupes de la politique extérieure, tu t'occupes de la guerre, tu t'occupes des relations avec les autres pays, tu t'occupes de l'environnement sur un sens très large. Je vais te dire que ça se passe dans un parlement fédéral.... C'est le constat, où se passent les vraies affaires.⁸ » C'est l'évidence même de l'histoire du Québec quand on regarde les choses d'en haut et non dans la quotidienneté de l'action et de l'événementiel. Michel Gauthier nous présente une vision pragmatique de la réalité. Il faut s'ouvrir les yeux.

Le débat sur cette question serait long parce qu'il y a tellement d'ambiguïtés que chacun a raison et tort à la fois. D'après Michel Foucault : « S'il est vrai que les représentations ont été trop souvent interprétées en termes d'idéologies (*première erreur*) ; que le savoir a été trop considéré comme un ensemble de représentations (*deuxième erreur*), la *troisième erreur* consiste à oublier que les gens pensent, et que leurs comportements, leurs attitudes et leurs pratiques sont habités par une pensée⁹. » La population est en expectative devant autant de discours disparates. Actuellement, cette situation est celle que nous connaissons au Québec.

Nos historiens, nos philosophes et nos sociologues du Québec participent en ce moment à la *troisième erreur*. À ce comportement s'ajoute le désir de vouloir convaincre leurs concitoyennes et concitoyens de leurs propres comportements. Ils veulent ardemment nous proposer une « nouvelle » mémoire. Pour se faire, ils suggèrent une nouvelle vision du Passé. Celle-ci, d'ailleurs, ne vaut guère plus que toutes les autres ritournelles idéologiques ou visions de notre histoire. Au lieu de faire porter la fuite en avant sur le dos du passé, ils préconisent maintenant une construction théorique de la nation civique et de la nation québécoise qui pourrait se comparer à notre illusion « messianique » d'hier en Amérique du Nord. Ou cette autre attitude, qui consiste à multiplier les débats du genre : « Quand on sera indépendant... » ou « Montréal, dans un Québec souverain. L'Indépendance : une opportunité pour redevenir une métropole au rayonnement mondial. » Où peut-on arrêter un jour ce désir de défendre un tel comportement en mettant en veilleuse l'ordre de la pensée critique ?

Jusqu'à ce jour, le drame fondamental des Québécois-Français réside dans le fait qu'ils n'ont pu réaliser leur indépendance nationale à l'intérieur de l'Empire français. De 1608 à 1760, l'histoire leur a empêché d'y parvenir. La rupture avec sa métropole française fut trop précoce.

⁸ Entrevue d'Isabelle Maréchal avec Michel Gauthier, commentateur politique, lundi, 12 janvier 2009 (cf. 98,5 FM Montréal). Bruno Deshaies, Les normes en histoire (9/20) de Maurice Séguin : « Indépendance ne veut pas dire : ne pas tenir compte des autres, ne pas subir d'influence ni de limite. » *Dans* Vigile.net, chronique du 22 janvier 2009. <http://www.vigile.net/Les-normes-en-histoire-9-20>

⁹ Entretien avec Michel Foucault, « Le style de l'histoire », *dans* *Le Matin*, no 2168, 21 février 1984 (p. 649-655), cité dans *Dits et écrits 1954-1988*, Paris, Gallimard, 1994, vol. IV, p. 654. « Il n'est pas vrai, déclare Foucault, qu'il n'y en a que quelques-uns qui pensent et d'autres qui ne pensent pas. (p. 654) »

Le changement d'empire a été désastreux¹⁰. En revanche, un ensemble de circonstances a rendu possible à la population canadienne du premier Canada en Nouvelle-France de survivre dans un deuxième Canada. Cette « survivance » n'est pas une question de volonté seulement, mais le résultat d'une structuration des enjeux historiques existants en Amérique du Nord et entre deux métropoles européennes dominantes : Paris et Londres.

Dans l'optique indépendantiste, l'évolution de la colonisation de peuplement du Canada sous l'empire français a été interrompue. Les Canadiens (français) ne sont pas devenus, à ce moment-là, une nation. Ils étaient sur le chemin... d'une décolonisation possible. Intégrés à l'empire britannique, ils ont pratiqué « naturellement » un nationalisme de société minoritaire bien que majoritaire, au début, dans la nouvelle colonie britannique, c'est-à-dire la Quinzième colonie américaine – *The Province of Quebec*, Les colons français sont devenus les « nouveaux » sujets britanniques sous un gouvernement anglais qui jouissait d'une supériorité de droit et de fait sur eux. La majorité *canadienne* a bien voulu prendre sa place mais la supériorité anglaise s'est consolidée au cours des décennies suivantes pour aboutir enfin à la provincialisation complète des Canadiens-Français. Les Canadiens (français), noyau originel du Québec-Français, ne sont plus seuls dans ce deuxième Canada. Ils en vivent encore les conséquences à l'intérieur du Québec d'aujourd'hui.

C'est dans ce contexte difficile que l'optique indépendantiste met en évidence les avantages de l'indépendance sur le fédéralisme. Le plus grand avantage pour une collectivité ou un groupe ethnique qui se reconnaît distinct, c'est de rechercher, d'affirmer et de défendre la maîtrise de sa vie politique, économique et culturelle. En ce sens, c'est moins la critique du fédéralisme qui est visé, mais plutôt la défense des fondements de l'indépendance.

Les discussions sur « la nation québécoise » comme concept et comme réalité nous détournent de l'objectif. Les palabres sur ce thème n'ont jamais fait un pays fort et indépendant. En lieu et place, les Québécois doivent affirmer et faire comprendre la « vraie souveraineté ». Dans un tel cas de figure, la nation québécoise qui aura pris conscience qu'elle peut accomplir collectivement une action concertée et organisée sur tous les paliers de sa vie collective, tant sur le plan central que sur le plan national, devra prendre les moyens d'agir réellement par soi sur toutes les multiples activités qui constituent la fin de la société québécoise. Elle aura la responsabilité d'affirmer le « droit » que lui confère sa « force » légitime selon le « principe des nationalités ». Ce n'est pas un principe éculé, n'en déplaise aux fédéralistes convaincus de leur option.

Les souverainistes québécois tournent en rond en s'occupant à faire, de façon atavique, des combats fédéralistes. C'est le cercle vicieux ! René Lévesque avait raison de dire, d'un point de vue indépendantiste, que le fédéralisme était « une maison de fous » ! Mais il ne suffit pas de le dire ; il faut sortir de la maison. Pour cela, il faut qu'une société qui se croit distincte défende la plénitude de sa liberté collective de façon formelle, réelle et pragmatique. Donc, à la fin du processus, il y a SÉPARATION, soit le contraire de l'ANNEXION. La séparation ou l'indépendance, c'est le rejet collectif de la substitution au profit de l'égalité souveraine qui inclut la souveraineté complète de l'État québécois. La décision doit être prise et expliquée à toute la population québécoise avec les mots qu'il faut pour le dire.

¹⁰ Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Leçon I, p. 11-22. Il est surtout question de « grandeur et misères » du Canada *français* dans le PREMIER CANADA avant 1760, du conflit et de la conquête (1759-1760), puis des conséquences de la cession du Canada (1763) et du début du Canada-Anglais, c'est-à-dire de la fondation du DEUXIÈME CANADA. Le conflit entre les deux Canadas ne peut que durer indéfiniment.

- D -

UNE DÉCISION FINALE ET IRRÉVERSIBLE

« *L'erreur dans les principes est plus grave
que l'erreur dans l'application.* »

(Emmanuel Kant, *Logique*, 1800/1979¹¹.)

« ... *Il ne peut pas plus y avoir deux souverains,
à l'intérieur d'une collectivité politiquement organisée,
qu'il ne peut y avoir deux généraux en chef à la tête d'une armée.* »
(Raymond Aron, *Paix et Guerre entre les nations*, 1962, p. 725¹².)

Entre FIN et MOYEN, il y a une distance aussi grande que celle qu'il y a de la coupe aux lèvres, mais en plus, il y a une différence de nature qui est la finalité de l'action¹³. La FIN est ce qui doit être atteint, cette chose à réaliser. Pour les indépendantistes, la FIN est l'indépendance. Cette FIN, une fois acquise, devient l'instrument pour agir par soi collectivement. Or, sur cette FIN se greffe tous les moyens dont une nation a besoin pour vivre libre collectivement. Ainsi, l'espace public libéré de cette contradiction originelle peut enfin ouvrir les portes aux visions politiques, sociales, économiques et culturelles du futur. L'inverse est une aberration. Car, si l'indépendance est de l'ordre des moyens, il n'y a aucun doute que dans une structure fédérale, il existe de nombreux moyens qu'on peut trouver ou inventer pour répondre à certaines insatisfactions au plan SOCIAL, mais non au plan NATIONAL de la société québécoise. À cet égard, l'imagination des défenseurs du fédéralisme est fabuleuse. Dans cette lutte nationale, les Québécois doivent déployer autant d'imagination envers l'indépendance que peuvent en déployer les adversaires fédéralistes farouchement anti-indépendantistes. À cet égard, la lecture de la *Déclaration d'Indépendance* américaine serait exemplaire pour tous les québécois. Nous y reviendrons.

Pour l'heure, l'annexion est tout le contraire de l'indépendance. Elle marque une limitation essentielle sur l'idée même de l'indépendance, car le processus d'annexion produit des effets à court, moyen et long terme qui sont, par ailleurs, souvent imperceptibles. Toutefois, le passage d'une situation coloniale ou d'un état de minorité annexée peut faire un bond qualitatif après des transformations historiques qui peuvent dépendre et des hommes et des circonstances. L'exemple de la naissance du capitalisme est de cette nature. La volonté des hommes ne peut pas

¹¹ Cité par Bruno Deshaies, *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*, Montréal, Beauchemin/de la Chenelière, 1992, p. 63.

¹² Rééd. Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'esprit », 2001 et 2006 (coll. « Pérennes »), 794 p. Résumé de Régis Meyran dans la revue *Sciences humaines.com* Raymond Aron « voulait dans ce travail tout à la fois élaborer une théorie générale des relations internationales, mais aussi une sociologie et une histoire, avant de conclure sur une morale d'action. » Il y « travailla toute sa vie au point d'y ajouter une présentation inédite en 1983, l'année de sa mort ». http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_article=13059 Voir *Le Rond-Point des sciences humaines*. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/commission-11.html>

¹³ Jean-Paul Sartre a exprimé d'une manière habile la dialectique « des fins-moyens et des moyens-fins » en des termes subtils. Sartre dit : « Dans la vie *pratique*, chaque moyen est susceptible d'être pris pour fin, dès lors qu'on le recherche, et chaque fin se révèle moyen d'atteindre une autre fin. » Il ajoute à la dernière partie du livre cette mise au point : « Ainsi ce n'est pas seulement en théorie mais dans chaque cas concret que nous devons méditer sur le problème moderne de la fin et des moyens. » *Dans Qu'est-ce que la littérature ? [Situation II]*, Paris, Gallimard, 1948/1964, 1985 (coll. « Folio essais »), p. 85 et 348 (coll. « Idées »).

tout faire ; en contrepartie, les circonstances ou les événements ne peuvent produire à eux seuls des états nouveaux. Toutefois, l'action humaine dans l'histoire peut créer le mouvement de changement accéléré.

Par exemple, le passage d'un état de dépendance, de subordination, d'infériorisation et de superposition vers un véritable statut d'indépendance nationale suppose un changement qualitatif ou une transformation qui signifie une mutation politique profonde et structurelle. Bref, une rupture radicale. C'est donc l'idée d'un changement durable. Cependant, en histoire, ce qui sera demain ne peut se produire *ex nihilo*. Il faut donc penser les changements historiques en termes d'évolution plus ou moins accélérée. Entre-temps, il faut agir et apprendre à parler d'une seule voix.

L'accélération de l'histoire est un phénomène plutôt exceptionnel, sans toutefois être impossible. Ainsi, la voie de l'indépendance est de ce type et l'intégration par la voie du fédéralisme est de même nature. On ne peut négliger les forces latentes et les forces actives. Les forces latentes appartiennent à l'ensemble des événements vécus du passé qui ont laissé des traces dans le présent, mais dont on n'est pas toujours complètement conscient et qui ne sont pas moins des « forces » qui peuvent s'exercer sur nous à notre insu en fonction de l'avenir¹⁴. Et, finalement, le changement se produit à condition que des forces actives s'exercent pour qu'une décision finale et irrévocable soit prise par la majorité des individus dans la société. Les combats pour la justice sociale sont une chose ; la lutte nationale pour obtenir la liberté collective en est une autre. Réellement, c'est être maître chez soi et être présent au monde sans collectivité interposée.

Par exemple, la devise du journal *Le Devoir*, « Fais ce que dois », illustre notre côté moralisateur et revendicateur dans l'ordre de la justice sociale, mais il y a, d'autre part, une acceptation de notre statut politique de minoritaire dans le système *canadien*. La tradition canadienne-française animée par le « Ô Canada, terre de nos aïeux » ou « Ô Canada, mon pays, mes amours » entretient l'ambiguïté au sujet de notre double appartenance qui embrouille nos esprits. C'est presque la totalité de nos énergies (à 99 %) qui sont concentrées autour des revendications d'une *minorité nationale*.

Le fédéralisme est notre obsession. On honnit le régime ou bien on le sanctifie. On participe dans le régime ou bien on veut en finir. On s'accuse de manquer d'ouverture si on ne collabore pas ; si on collabore, on se retrouve du côté des « suiveux », des hommes de service ou des « vendus ». Ce ton plaintif envers les uns et les autres ne fait progresser aucune cause sinon de maintenir le *statu quo ante* et de créer dans la société québécoise la zizanie et la discorde.

En ce sens, la tradition unioniste a laissé des séquelles profondes sur la société québécoise. Maurice Séguin est le seul historien qui est parvenu le mieux à démasquer cette imposture. Hélas, nous préférons vivre avec nos illusions plutôt que de voir la réalité en face. Le courant de réécriture de l'histoire du Québec entraîne dans son sillon des égarements. Les partisans de cette

¹⁴ Consulter Bruno Deshaies : « Le ton plaintif. Des souverainistes occupés par des combats fédéralistes. » *Dans* Vigile.net, Chronique, 5 octobre 2000. <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs/00-10-5.html> ; « Cession, conquête, capitulation, reddition, victoire, défaite, occupation, soumission, etc. Saul, Bouchard et Vaugeois : du pareil au même. *Am I right or not ?* » *Dans* Vigile.net, Chronique, 29 juin 2000. <http://archives.vigile.net/00-6/deshaies-22.html> ; « Un atavisme des québécois-français : le réflexe du fédéralisme. Autocritique. » *Dans* Vigile.net, Chronique, 15 juin 2000. <http://www.archives.vigile.net/00-6/deshaies-20.html> Consulter Nestor Turcotte : « Qui a dit cela ? (Réponses) » *Dans* Vigile.net, Tribune libre, lundi, 21 mai 2007. <http://www.vigile.net/Qui-a-dit-cela-Reponses>

conception de l'histoire croient possible de « refaire » le passé pour l'intégrer à une vision de l'avenir qui serait plus appropriée pour la société québécoise. Toutefois, cela ne signifie pas que cette conception de l'histoire soit plus réaliste ou plus objective. Au fait, elle appartient d'emblée à la tradition séculaire de l'annexion et de la cohabitation à tout prix.

Avec l'historien Maurice Séguin¹⁵, on est à l'antipode de la pensée magique de cette génération postmoderniste de spécialistes en sciences humaines. Ces derniers salivent à l'idée de créer une société nouvelle plus juste, plus libre, plus démocratique, plus adaptée à la modernité et le reste, mais ils ne parviennent pas à identifier la vraie nature de l'indépendance et ils passent leur temps à dénoncer le fédéralisme comme n'étant pas le vrai fédéralisme. Tout cela devient une véritable tour de Babel. Un redressement méthodologique s'impose. L'apport des sciences de l'homme pourrait contribuer à faire mieux comprendre les enjeux entre les nations et dans le monde si nos « sciences » veillaient à faire autre chose que construire des « futurs » imaginaires qui récusent les troublantes et profondes difficultés de la vie en société. Trop de lendemains qui déchantent ont pavé l'histoire de l'humanité¹⁶.

Il nous semble que la meilleure façon de faire l'indépendance, c'est d'approfondir cette idée dans la perspective d'une fin visée et non dans le brouillard des idées sur une société mythique que nous ne pouvons fabriquer que dans nos têtes. Un choix radical s'impose préalablement à toutes nos élucubrations, aussi brillantes soit-elles, sur « nos vies antérieures, futures ou virtuelles ».

Pour un peuple ou une nation qui n'ont pas acquis leur indépendance, cette fin ne peut pas être vue comme un moyen, un projet de société ou une stratégie. En d'autres mots, l'indépendance n'est pas « un coffre à outils » ! Et telle est la donne tant et aussi longtemps que la FIN, l'indépendance d'abord, n'est pas atteinte. Car cette FIN implique une sélection de MOYENS adaptés, appropriés et susceptibles de réaliser la fin visée ou anticipée. Mais quand la FIN elle-même devient un MOYEN, elle conditionne ceux qui la poursuivent en prêcheurs (et leurs adeptes, en chercheurs) de salut, de bonne nouvelle, de parousie, de marche éternelle ou d'utopie... Il faut retenir, sur le plan de la logique pure et simple, que **la FIN n'est pas le MOYEN !** Sans quoi, par exemple, posséder une voiture suffirait pour savoir où l'on veut aller. Ce qui est absurde.

Les Québécois possèdent une voiture, petite à l'échelle du monde, mais ils en possèdent une. Or, depuis cinq décennies de leur histoire récente, ils fignolent leur « petite » voiture, l'asticotent, la réparent et la font rouler sur place. Finalement, comme dans la fable de Lafontaine, ils ressemblent à la mouche du coche qui pique à gauche, pique à droite, et croit faire avancer tout l'attelage. Beaucoup de moyens ont fait l'objet de l'attention des Québécois-Français et jamais les Québécois ne sont allés aussi loin que l'impôt provincial de 1954 du gouvernement de l'Union nationale pour l'*autonomie provinciale*. Voilà une FIN *autonomiste* qui a été atteinte et qui est devenue par la suite un MOYEN. Ce qui est logiquement le bon sens. Pour les autres

¹⁵ Voir *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1997, p. 330-340. Une lecture incontournable pour qui veut comprendre l'histoire des deux Canadas. L'auteur expose ses « Jugements sur l'Union de 1840 » et ses conséquences sur la pensée politique et économique canadienne-française.

¹⁶ Bruno Deshaies, « États-nations, multinationales & organisations supranationales. À la recherche d'un consensus : est-ce possible ? » *Dans* Vigile.net, chronique, 26 octobre 2000. <http://www.archives.vigile.net/00-10/deshaies-30.html> Consulter le compte rendu de Tom Donohue (Université de Chicago) de l'ouvrage de Margaret Canovan (Université de Keele, UK) : *Nationhood and Political Theory* (1996). <http://www.nationalismproject.org/books/bookrevs/canovan.html>

étapes vers l'indépendance, c'est le seul chemin à suivre, soit d'accepter la FIN et de prendre le MOYEN collectif ad hoc pour l'atteindre directement, en priorité, et non par le biais du SOCIAL ou par des calculs strictement de politique provinciale (cf., Leçon « K »).

Dans le cas de l'indépendance d'un peuple ou d'une nation, les chefs peuvent jouer le rôle de mentors pour leurs concitoyens et concitoyennes. Cependant, la fin est inaccessible si le peuple ou la nation ne vibrent pas suffisamment aux idées de leurs mentors. Un peuple ou une nation qui prétend vouloir accéder à l'indépendance ou à la souveraineté interne et externe doit y travailler systématiquement. Il doit mettre en branle l'action d'une manière éclairée, organisée et disciplinée. L'improvisation spontanée et à jet continu peut nuire à l'atteinte de l'objectif. En ce sens, le fédéralisme offre, à première vue, plus de moyens ! Paradoxal, me direz-vous ? Pas nécessairement. La loi du nombre, des ressources humaines, des idées, des services, etc., peut l'emporter. Pour les fédéralistes, c'est le va-tout à l'économie. Ceux qui serinent ce discours sont gagnants ; ceux qui défendent le même point de vue comme souverainistes, sont perdants. La question est d'abord POLITIQUE. Il s'agit de se *gouverner soi-même* comme collectivité nationale et non pas être gouverné par un autre.

Les indépendantistes feraient une démarche réaliste s'ils méditaient la *Déclaration d'Indépendance* américaine et s'ils relisaient cet extrait :

La prudence enseigne, à la vérité, que les gouvernements établis depuis longtemps ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères, et l'expérience de tous les temps a montré, en effet, que les hommes sont plus disposés à tolérer des maux supportables qu'à se faire justice à eux-mêmes en abolissant les formes auxquelles ils sont accoutumés. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future. Telle a été la patience de ces Colonies, et telle est aujourd'hui la nécessité qui les force à changer leurs anciens systèmes de gouvernement. L'histoire du roi actuel de Grande-Bretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations répétées, qui toutes avaient pour but direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États¹⁷.

Bien sûr, lu comme tel, et au pied de la lettre, on peut facilement imaginer le besoin de faire beaucoup de nuances. Toutefois, si le fond a plus d'importance que la forme, il va sans dire que les « séparatistes » américains expriment quelques grandes vérités à l'Angleterre ainsi qu'aux autres puissances européennes et, par delà le temps, à d'autres peuples. D'abord, l'auteur de cette déclaration, Thomas Jefferson, affirme le principe de « prudence » en politique. En

¹⁷ « Prudence, indeed, will dictate that governments long established should not be changed for light and transient causes; and accordingly all experience hath shown that mankind are more disposed to suffer, while evils are sufferable than to right themselves by abolishing the forms to which they are accustomed. But when a long train of abuses and usurpations, pursuing invariably the same object, evinces a design to reduce them under absolute despotism, it is their right, it is their duty, to throw off such government, and to provide new guards for their future security. Such has been the patient sufferance of these colonies; and such is now the necessity which constrains them to alter their former systems of government. The history of the present King of Great Britain is a history of repeated injuries and usurpations, all having in direct object the establishment of an absolute tyranny over these states. » <http://www.constitution.org/usdeclar.htm>

revanche, il soutient que les « abus » ne doivent pas viser à nuire à l'autre et poursuivre, ce qui est plus grave encore, le « dessein » de vouloir « soumettre » l'autre à son autorité. Dans un tel cas, il est du « droit » et du « devoir » pour un peuple « de rejeter un tel gouvernement ». N'est-il pas écrit dans la première phrase de la *Déclaration* qu'un peuple peut être dans la nécessité « de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit... ». Dans un tel cas, les hommes le font principalement pour « pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future ». La patience a atteint ses limites et, partant, il est nécessaire de changer leurs anciens systèmes de gouvernement ». Dans ce cas, se demande Thomas Jefferson, est-il nécessaire de continuer à subir « l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations répétées » ?

L'auteur de la *Déclaration* termine son plaidoyer par ce paragraphe :

En conséquence, nous, les représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général, prenant à témoin le Juge suprême de l'univers de la droiture de nos intentions, publions et déclarons solennellement au nom et par l'autorité du bon peuple de ces Colonies, que ces Colonies unies sont et ont le droit d'être des États libres et indépendants ; qu'elles sont dégagées de toute obéissance envers la Couronne de la Grande-Bretagne ; que tout lien politique entre elles et l'État de la Grande-Bretagne est et doit être entièrement dissous ; que, comme les États libres et indépendants, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de régler le commerce et de faire tous autres actes ou choses que les États indépendants ont droit de faire ; et plein d'une ferme confiance dans la protection de la divine Providence, nous engageons mutuellement au soutien de cette Déclaration, nos vies, nos fortunes et notre bien le plus sacré, l'honneur¹⁸.

La conclusion est claire : « [...] Que tout lien politique entre elles [les Colonies] et l'État de la Grande-Bretagne soit et doive être entièrement dissous [...] ». Et pour l'avenir : « [...] Que, comme les États libres et indépendants, elles [les Colonies] ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de régler le commerce et de faire tous autres actes ou choses que les États indépendants ont droit de faire [...] ». Bref, la *Déclaration* ne demande pas plus et pas moins que ce que les États indépendants peuvent faire dans le monde. Elle est une décision du peuple qui ne demande de permission à qui que ce soit.

Nous sommes loin de la théorie de la reconnaissance, de l'ambiguïté de l'association ou du partenariat, du discours tordu sur les citoyennetés multiples ou encore de cet usage abusif du concept de souveraineté uniquement pour faire la critique du gouvernement fédéral ou du fédéralisme. Nous disons :

¹⁸ We, therefore, the representatives of the United States of America, in General Congress, assembled, appealing to the Supreme Judge of the world for the rectitude of our intentions, do, in the name, and by the authority of the good people of these colonies, solemnly publish and declare, that these united colonies are, and of right ought to be free and independent states; that they are absolved from all allegiance to the British Crown, and that all political connection between them and the state of Great Britain, is and ought to be totally dissolved; and that as free and independent states, they have full power to levy war, conclude peace, contract alliances, establish commerce, and to do all other acts and things which independent states may of right do. And for the support of this declaration, with a firm reliance on the protection of Divine Providence, we mutually pledge to each other our lives, our fortunes and our sacred honor. <http://www.constitution.org/usdeclar.htm>

Le choix de l'indépendance devient un acte éminemment démocratique par la voix de tout un peuple qui décide de se gouverner lui-même, démocratiquement.

Voilà ce qui doit être clair dans l'esprit et dans le cœur des Québécois et des Québécoises. Se gouverner eux-mêmes.

Contre les prophètes de malheur, les partisans du fédéralisme, les défenseurs de l'unité canadienne, les protagonistes de la société multiculturelle et les chantres du pluralisme, du communautarisme, de la culture et de la langue ou de l'économique seulement, il est plus que temps d'*affirmer* l'essence même de l'indépendance comme FIN à l'action politique du peuple ou de la nation québécoise avec des mots non-équivoques.

- E -

ASSUMER DE VIVRE PAR SOI, MAIS AVEC LES AUTRES

« *La pression de l'histoire nous révélait soudain
l'interdépendance des nations.* »

(Jean-Paul Sartre, *Qu'est-ce que la littérature ?* Situations II, 1948.)

« *Un gouvernement bien organisé verra à préserver sa propre intégrité
et à tirer une nourriture substantielle du contexte international.* »

(Maurice Séguin, *Les Normes*, 1961-1962¹⁹.)

L'interdépendance complète le choix initial de l'indépendance, car il s'agit de dépendance réciproque. Or, le mot *dépendre*, comme verbe transitif, signifie *détacher, libérer*. Pour les souverainistes Québécois, ils pourraient retenir cette deuxième acception du mot *dépendre*, c'est-à-dire décrocher, détacher, libérer, – soit **ne pas être rattaché à**. Conclusion : l'indépendance, ce qui ne **dépend** pas ; l'interdépendance, ce qui **dépend** l'un de l'autre. Lorsque le mot interdépendance est pris spécialement, il se définit comme une « situation d'États liés par des devoirs réciproques »²⁰. Historiquement, on doit se rendre à l'évidence que l'interdépendance suppose l'indépendance et la dépendance. Pourtant, l'indépendance réelle est une indépendance sans condition. Comment comprendre ce paradoxe ? Explication. L'indépendance absolue, sans condition, ne signifie pas l'absence d'obligations ou de devoirs. C'est la raison pour laquelle nous disons : L'interdépendance complète le choix de l'indépendance.

Cela peut paraître compliqué, mais l'interdépendance ne présuppose pas *de facto* la dépendance. Toutefois, l'interdépendance peut entraîner des coopérations et collaborations réciproques que deux ou plusieurs autorités indépendantes l'une de l'autre peuvent consentir entre elles par traité ou autres formes d'ententes mutuelles. Cette situation est très différente de celle que nous trouvons dans l'utilisation des mécanismes du fédéralisme où certains pouvoirs, devoirs et obligations sont attribués à un pouvoir fédéral ou « central » qui assume, pour la collectivité en général ou les collectivités fédérées, l'autorité complète sur leur interdépendance, c'est-à-dire sur les limites constitutionnelles de leur indépendance. Ce qui est le cas des pouvoirs régionaux ou locaux qui sont privés de cette autorité complète étant donné leur état de sujétion ou de subordination au sein d'un système d'union fédérale. Cette différence est essentielle pour comprendre le sens de l'indépendance et de l'interdépendance.

« Vivre avec les autres, mais par soi », c'est l'indépendance. En ce sens, l'indépendance est beaucoup plus que de prélever tous ses impôts, faire ses propres lois ou négocier des traités avec d'autres pays. Car, si l'indépendance n'était que cela, il faudrait se questionner sur ce qu'est réellement un État indépendant, une nation indépendante. Prenons, par exemple, le domaine de la défense pour une nation indépendante. Est-ce à dire que la défense pourrait être

¹⁹ Bruno Deshaies, « Les normes en histoire (10/20) : L'indépendance consiste à vivre par soi mais avec les autres, c'est ce qui colore les relations de voisinage de juxtaposition. » *Dans* Vigile.net, chronique, 29 janvier 2009. <http://www.vigile.net/Les-normes-en-histoire-10-20>

²⁰ Le dictionnaire *Le Robert*, Tome 5 (1985).

assumée par un autre avec ou sans le consentement du pays indépendant ? Est-ce à dire que la négociation de traités avec d'autres pays pourrait se satisfaire d'une souveraineté interne seulement ? Quant à faire toutes ses lois, est-ce que cela voudrait dire faire des lois qui incluraient la citoyenneté pleine et entière, l'immigration, « la paix, l'ordre et le bon gouvernement » et tous les autres pouvoirs susceptibles d'appartenir à la Nation véritablement indépendante²¹ ? Jusqu'où le flou de cette définition descriptive de la souveraineté (cf., impôts, lois, traités seulement) de la Nation indépendante peut-il nous conduire réellement²² ?

Les Québécois et, surtout, les souverainistes auraient intérêt à bien comprendre l'historique du Commonwealth britannique, entre les années 1830 à 1940, dans son évolution qui a conduit l'adoption du Statut de Westminster en 1931 au sujet du « status » des *Dominions* de l'empire britannique. Le chemin parcouru par les colonies britanniques loyales à la Grande-Bretagne pour faire le passage de « *colony to nation* » a été long et laborieux. Les débats débutent vers 1830. Dans un premier temps, les colonies se voient accorder seulement les pouvoirs d'un véritable gouvernement responsable autour des années 1850. Pour l'accession à l'indépendance des colonies, il faudra attendre encore un peu plus de quatre-vingt ans.

Les colonies anglaises au Canada – peuplées majoritairement de « Britanniques » (sauf dans le Canada Est) au nord des États-Unis – possèdent leur autonomie intérieure. Par contre, les Canadiens-Français, majoritaires dans le Canada-Est, ne sont pas assimilés mais subordonnés : ils demeurent, évidemment, une nation annexée²³. Toutefois, l'État fédéral canadien, en 1867, jouit

²¹ Extrait du préambule de l'article 91 de l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord* (1867) : VI. Distribution des pouvoirs législatifs. Pouvoirs du parlement. Fédéral canadien. Autorité législative du Parlement du Canada : « Art. 91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de **faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas** dans les catégories de sujets par la présente loi exclusivement assignés aux législatures des provinces [...] ». En clair, tout ce qui n'a pas été prévu mais qui pourrait survenir plus tard et qui n'est pas de la juridiction des provinces tombe sous l'« Autorité du Parlement du Canada » (par ex. : l'assurance-chômage, les télécommunications, « le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation », etc.
<http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1867.html#distribution>

²² Faisons un peu de sémantique. Toute définition d'un concept qui se présente comme une énumération ne peut prétendre fournir une explication complète de la réalité qu'elle recouvre. L'erreur du Parti québécois consiste à laisser croire que la souveraineté se limite aux impôts, aux lois et aux traités. Sur ce point, la seule question de la défense nationale soulève des problèmes considérables à moins que le Québec indépendant se fasse défendre par l'armée canadienne ! Doit-on penser que restreindre ainsi la définition de la souveraineté signifierait que « les lois pour la paix et le bon gouvernement du Canada » qui sont des responsabilités « intrinsèques » et inhérentes au pouvoir d'un pays indépendant, seraient abandonnés par le Canada dans la confusion qui a toujours régné au sujet de la souveraineté-association ou du partenariat Québec-Canada ? Association et partenariat sont deux termes très proches l'un de l'autre. Le dictionnaire *Encarta (français)* nous indique qu'il s'agit de l'« action de mettre ensemble (plusieurs choses) ou fait (pour plusieurs choses) d'être ensemble ». En ce sens, l'association consisterait surtout à « mettre ensemble » et le partenariat serait « d'être ensemble » selon des conditions définies réciproquement. Dans les deux cas, c'est la mise en commun ou l'idée « d'être ensemble ». Ce n'est finalement rien d'autre que la réforme du fédéralisme canadien. Nous sommes loin des concepts d'indépendance et d'interdépendance ou de vie collective distincte, vie autonome.

²³ Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Leçon XIV : « De l'union législative de 1841 à l'union fédérale de 1867 (1850-1867) ». D'où le constat qui suit selon Séguin : « Le Canada-Français était déjà (minoritaire) sous une union législative et il est monté vers une union fédérale. Ce nouveau régime ne demeure pas moins de l'annexion, mais de l'annexion améliorée... (p. 365) ». Depuis, l'annexion continue et la centralisation du régime fédéral se confirment (*Ibid.*, p. 389 et 402-409). Après deux échecs référendaires, l'annexion se resserre. La question consiste à savoir comment le Québec pourrait parler d'une seule voix. Voir Bruno Deshaies, « Serrez l'étoupe. Il n'y a plus de dernière chance pour la majorité MAJEURE canadienne. » *Dans* Vigile.net, chronique, 28 avril 2005.
<http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs5/212.html>

indirectement d'une certaine autonomie extérieure, car leurs sujets (*canadiens*) ne peuvent être ni taxés ni conscrits par Londres ; leur gouvernement n'est pas obligatoirement contraint de participer à *toutes* les guerres de l'Empire. Le Canada peut négocier des traités commerciaux « officieux »... Cependant, l'accès directement à l'autonomie extérieure lui est « officiellement » refusé : il n'y a qu'une diplomatie, qu'une défense pour l'empire. Tel est l'état de l'Empire britannique à ce moment là.

Mais, vers 1880, les Anglais de l'Empire éprouvent la nécessité d'une plus grande collaboration (militaire, économique). Certains milieux anglais proposent que les nations-filles (quasi souveraines, mais *encore liées* à la Grande-Bretagne) et à la métropole, une **fédération impériale**, c'est-à-dire *une* politique et *une* diplomatie étrangère, *une* marine, *une* armée, certains avantages réciproques économiques, etc., devant le danger, entre autres, que représente le développement économique des États-Unis et de l'Allemagne.

Ce qu'on sait, cependant, c'est qu'une certaine idée de fédération à plusieurs États sur des points très clairement définis (diplomatie, défense, commerce...) apparaît comme souhaitable vers 1880.

Après cinquante ans de discussions, des esprits perspicaces dénoncent les inconvénients :

- si, d'une part, la représentation se fait par État (Métropole et Dominions), la Grande-Bretagne pourrait se faire imposer sa politique extérieure par ses Dominions, inférieurs en nombre et en puissance.
- si, d'autre part, la représentation se fait d'après la population, les délégués des Dominions seraient noyés dans le Parlement de Londres.

Après une pré-discussion de 1830 à 1880 et un affrontement sérieux entre les divers gouvernements de l'empire, de 1880 à 1922, ces derniers décident qu'il n'y a qu'**une** solution *possible* pour resserrer le lien impérial et assurer la collaboration volontaire et efficace. Ils doivent rejeter les projets de fédération et s'associer comme **nations** de « status » **égaux** au cours des années 1924, 1926 et 1931²⁴.

Donc, entre 1926 et 1939, le *Commonwealth of Nations* statue sur la notion d'« égalité de status » des nations. Ce principe est reconnu officiellement. Le Canada n'est pas obligé d'entrer en guerre si l'Angleterre décide d'aller en guerre. C'est l'égalité de Statuts (nullement subordonnés) – premier gain concret. Second gain concret : « *Commonwealth* non sur l'idée de négation mais essentiellement sur un idéal positif : la **Coopération**. »

²⁴ À la Conférence impériale de 1923, les nations réunies abandonnent l'idée de l'unité diplomatique au sein de l'Empire et elles tendent vers l'établissement de relations autonomes entre la Grande-Bretagne et les dominions. En 1924, la Conférence impériale met fin à l'idée d'une fédération impériale ; on parle plutôt de l'égalité de statut. Deux ans plus tard, en 1926, le Rapport Balfour recommande la formule de l'égalité des *Dominions*. W. L. Mackenzie King résume la position du Canada en ces termes: « World citizenship; Imperial citizenship; National citizenship ». Puis, en 1931, c'est l'adoption du Statut de Westminster par le Parlement de Londres qui confirme définitivement l'association de nations de « status » égaux, qui confirme l'indépendance des *Dominions*.

L'Empire britannique a mis plus d'un siècle à apprendre cette leçon (1830-1940)²⁵.

En 2009, le *Commonwealth of Nations* ou Communauté de nations regroupe 54 pays dans le monde. Sur le site Internet LAROUSSE.fr²⁶ on peut lire cette définition : « Ensemble des États et territoires issus de l'Empire britannique, et reconnaissant entre eux une certaine solidarité, désormais plus morale que juridique. [...] Le Commonwealth n'est pas une confédération d'États, ne possède pas de Constitution écrite, ni d'appareil administratif commun. Il ne représente ni une alliance ni un bloc ; nul traité ne lie ses membres. Ces derniers mènent leur propre politique étrangère et peuvent rester neutres dans un conflit où un ou plusieurs d'entre eux seraient engagés. » En résumé, il s'agit plutôt d'un ensemble de nations qui se positionnent sous l'influence collective de l'ex-empire britannique.

Il est vain de s'illusionner avec l'idée trop naïvement répétée que de prélever tous ses impôts, faire toutes ses lois ou signer des traités avec d'autres pays suffiraient à rendre le Québec indépendant. Les zones grises sont tellement nombreuses que le Québec se retrouverait dans du fédéralisme « renouvelé » (en supposant que le Canada-Anglais accepte l'idée) qui n'en serait pas moins du fédéralisme. En peu de mots, les défenseurs de ces idées sont des souverainistes occupés par des combats fédéralistes. C'est ce que nous avons qualifié sous le vocable « le ton plaintif » des souverainistes²⁷, c'est-à-dire de ceux qui acceptent une indépendance tronquée, rabougrie, amputée et hors du monde réel des relations interétatiques (supra Leçon « C »). Une indépendance imaginaire comme une promesse irréaliste. Un discours messianique qui se situe hors-du-monde plutôt que dans-le-monde réel des rapports de forces. Un peu plus d'autonomie, un peu plus de pouvoirs, mais toujours une fédération plus ou moins décentralisée dans un partenariat factice ou artificiel (infra Leçon « H »).

Les souverainistes croient contourner la difficulté en nous parlant de « coffre d'outils » et de « projet de société ». Sur ces deux points, les fédéralistes répondent : le « coffre d'outils » vous l'avez avec le partage des compétences, Quant au « projet de société », il n'est nullement incompatible avec les ententes fédérales-provinciales, le système de péréquation, les arrangements administratifs canadiens ou encore par la « dévolution » (si l'idée peut être envisageable) de certaines compétences fédérales au profit des provinces. D'où la sempiternelle objection du fédéralisme *évolutif* si chère aux fédéralistes sincères ou moins sincères ! Pour les autonomistes nationalistes, ils ne font que des discours sur le *ton plaintif* qui n'effraient aucunement les porte-parole du fédéralisme *canadian* (qu'ils soient des Québécois-Français ou des Canadiens anglais ici au Québec, à Ottawa ou dans les autres provinces canadiennes-anglaises).

« Aucun pays n'est totalement indépendant, avons-nous dit précédemment, puisqu'il entretient des relations avec ses voisins et les autres pays dans le monde. » L'ALÉNA et l'Union européenne sont deux traités multilatéraux entre des États-Nations indépendants, tandis que l'ONU est une organisation internationale composée aussi d'États-Nations indépendants. Il faut

²⁵ Combien d'années encore faudra-t-il aux Québécois pour prendre avantage avec lucidité de cette formule politique où aucune des parties n'a voulu soumettre son indépendance à un quelconque projet de fédération impériale ?

²⁶ Voir l'article Larousse : « Commonwealth of Nations ». http://www.larousse.com/encyclopedie/autre-region/Commonwealth_of_Nations_Ensemble_des_%C3%89tats_et_territoires_issus_de_l_Empire_britannique,_et/114245

²⁷ Voir « Des souverainistes occupés par des combats fédéralistes », dans Vigile.net, Bruno Deshaies, chronique du 5 octobre 2000. <http://www.archives.vigile.net/ds-deshaies/docs/00-10-5.html>

faire de nombreuses nuances au sujet des rapports entre les pays dans le monde. Lorsque ce n'est pas une fédération, on peut dire que c'est le régime du « volontariat » où chaque nation tente d'apprendre à se limiter elle-même. La mondialisation des échanges et des marchés, pour libre que soit ce phénomène planétaire, n'impose pas moins une pression sur les États, grands ou petits. La rapidité des échanges internationaux bouleverse la donne traditionnelle (cf., Bibliographie, Jacques Adda). Le monde est irréversiblement planétarisé.

Tous les États indépendants dans le monde sont tous interdépendants à des degrés divers. Les relations interétatiques peuvent être des relations :

- de voisinage ou de juxtaposition comme c'est le cas pour les nations indépendantes ;
- de subordination de voisinage comme c'est le cas pour les nations satellites ;
- de subordination sur place et de superposition comme pour les nations annexées.

Cependant, la nature de ces relations variera selon le statut de l'État concerné et de sa situation sur l'échiquier des rapports de forces qui s'exerceront de part et d'autre.

Malgré les efforts des Américains à vouloir pratiquer hier une politique d'isolationnisme, les circonstances internationales, entre autres, ont obligé l'Oncle Sam à s'impliquer dans le concert des nations jusqu'à réclamer l'établissement du siège social de l'ONU à New York. En agissant de la sorte, les Américains ne sont pas devenus moins indépendants. Leur plus grande indépendance s'est construite dans l'interdépendance. Plus sûr de leurs moyens et plus influents dans le monde, les États-Unis sont passés de puissance régionale au statut de superpuissance mondiale. Cependant, depuis la crise financière en 2008, les États-Unis subissent une plus forte situation d'interdépendance dans le monde et surtout de la Chine. Par des voies différentes, l'URSS est devenue elle aussi une superpuissance, sauf que depuis la débâcle de 1989, l'empire soviétique est disparu sur l'échiquier international. Sa nouvelle position se limite maintenant à la République de Russie comme pays indépendant qui cherche à se reconstruire au plan international dans un nouveau contexte d'interdépendance des États souverains. Ces deux pays, les États-Unis et la Russie, doivent accepter la collaboration tout en défendant leur autonomie, c'est-à-dire leur séparation, leur distinction et leur souveraineté. Le plus important, pour eux, consiste à vivre avec les autres mais selon leurs propres fins et avec leurs propres moyens. D'autres réalignements géopolitiques sont en cours en ce moment entre les États-Unis et la Chine ainsi qu'avec d'autres pays. Il en est de même pour la Russie post-1989. Ceci peut s'appeler du nationalisme. Or, pour une nation indépendante, le nationalisme est l'affirmation et la défense de la maîtrise de sa vie politique, économique et culturelle.

Le tandem indépendance-interdépendance est le propre de la Nation indépendante. La nation qui n'est pas indépendante ne peut jouir pleinement de ses richesses intérieures et encore moins des avantages pour soi de l'interdépendance. Cependant, la complexité des relations de voisinage ou de juxtaposition ne va pas seulement dans un sens. Il peut arriver des « défaites » où il y a un réalignement des forces, des moyens et des capacités qui peut affecter le degré même d'indépendance ou d'annexion politique.

Le Québec-Français fait partie des nations qui sont annexées tant politiquement qu'économiquement. L'interdépendance est réduite aux pouvoirs accordés par la constitution canadienne. Le poids de l'interdépendance obligée qui est l'annexion dans le système canadien fait que le Québec ne jouit que d'une autonomie limitée et restreinte au plan local en comparaison avec l'indépendance complète. La conséquence fondamentale se concrétise par une perte de l'agir par soi collectif au plan national pour la *Province de Québec* (infra note 110). L'indépendance lui est refusée, partant le Québec demeure une province comme les autres avec un demi-État local juste suffisant pour satisfaire une gouvernance *provinciale*.

Tous les discours sur les « projets de société » occultent au fait la question de l'indépendance. Le débat porte principalement sur les questions intérieures (un régime républicain ou non, le communautarisme ou non, des débats sur la nation civique et la nation ethnique, l'identité nationale, le plurilinguisme ou non, le multiculturalisme, les accommodements raisonnables, l'interculturalisme, etc.) et laisse dans l'ombre « LA » question de la *liberté collective* qui, paraîtrait-il, se réglerait par la reconnaissance du Québec. Or, le Canada-Anglais impose son veto depuis « 1760 et 1840 ». Il correspond, pour les Québécois-Français, à un « désastre inévitable, désastre en deux temps, annoncé dès 1760 », puis consolidé en 1840 avec l'Union des deux Canadas²⁸.

« Vivre ensemble » n'est pas en soi une question d'indépendance, mais un problème auquel toutes les sociétés doivent faire face. Le Québec indépendant ou non – comme toutes les sociétés dans le monde – vivra des crises de société. La création d'une nation indépendante dépasse la notion du « vivre ensemble ». L'indépendance implique la notion d'agir par soi collectif. Elle suppose par conséquent le désir d'avoir la maîtrise la plus complète de ses moyens collectifs, c'est-à-dire la jouissance de son autonomie ou de sa souveraineté interne et externe. Quant à la réponse à ce problème précis, le « vivre ensemble » est un faux problème.

Il y a lieu d'être plus lucide sur ces questions d'indépendance et d'interdépendance, car l'objectif de souveraineté du Québec ne sera jamais atteint par des chemins aussi éloignés de la FIN elle-même de l'indépendance²⁹. En d'autres mots, se contenter de s'occuper de la mécanique de sa voiture et de son entretien ne nous dit pas qu'elle est la fin recherchée. Les Québécois doivent postuler que la fin est l'indépendance du Québec.

²⁸ « Le Canada-Français a été victime d'une double capitulation. (p. 320) » Dans Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 320-324.

²⁹ Supra Leçon « D » et la POSITION 4 : « Choisir l'indépendance (du Québec), 1.0 L'indépendance nationale : une fin, un moyen, un projet de société, une stratégie ? » Dans Vigile.net, chronique du 2 novembre 2000. <http://www.archives.vigile.net/00-11/deshaies-31.html>

- F -

UNE SOCIÉTÉ NATIONALE, C'EST UN TOUT COMPLEXE, UN RÉSEAU

« *La force politique, pour une société ou collectivité, c'est la tête capable de penser, de vouloir, de commander, de déclencher l'action.* »
(Maurice Séguin, *Les Normes*, 1965-1966/1999³⁰)

Il est vain de s'imaginer que l'individu se construit lui-même sans les apports considérables du milieu et de la société. Pourtant, l'individu en tant que tel est irréductible. Il est ce qu'il est. Il doit apprendre à se socialiser, s'éduquer et se former *dans* et *par* la société. La socialisation de l'individu fait de lui un pair parmi ses pairs. Il ne devient pas l'autre, mais il doit voir l'autre et apprendre aux contacts des autres. Cette partie des apprentissages est certainement la plus fondamentale et elle dure toute la vie. De plus, elle est la plus difficile à parachever. En fait, elle ne s'achève jamais.

L'éducation, en ce qui a trait à cette partie des apprentissages scolaires, comporte de nombreuses facettes. Les apprentissages reliés aux nombreux processus de communication, à la connaissance du monde, de la nature, des réalités de sciences humaines, des arts, de la musique et des savoirs techniques sont les plus habituels. Cette éducation peut être complétée par des formations spécialisées dans de nombreux domaines afin de satisfaire aux besoins de la société et à ses propres besoins.

Pour autant que la société façonne l'individu autant l'individu se construit lui-même avec ses propres ressources, dont celles de l'intelligence. Par son intelligence, l'individu acquiert la liberté d'agir par lui-même. Il peut intervenir sur lui et sur les autres. Il fabrique avec les autres de la *société* tout en s'auto-construisant.

Il est trop facile de soutenir que l'individu est seulement un produit social. Chaque personne, en participant à la société, s'affirme, se détermine, prend sa place et veille surtout à défendre la cohérence de sa personnalité. En ce sens, elle est libre de partager en découvrant ses limites et le point jusqu'où elle peut aller sans se détruire elle-même. Il doit donc y avoir à la fois dans les comportements humains de l'indépendance et de l'interdépendance. Une trop grande perte d'indépendance démarre les premiers développements de la dépendance ; en revanche, une incapacité à vivre l'interdépendance peut aller jusqu'à l'enfermement, l'isolement et l'étiollement ou le démembrement. Les risques humains sont des deux côtés. Ce sont donc deux aspects inséparables de la vie personnelle. C'est en ce sens qu'un individu est *un*.

La société a une VIE pleine et entière. Cette « vie collective » est le fruit de l'interaction des individus et de tous les *agents* publics et sociaux (gouvernements, institutions, compagnies, syndicats, groupes communautaires, associations, villes, familles, Internet, médias sociaux, etc.). Tout ce qui est interne à la dynamique intégrale de la société produit une réalité telle qu'une

³⁰ *Les Normes, Chapitre deuxième*, division 1 (A), section 2, paragr. V) Aspect politique.

société paraît incomparable à aucune autre. Cette vie se déroule dans un lieu plus ou moins vaste, un milieu social particulier et dans un temps donné. *Elle est ce qu'elle est.*

Le Québec comme société a une VIE pleine et entière sans toutefois être indépendante. Elle est une société annexée. Le fait de son annexion ne la rend pas moins une société ! Elle est cette société dépendante d'une autre qui la domine et la subordonne. Au plan national, elle est une société *incomplète*. Cette société n'est pas une unité politique indépendante.

Le problème dans cette histoire postérieure à la Conquête, c'est que le Québec, non indépendant, semble n'être qu'une juxtaposition de groupes humains opposés les uns les autres. Il apparaît comme une société éclatée entre deux légitimités démocratiques qui, finalement, sapent les possibilités du groupe majoritaire composé de Québécois-Français. Dans un tel contexte, se faire dire et redire *ad nauseam* que le Québec forme une nation, la *nation québécoise*, semble plutôt une vue de l'esprit. Le discours sur la *nation québécoise* ne change absolument rien par rapport à son statut de dépendance comme société *nationale*. (Le même raisonnement s'applique à la notion de peuple québécois, car le passage du mot peuple à celui de nation ne change rien quant au degré d'annexion politique du Québec-Français.) On comprend actuellement que la nation québécoise se limite à être l'expression d'une société inclusive, mais qui ne signifie nullement que cette société est *une* et capable de faire face aux difficultés globales de sa VIE *sociale*, car sa VIE NATIONALE est fortement conditionnée par une situation d'annexion permanente. Par conséquent, sa force politique est largement diminuée par son statut officiel d'état fédéré.

La vie de la société québécoise comme la vie d'un individu québécois est analogiquement comparable. Et lorsqu'il y a de la VIE, il doit y avoir de l'« AGIR » selon cette idée maîtresse de la pensée de Maurice Séguin : « VIVRE, c'est AGIR ».

Choisir l'indépendance, c'est choisir *de facto* l'interdépendance.

Malgré l'obligation de l'interdépendance, une société ne peut évacuer complètement le besoin de vivre une vie autonome. Mais on doit admettre, *ne varietur*, que *la vraie nature de l'interdépendance* des sociétés est justifiée. Il y a diverses raisons qu'on pourrait évoquer. En voici quelques-unes.

La recherche systématique de l'isolationnisme (s'il était possible d'y accéder) comporte plus d'inconvénients que d'avantages.

Se couper de tous contacts ou trop les restreindre, c'est vouer le milieu à la stagnation qui favorise l'inaction et l'absence.

Force est d'admettre que les rapports entre sociétés sont inévitables et nécessaires. L'isolationnisme total est impensable. La réaction (par soi) est nettement préférable à l'inaction volontaire ou imposée ou, pire encore, au remplacement.

Par ailleurs, pour une société quelconque, il est impossible de ne pas avoir de rapports avec les autres sociétés, de ne pas subir de pressions, voire même des oppressions diverses.

Malgré toute l'insistance sur la nécessité et l'utilité pour une société de collaborer avec les autres, il n'en demeure pas moins que la notion de vie d'une société se rapporte concrètement à la notion d'AGIR (par soi) de cette société. Il doit y avoir nécessairement une vie collective distincte, vie autonome.

L'action, la réaction (par soi), la présence, l'autonomie enrichissent et développent la société qui trouve les moyens d'exécuter les multiples activités qui constituent la fin de cette société.

Une société comme tout être vivant a besoin de tous les apports extérieurs pour vivre. Toutefois, si ceux-ci sont plus importants que les capacités d'absorption du vivant, les dérèglements dans le développement de ce vivant sont inévitables. Il en est de même des individus qui ne parviennent pas à créer leur personnalité sous les pressions du monde extérieur. En comparaison, les sociétés soumises à des contraintes extérieures trop puissantes peuvent limiter leurs propres expériences collectives. La perte de la possibilité de vivre son autonomie, sa capacité d'être libre, bref sa possibilité à devenir indépendante, fabrique des comportements collectifs aberrants, comme, par exemple, l'habitude de confondre la soumission (inconsciente) et la liberté en se croyant libre (individuellement) tout en étant subordonné (collectivement) ! Quand une société en arrive là, c'est qu'elle n'est déjà plus elle-même. Par contre, quand la « vie collective distincte, autonome » prend le pas sur la subordination, la provincialisation ou l'annexion, il y a nettement plus de chances que « l'indépendance dans l'interdépendance » s'acquiert vraiment. Ce postulat-clef de l'agir (par soi) collectif dans la collaboration est essentiel pour les nations.

L'indépendance dans l'interdépendance est bien autre chose que l'association, le partenariat ou les unions législatives ou fédérales sous quelques formes qu'elles se présentent. L'indépendance dans l'interdépendance, c'est essentiellement la « libre coopération dans l'égalité de statut ». Tel est l'esprit même du Commonwealth britannique. Par conséquent, un Commonwealth canadien serait la meilleure chose qui pourrait arriver aux Québécois. D'où l'égalité de *status* non sur l'idée de négation mais essentiellement sur un idéal positif : la coopération interétatique dans le sens de « together but on our own feet »³¹. Il importe de bien se comprendre sur ce point névralgique qui concerne les rapports entre les États (nations) indépendants dans le monde³². Pour le Québec, cette privation limite le champ d'action de la nation québécoise sur la scène

³¹ Expression utilisée par Lester B. Pearson à l'occasion de la création de la force du maintien de la paix par l'ONU en vue de résoudre les conflits qui pourraient mettre en danger la sécurité internationale. Cité par Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre premier*, division 1 : « Vivre avec les autres, mais par soi ; Collaboration mais autonomie ; « Together but on our own feet ». Ce sont les principes qui guident la politique étrangère du Canada depuis 80 ans.

³² Voir la Leçon « E » et Max Gounelle, *Relations internationales*, 5^e éd., Paris, Dalloz, 2001, p. 166 à 177 où il traite des « Organisations internationales intergouvernementales » (OIG). Maurice Séguin envisage cet aspect des rapports entre les États (nations) dans les *Les Normes* sous le titre l'« Organisation mondiale internationale » (cf., le *Chapitre troisième*, division 12, section 4). Il dresse succinctement le bilan des avantages et des inconvénients en ces termes : « **Avantages du système.** Cette organisation fait mieux ressortir la "solidarité" universelle ; elle fait mieux comprendre la nécessité des négociations, des concessions mutuelles afin d'éviter des guerres mondiales qui ne règlent rien... qui se soldent par un déficit pour toutes les nations. C'est le régime de « VOLONTARIAT » : chaque nation tâche d'apprendre à se limiter elle-même dans son intérêt et dans celui de l'humanité. **Inconvénients du système.** Il n'existe pas UNE autorité au-dessus de l'ensemble des nations capables de s'imposer pour le "bien commun mondial". » Mais, il voit quand même un léger avantage au système : « Le régime fait preuve parfois d'une certaine efficacité pour éviter ou éteindre les rivalités entre petites ou moyennes nations. Il peut même régler des crises "limitées" entre les "Grands" mais on sait que le système aurait de la difficulté à résoudre un grave affrontement des **Blocs.** »

internationale. Ce n'est pas une moindre affaire. Cette infériorité politique est très pénible, car elle nuit au développement et à l'agir par soi collectif du gouvernement du Québec.

Esquissons brièvement une réponse. La libre coopération doit laisser les nations capables de faire des choix selon leurs intérêts politiques, économiques et culturels. Elle doit garantir à chaque nation la plénitude de sa *liberté collective*³³. Dans cet esprit, tout repose sur *le principe de l'égalité souveraine* que Maxime Gounelle résume en trois points. Le premier : « Il a un caractère fondamental dans les relations internationales » pour les unités politiques reconnues selon « les principes du droit international ». Ce principe général, il le précise sous deux points principaux.

- a) Il implique que les États ne peuvent être, officiellement subordonnés à aucune autre autorité nationale ou internationale sans leur consentement.
- b) Il sert de base au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États³⁴.

Cette conception des relations internationales n'est pas identique aux principes qui guident la création de fédérations. Les contraintes du fédéralisme sont inévitables pour les États (nations) locaux fédérés. Même que Maurice Séguin soutient : « On ne doit pas s'imaginer que la nation minoritaire sera *libre* quand le central sera moins fort ; elle sera un "peu moins pas libre"³⁵. »

Les empires sont fragiles, les fédérations sont abusives pour les minorités et les États-Nations sont utiles au fonctionnement des sociétés et à la réalisation de leur développement intégral. Être capable de VIVRE, c'est-à-dire de pouvoir assumer son « séparatisme », est certainement autre chose que de VÉGÉTER ou de SURVIVRE (comme unité politique). Cette notion de « vivre » pour une société ne doit nullement être confondue avec l'idée du « comment vivre ensemble » qui est une toute autre affaire. Malheureusement, tout le débat autour du concept de *nation québécoise* alimente cette confusion entre le *social* et le *national*³⁶.

³³ Cette notion est particulièrement intéressante dans le cas des nations *annexées*. Maurice Séguin ramène à huit « principaux types d'annexion politique par ordre croissant de liberté collective conservée par la minorité ». Le Québec se situe au cinquième degré avec un « majorité locale, maîtrisant un organisme politique régional officiel ». Mais les tensions entre la *liberté collective* et les *libertés individuelles* soulèvent quelques problèmes majeurs. Les situations varient d'un régime dictatorial qui refuse les libertés individuelles à un régime démocratique où les libertés individuelles peuvent être assez grandes malgré l'annexion et la perte de la liberté collective. Mais, paradoxalement, une situation particulière peut se produire. Il se peut que « perdre une partie de ses libertés individuelles, c'est souvent un moyen (temporaire ?) d'obtenir sa liberté collective » [cf., *Les Normes, Chapitre troisième*, division 7 et division 10, section A.-sous-section 4), paragr. b)].

³⁴ Max Gounelle, *Relations internationales*, 5^e éd., Paris, Dalloz, 2001, p. 136-137.

³⁵ *Les Normes, Chapitre troisième*, division 10, section A.- sous-section 1), paragr. g).

³⁶ Afin d'éviter tout malentendu, il faut reconnaître que ce « sont deux aspects nécessaires de la vie d'une même communauté » comme le fait remarquer Maurice Séguin dans *Les Normes*. Cependant, il précise le sens de ces deux aspects de la façon suivante : d'une part, « le NATIONAL se rapportant aux relations avec les autres collectivités » et, d'autre part, « le SOCIAL concernant surtout le sort des personnes et la répartition des biens à l'intérieur d'une société » (cf., *Chapitre quatrième*). Lorsque ce problème est dissipé dans notre esprit, il devient plus facile d'admettre qu'il existe des *conflits sociaux* et aussi des *affrontements nationaux*. Par conséquent, la dimension nationale s'impose autant aux chefs du prolétariat qu'à une société capitaliste, que le nationalisme découle du national porté par divers agents et que le nationalisme n'est pas la propriété durable d'une classe sociale. Bref, une société nationale dépasse les chefs charismatiques, les partis politiques ou les ambitions d'une classe sociale en particulier lorsqu'il s'agit des « relations avec les autres collectivités ». C'est maintenant la question « d'être présent soi-même aux autres collectivités » qui est la deuxième condition de l'existence de la nation *indépendante* avec le nécessaire agir par soi collectif qui répond aux exigences de « la vraie souveraineté » et de « la vraie nation souveraine » (cf. *Les Normes, Chapitre troisième*, division 10. A- section 1), paragr. D).

Il est étrange qu'une société soit constamment divisée sur elle-même. Il est certes anormal qu'on laisse croire à une majorité qu'elle est systématiquement non inclusive. Il est insupportable que des chefs de formations politiques s'amuse à rédiger et à adopter des condamnations abusives au sujet de déclarations de citoyens qui sont honorables ou des organismes louables. Faut-il censurer tous les citoyens qui contestent sérieusement leur gouvernement parce qu'ils ne partagent pas leurs politiques ? Par ailleurs, que fait-on au sujet de gens qui se disent intégrés à la société québécoise et qui nous racontent des histoires de bonhommes sept heures chaque fois qu'ils voient leurs privilèges érodés ?

Une société libre est certainement une société dans laquelle ceux et celles qui y participent ont à cœur le bien être collectif de tout le groupe humain lors même que des différences peuvent exister. Par exemple, les Anglo-Québécois ont intérêt à se faire une idée plus réaliste de leur situation. Par ailleurs les Québécois-Français doivent savoir qu'ils peuvent rechercher, affirmer et défendre ce qu'ils sont. Quant aux « Allophones », ils devraient apprendre à vivre dans la société d'accueil majoritairement française où ils ont souhaité vivre. Quant aux Autochtones, ils devraient commencer à apprendre que la vie au Québec n'exige pas l'abandon de leurs traditions, mais l'obligation, comme tous les autres, de choisir de vivre au Québec avec tous les avantages et les inconvénients de vivre en société. Que ces derniers cessent de s'isoler et de réclamer seulement le meilleur des deux mondes (du Canada et du Québec) sans en accepter les obligations réciproques.

L'unité de la société ne peut se confondre avec l'idée de répression ou de dictature. Elle devrait plutôt être le ferment de réalisations globales qui pourraient satisfaire autant les individus que la société en général. Les Québécois-Anglais et les Autochtones devraient commencer à comprendre que les Québécois-Français sont chez eux et qu'ils ont le droit d'aspirer, collectivement, à leur indépendance nationale. Tous ceux qui ont joui de privilèges particuliers devraient se rendre à l'évidence que l'évolution historique du Québec-Français a placé les Québécois à un carrefour qui laisse peu de marge de manœuvre entre les choix possibles. Par exemple, le développement du Québec ne peut se faire avec ceux qui, constamment, appauvrissent le Québec-Français au sens fort du terme ni avec ceux qui déclenchent des polémiques stériles sur une déclaration concernant les « votes ethniques ». Expression, certes maladroite, quoique souvent sortie habilement de son contexte par rapport à la situation fragilisée du Québec. Elle n'en décrit pas moins une réalité historique objective et indéniable de l'état du Québec-Français.

Pour tous ceux qui ne veulent pas du Québec-Français, le charcutage de la Loi 101 ne les inquiète nullement. Du fait qu'ils croient être « politiquement correct » au Canada et qu'ils tolèrent le français uniquement parce les Québécois-Français sont encore un bon cinq millions au Québec tout en occultant, sciemment, le fait qu'ils constituent une majorité démocratique. Ils refusent la réalité d'une culture et d'une civilisation québécoise-française. Ces défenseurs de justice, de démocratie, d'inclusion, de citoyenneté et le reste, sont prêts à détruire l'unité québécoise. Dans un sens, c'est même leur objectif. Ils sapent l'aspiration à la francité de la société québécoise tout en laissant croire que le français se porte bien au Québec. Sous le couvert du dialogue, ils brisent systématiquement le tissu social qu'en ce n'est pas le consensus général en protestant contre son unité. Comment une société peut-elle vivre sans un minimum de cohésion *sur* le régime ? Comment la nation québécoise peut-elle parvenir à croire que seuls les débats *dans* le régime sont tolérables, acceptables ou politiquement corrects ? Une société est *une* sans devenir

nécessairement *plurielle*, sinon elle n'existerait pas. Tout au plus, serait-elle une réunion d'individus indifférenciés sans aucun lien entre eux. Un tel ensemble, est-ce une société ?

Une société est fondamentalement un groupe humain organisé, un organisme *un*. Qu'on donne le nom de race, de peuple, de nation, de collectivité ou de communauté, il reste toujours qu'il s'agit d'un ensemble de personnes ou d'individus réunis entre eux par des liens complexes et une organisation sociale indispensable à la vie du groupe. À cet égard, la société nationale québécoise existe véritablement. Sa dynamique intégrale (interne) est distincte et différente des sociétés ontarienne, albertaine ou terre-neuvienne.

Le Québec n'a pas besoin d'un débat sur les votes ethniques pour être divisé. Il est divisé parce qu'il appartient à l'« unité canadienne » qui défend chaque pouce carré de son existence en faisant tourner des miroirs aux alouettes qui rendent toujours plus difficile la réalisation de l'unité québécoise³⁷.

A la fin de l'année 2000, un nouvel ambassadeur du Canada, monsieur Raymond Chrétien, est nommé à Paris. Très tôt, dans une première entrevue à l'émission « Le Point » du 19 décembre 2000, il n'hésite pas à proclamer qu'il « prêche » le Canada aux Français et « l'évangile canadienne » en France³⁸. Le point de vue soutenu par l'ambassadeur ne laisse aucun doute sur les intentions et les objectifs de la diplomatie canadienne par rapport au Québec ainsi qu'aux relations de la France et du Canada. À ce moment là, on assistait au Québec au désolant bruit de chicanes fraternelles parce que ni d'un côté ni de l'autre on avait compris l'ampleur des défis québécois face au Canada-Anglais. Le gros train *canadian* finira bien par happer de plein fouet le petit train québécois s'il n'emprunte pas rapidement une autre voie d'avenir. Une déprogrammation mentale fédéraliste est absolument nécessaire et urgente³⁹.

³⁷ La population québécoise n'est pas dupe de ces combats partisans qui n'éclairent pas l'enjeu de l'indépendance du Québec. On comprend pourquoi un très grand nombre de Québécois sont, selon la contrepèterie de Robert Charlebois, des « indépendantristes ». <http://fr.lyrics-copy.com/robert-charlebois/lindependantriste.htm> Un autre témoignage de l'un de nos compatriotes mérite notre attention, c'est celui de Gaston Laurion : « Qu'est-ce que l'indépendance ? Essai de formulation. » *Dans* Vigile.net, chronique du 16 mars 2006. <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs6/244.html> Les trois chroniques citées ci-après illustrent le malaise qui peut régner entre les deux niveaux de gouvernement dans le régime fédéral *canadian*. Quand on analyse l'affrontement national Canada-Québec dans l'*optique indépendantiste*, il ressort que l'*optique fédéraliste* domine le débat entre les souverainistes et les fédéralistes. Les indépendantistes doivent ajuster leur discours sur l'idée d'indépendance et d'interdépendance afin de sortir du flou du souverainisme. Bruno Deshaies, « L'Union Européenne et l'idée de FÉDÉRATION. » La bataille Landry-Cauchon : deux interprétations de l'UE (1/2). *Dans* Vigile.net, chronique du 25 mai 2000. <http://archives.vigile.net/00-5/deshaies-17.html> Bruno Deshaies, « L'Union Européenne selon Joschka Fischer. » La bataille Landry-Cauchon : deux interprétations de l'UE (2/2). *Dans* Vigile.net, chronique du 1^{er} juin 2000. <http://www.archives.vigile.net/00-6/deshaies-18.html> Bruno Deshaies, « Le mégafichier de la main-d'œuvre. Un acte de gouvernement répréhensible ? » *Dans* Vigile.net, chronique du 8 juin 2000. <http://archives.vigile.net/00-6/deshaies-19.html>

³⁸ Reportage et entrevue de Raymond Chrétien par Stéphane Bureau à l'émission *Le Point* de Radio Canada, mardi, 19 décembre 2000. Titre : « Le poids lourd de la diplomatie canadienne. » Malheureusement, cette entrevue est indisponible sur le site de Radio-Canada. À défaut, toutefois, voir « Tensions Ottawa-Québec-Paris. » <http://archives.radio-canada.ca/emissions/415-3948/page/7/>

³⁹ Bruno Deshaies, « Le fédéralisme, la loi constitutionnelle de 1867 et les Québécois. La déprogrammation mentale des Québécois-Français. » *Dans* Le Rond-Point des sciences humaines. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/federalisme.html> Voir aussi Vigile.Net, chronique du jeudi, 30 septembre 2004. <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs4/187.doc>

Pouvons-nous nous demander en tant que société nationale du Québec-Français, si ses membres se croient partie prenante de la société québécoise ? Existe-t-il une telle société que la société québécoise ? Évidemment, la réponse est oui. Mais alors pourquoi cette société est-elle continuellement en butte à devoir prouver son existence ? À se demander si elle est *une* ? À vivre obligée continuellement à rechercher la maîtrise de ses moyens ? À devoir affirmer son caractère distinct et, par ailleurs, être incapable d'assurer sa défense complète et entière sans que la société parvienne au bord de la crise nationale ? Qui sont-ils les Québécois-Français⁴⁰ ?

La société nationale québécoise est victime du chantage d'une minorité *canadian* à l'intérieur du Québec et d'une domination par la majorité *canadian*. Il y a donc deux verrous. Le Québec-Français comme société nationale est donc un poids pour la nation *canadian*. Tout comme à l'époque de la mission de lord Durham, le premier ministre du Canada – en tant que porte-parole du GRAND TOUT CANADIEN – doit chercher une réponse au cas « québécois » dans la fédération canadienne. La fédération canadienne est aux prises avec la question de l'unité québécoise qui perturbe ses objectifs *nationaux*. La société nationale *canadian* ne peut envisager encore aujourd'hui de concéder le statut de nation au sens Étatique, juridique, pour la société nationale québécoise.

La société nationale québécoise est assaillie par des débats sociaux continuels. Mais, tout cela ne suffit pas. Le Québec-Français doit en plus se battre quotidiennement pour maintenir le français comme langue d'usage et de communication malgré son statut de langue officielle. Aux yeux de certains, les concessions au bilinguisme ne sont jamais assez généreuses ; en contrepartie, les exigences de la francisation paraissent toujours trop draconiennes. On ne peut nier que la langue française soude le lien social de la communauté québécoise quant à ses valeurs culturelles en tant que société distincte. La langue de communication nationale est un élément essentiel non seulement de culture mais aussi de la VIE de la collectivité nationale québécoise-française. Il y a ici un rapport indéniable avec l'unité nationale québécoise (infra Leçon « L »).

La société nationale québécoise vit un antagonisme entre les partisans de l'inclusion et les défenseurs du « nous ». Les partisans de l'inclusion essaient de nous faire croire au pluralisme et au lien social à condition que la société civile ne devienne pas trop encombrante pour eux. Qu'est-ce que les théories de l'inclusion ou du pluralisme ont à subir d'une majorité *nationale québécoise-française* qui désire vivre comme majorité tout en respectant les groupes minoritaires ? Jusqu'à quand la dernière preuve du non vouloir des Québécois-Français pour satisfaire les défenseurs du pluralisme ou de la société inclusive ? Se pourrait-il qu'il existe des groupes ou des communautés au Québec qui s'excluent eux-mêmes en se ghettoisant ?

La société civile québécoise a démontré assez de tolérance pour rendre les accommodements raisonnables suffisamment souples. La société nationale québécoise ne souhaite rien de moins que de vivre de toute la diversité et de toute la richesse de sa population *nationale* avec tous

⁴⁰ Les Québécois-Français sont encore majoritairement fédéralistes mais nationalistes quant à la défense d'une forme de liberté locale dans un système canadien/*canadian* qui reste à définir. Bruno Deshaies, « L'enseignement de l'indépendance. Du très gros travail à abattre. » Dans Vigile.net, chronique du 16 février 2006. <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs6/240.doc> Une réponse à un article de Daniel Laprès sur « Le nationalisme obligatoire » publié dans *La Presse*, 11 février 2006. Le texte *in extenso* est reproduit à la fin de la chronique.

éléments qui la composent dans l'ordre politique, économique et culturel qui est celui du Québec-Français.

Ceux qui respectent ses ambitions et qui sont attentifs à son devenir, sont-ils prêts à travailler à l'édification de l'indépendance nationale du Québec ? Un Québec indépendant qui est aussi interdépendant, n'est-il pas cent fois mieux que le foutu principe fédératif qui brouille le contrat social de la société civile québécoise et empoisonne la vie et l'existence de la nation québécoise ? Seule l'indépendance nationale du Québec peut résoudre cette oppression essentielle que subit quotidiennement la population québécoise. Maintenant, ce sont tous les Québécois qui doivent parler d'une seule voix pour parvenir à la *liberté collective* qui enrichira toute la société nationale québécoise.

- G -

VIE COMPLÈTE : INDÉPENDANCE ; VIE INCOMPLÈTE : SURVIVANCE.

« Aussi longtemps que les Canadiens conservent, dans l'Empire français, leur autonomie coloniale sur un territoire réservé et protégé, il leur est possible de devenir une NATION et d'exister en tant qu'ÉTAT français à côté d'une ou de plusieurs nations anglaises en Amérique. »
(Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, 1997, p. 13.)

« L'indépendance n'est pas une marchandise ! » Vivre complètement sa vie intérieure d'abord et vivre complètement, en plus, sa vie extérieure, constituent le fondement de l'indépendance nationale. Une société libre et démocratique a le droit de se gouverner par elle-même. Une société complètement autonome vit de ses propres capacités, avec ses forces et ses limites. Elle est une TOTALITÉ intégrative à la fois de son développement politique, économique et culturel et un lieu de VIE COLLECTIVE. Il est donc normal qu'une communauté nationale cherche à affirmer et à défendre sa propre unité nationale. Le Québec fait face à la protection de sa propre intégrité et au maintien de sa propre identité. Il veut être présent au monde par lui-même et pour lui-même en collaboration avec les autres, mais dans l'autonomie et selon sa propre vision des choses et du monde⁴¹.

Les chemins de l'accession d'un pays à l'indépendance nationale ne peuvent se limiter à des débats ou des combats autour de stratégies uniquement référendaires. Plutôt, le véritable processus d'accès à l'indépendance pour une communauté nationale est surtout une question d'affirmation et de défense de sa maîtrise politique, économique et culturelle.

Dans cette perspective, il importe en priorité pour la *communauté nationale québécoise* d'affirmer cette maîtrise et d'en assurer sa défense s'il la croit menacée⁴². Il faut noter ici qu'il

⁴¹ Voir le sommaire de « Vie et conditions de vie » du *Chapitre premier* du cours sur *Les Normes* établies par Maurice Séguin « portant sur l'homme et la société en général [qui] s'imposent comme postulats dans la manière de concevoir l'histoire », car ces normes vont servir à la « nouvelle » interprétation de l'histoire des deux Canadas <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-10.html> Dans son approche de l'histoire, Séguin s'attaque primordialement à notre conception de la vie et de la société que nous avons soit idéalisée ou transformée dans une toute autre approche que celle des Canadiens de la Nouvelle-France. Les illusions de la pensée canadienne-française après la Conquête se façonnent lentement mais solidement. Dans un essai historique, l'historien Michel Brunet a fait la lumière sur les « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme. » (*Dans La présence anglaise les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canada*, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 113-166. Voir *Le feuilleton d'Andrée Maillet*, « La leçon d'histoire de M. Michel Brunet », dans *Le Petit journal*, 2 juin 1957, p. 73). Bien sûr, le Québec a changé depuis les années 1960. Mais le danger demeure de trop vouloir surestimer ou sous-estimer un facteur ou un autre dans le développement intégral de la société québécoise. Ce danger est en partie lié à nos restrictions collectives qui découlent de notre annexion au Canada. La vie collective des Québécois est incomplète. Elle demeure toujours en mode de survie. D'où les habituels réflexes du *minoritaire*. Un comportement acquis par la domination de l'autre et qui nous porte à adopter le *ton plaintif* au sujet de nos revendications nationales.

⁴² La question du nationalisme se pose inévitablement. Et ce n'est pas vouloir pratiquer du nationalisme excessif que de maîtriser et de réussir sa vie collective selon sa fin propre. C'est le besoin de la vie de tout gouvernement organisé d'hommes sur terre de posséder le droit de se gouverner soi-même. Les Québécois-Français ne peuvent mettre de côté indéfiniment cette solution fondamentale. Voir *Le Rond-Point des sciences humaines* : <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-324.html>

s'agit bien de la VIE de la communauté nationale et de la nécessité pour elle de posséder un État capable de maîtriser les plans intérieur et extérieur de sa vie nationale. Cet objectif n'est pas un moyen, un coffre d'outils, mais bel et bien une fin !

Le premier problème à régler, pour une société nationale, en vue d'atteindre cette fin, consiste à vivre complètement par soi sa vie intérieure d'abord. Ce n'est pas par caprice ou par arrogance et encore moins pour le plaisir d'une revanche mais parce que c'est un bien en soi. En fait, c'est le besoin naturel d'agir par soi pour une société distincte dans l'esprit de l'indépendance et de l'interdépendance des nations⁴³.

Une question se pose : *Qu'est-ce que vivre complètement sa vie collective ?* C'est assumer la totalité de ses responsabilités politiques, économiques et culturelles. Ce qui correspond, pour la société civile, à des responsabilités envers les aspects démographique, géographique, économique, sociologique, politique, scientifique, artistique, etc.⁴⁴ En d'autres termes, il y a le nombre (la population), la richesse (matérielle, sol, sous-sol, etc.), l'organisation (sociale) et la culture (incluant le religieux, le populaire, le scientifique, l'école, etc.⁴⁵

Une VIE COMPLÈTE, c'est-à-dire pleine, entière, intégrale, dynamique ne se vit totalement que dans l'indépendance. Une VIE INCOMPLÈTE est une vie de survivance, c'est-à-dire vie insuffisante, éclatée, diminuée et partielle. C'est une vie de nation ANNEXÉE.

Une communauté nationale québécoise *complète* serait par conséquent une société capable d'assumer elle-même la plénitude de ses pouvoirs sur la société civile. Cela dit, il ne faudrait pas croire que la société civile serait une autre société créée par un quelconque *deus ex machina* qui ferait un Québec tout autre, imprévisible, chaotique ou inimaginable après l'indépendance. Cette vision du futur est particulièrement embrouillée par des projets de sociétés aussi utopiques les uns que les autres. Nous ne pourrions pas faire indéfiniment des déclarations du genre que voici :

« S'il n'y a pas de grands combats qui pointent à l'horizon, il y a néanmoins des débats à mener et des projets à réaliser qui valent que l'on s'y investisse si l'on a à cœur le progrès de notre société. » (Bernard Descôteaux, « Projets de société », *Le Devoir*, 30 décembre 2000.)

Si nous avons « à cœur le progrès de notre société », étant donné que les solutions fédéralistes ont échoué lamentablement d'une fois à l'autre, il serait préférable de parler clairement, franchement, ouvertement, publiquement, sincèrement, honorablement et objectivement de l'indépendantisme comme fin visée. Assez de ces entourloupettes ! Parlons d'une seule voix de l'indépendance du Québec.

⁴³ Bruno Deshaies, « De la différence à la distinction. » Mémoire présenté, le 5 novembre 1990, à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. <http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/histoire/commission.html>

⁴⁴ Voir <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-10.html> et <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-20.html>

⁴⁵ « Les domaines des sciences humaines ». Bruno Deshaies, *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*, Montréal, Beauchemin/de la Chenelière, 1992, p. 134 : Figure 4.6. <http://www.rond-point.qc.ca/sch/nature.html>

Dans cet esprit, la communauté nationale québécoise complète agirait comme une société normale. Elle devrait définir elle-même les objectifs qui lui permettraient de s'orienter dans le monde sans s'exposer à la tutelle d'une autre société nationale majoritaire *canadian*. Autrement dit, elle serait libre au plan national *intérieur*. Il faut cette vie autonome interne sous quelques formes de régime politique que ce soit pour que la vie extérieure puisse être assumée complètement.

Une vie collective complète, au plan intérieur, n'est jamais totalement complète si cette collectivité ou cette nationalité ne vit pas complètement sa vie extérieure. Cette vie extérieure ne peut être assumée que si la communauté nationale peut assurer intégralement « la paix, l'ordre et le bon gouvernement » à l'intérieur sur tous les aspects de la vie d'une société civile organisée (supra Leçon « E »).

Un Québec indépendant ne peut plus rêver d'union canadienne, mais d'un nouveau Commonwealth de nations indépendantes qui seraient libres de coopérer entre elles dans l'égalité de « status » (supra p. 19-21). Il n'en faut pas moins ; il n'en faut pas plus ; il faut tout cela sans conditions. À partir de cet état de fait, il serait possible de parler d'une vie extérieure *complètement* indépendante.

Donc, pour vivre pleinement sa vie extérieure, la communauté nationale québécoise doit être capable d'entretenir des relations avec les autres pays dans l'égalité de statut et dans l'esprit de la libre participation mutuelle. En deçà de cette limite, il n'y a pas d'indépendance réelle, mais un simulacre. Pas d'association, pas de partenariat, pas d'union confédérale, mais une libre coopération entre des États d'égalité de « status ». Cette égalité de droit n'équivaut pas à une égalité de force, mais elle permet cependant de contrôler et de maîtriser par soi-même ses propres relations interétatiques. Ne pas jouir de ce pouvoir, ce n'est pas être indépendant.

Lorsqu'une communauté nationale est subordonnée politiquement dans un régime de type fédéral, cette communauté est condamnée de facto à ne pas pouvoir vivre complètement sa vie extérieure. Les « amoureux » du principe fédératif croient sincèrement pouvoir régler les problèmes des nations en usant de subterfuges administratifs et d'arrangements juridico-constitutionnels. Ils finissent par croire ou par faire croire que les rapports fondés en droit prévalent objectivement sur les rapports de forces. C'est une erreur. L'application du principe fédératif ne transforme pas par magie les aspirations nationales et n'élimine pas facilement les affrontements nationaux, même dans les fédérations considérées comme des États de droit. La mise en place de l'Union européenne est trop jeune en ce moment pour qu'on commence à chanter les louanges de la limitation des souverainetés nationales. Et les chantres de l'Union européenne ou d'une quelconque union confédérale ou d'une confédération auraient intérêt à faire montre de plus de réalisme et de pragmatisme. Les Québécois ne doivent pas troquer l'indépendance du Québec pour des plats de lentilles confédéralistes tout fascinant qu'ils soient.

La *canadian national society* a mis en tutelle permanente la *communauté nationale québécoise*. Elle n'entend pas sur ce point desserrer l'étau sur « sa » province de Québec qui, à ses yeux, est « canadienne » tout en étant une « province comme les autres ». Elle affirme fortement sa puissance à l'intérieur de l'espace national canadien et lutte bec et ongles pour son indépendance comme pays. Ce serait vraiment verser dans la pensée magique que de s'imaginer que la souveraineté externe du Québec pourrait être obtenue par des concessions du Canada-Anglais. Le Québec n'évolue pas au sein du Commonwealth britannique ! Il est solidement annexé à l'intérieur de la fédération canadienne. Il n'y a pas de Statut de Westminster prévisible pour le

Québec par rapport au Canada actuel. Ottawa, ce n'est pas Londres ! Cependant, le Québec a changé et le Canada aura à changer lui-même. L'indépendance du Québec n'est pas incompatible avec un Canada indépendant à côté de lui. C'est une solution intelligente, légitime et possible.

« **A nation, maybe, but why a state ?** » (« *Une nation, peut-être, mais pourquoi un État ?* ») s'interroge le quotidien torontois *The Globe & Mail* dans son éditorial du 23 janvier 2001 (p. A12). L'éditorialiste affirme : « Que le Québec soit ou non une nation, ce n'est véritablement pas l'enjeu. [...] Au fond, la question est de savoir si les Québécois franchiraient une nouvelle étape pour établir un État indépendant.⁴⁶ » Pour défendre son point de vue, il soutient que « les Québécois sont indiscutablement les maîtres de leur propre demeure ». Ils sont « maîtres chez eux »⁴⁷. Cependant, l'éditorialiste torontois ajoute, en guise d'avertissement, que les Québécois doivent « laisser tomber leur soif de reconnaissance nationale⁴⁸ ». Il précise même : « Les Québécois peuvent être maître de la maison qui leur appartient mais le nom sur la sonnette de leur propre demeure doit indiquer "Canada" et non "Québec"⁴⁹. » Puis, l'éditorialiste se montre à nouveau rassurant : « La nation québécoise a réalisé de magnifiques choses à l'intérieur de l'État nommé le Canada. Or, M. Landry souhaite que « les "Quebeckers" jettent tout cela par dessus bord pour le plaisir de posséder un drapeau.⁵⁰ » Il en profite pour soulever la question du nationalisme. Évidemment, il ne rate pas l'occasion de conclure : « Le nationalisme est autant de l'orgueil sinon plus que le besoin de pouvoir.⁵¹ » Ou, autrement dit : « Le nationalisme québécois, c'est surtout de l'orgueil ! »

Le simplisme du raisonnement du quotidien *The Globe & Mail* se résume à la reconnaissance du caractère « unique » (même pas différent, même pas distinct) du Québec (« Quebec's uniqueness »). L'éditorialiste affirme sans rire et avec le plus grand sérieux du monde ce qui suit : « Tous les Canadiens raisonnables reconnaissent d'emblée le caractère exceptionnel du Québec. Le gouvernement du Canada ainsi que la tradition canadienne le préserve.⁵² » Un refrain très connu, et depuis bien des générations. Qui peut croire sincèrement à de telles balivernes au Québec ?

Plus sérieusement, le Canada-Anglais ne veut pas d'un Québec indépendant. « Les Québécois, écrit le journal de Toronto, doivent se demander qu'est-ce qu'ils gagneraient avec l'indépendance »⁵³. Tel est, en général, la rhétorique habituelle du Canada-Anglais. Ce pays, le Canada, nous veut silencieux et paisibles. Contentez-vous de ce qu'on vous donne et le bilinguisme en prime ! Le texte dont nous venons de faire l'analyse remonte à dix ans déjà. Le Canada-Anglais n'a pas

⁴⁶ « But whether Quebec is a nation is not really the issue. [...] The real question is whether the Québécois should take the next step and establish an independent state. »

⁴⁷ « ...the Québécois are unquestionably masters of their own house ».

⁴⁸ « ...to quench their thirst for recognition ».

⁴⁹ « Québécois may be masters in their own house, but the label on the doorbell says « Canada, » not « Quebec. »

⁵⁰ « The « nation » of Quebec has achieved wonderful things within the state called Canada. Now Mr. Landry wants Quebeckers to throw it all away for the sake of a flag. »

⁵¹ « Nationalism is as much about pride as about power. »

⁵² « But all reasonable Canadians already recognize Quebec's uniqueness. Canada's government and Canada's traditions enshrine it. »

⁵³ « [...] Québécois must ask themselves what they would gain from independence ».

changé d'idée. De 2001 à 2011, puis à 2021 et après en 2031, ce sera toujours ce même discours stéréotypé que les Québécois-Français vont continuer à entendre. Aussi bien prendre position d'abord (supra Leçon « A »).

Tout le monde sait qu'il est impossible de faire la « preuve » scientifique des bienfaits ou des « gains » de l'indépendance par rapport à un quelconque statut d'annexion. La question n'est pas là. Une collectivité nationale peut avoir des raisons très valables pour devenir une nation indépendante et se donner un État national souverain. La *raison indépendantiste* ne procède pas de la même manière que la *raison fédéraliste* à laquelle s'abreuvent tous les médias *canadiens*. Il s'agit d'une autre logique. Une énième fois, le Canada-Anglais dit ne rien vouloir savoir d'un Québec indépendant. Et ce n'est pas une question de « chiffon rouge » qui viendra faire la différence. Que les pyromanes des deux côtés du champ politique se le disent franchement. Les Québécois veulent se gouverner par eux-mêmes sur tous les plans parce qu'ils ont la maturité politique et l'expérience démocratique en plus pour satisfaire leur destin de pays indépendant.

Le Québec fait face à des difficultés qui dépassent la raison économique. Le Québec doit assurer la protection de sa propre intégrité et le maintien de sa propre identité. Un individu qui se dédouble peut devenir paranoïaque. Une communauté nationale divisée intérieurement peut développer des comportements collectifs contradictoires. De ce fait, elle se place continuellement à la croisée des chemins. La meilleure solution de transformation pour un individu, c'est de retrouver l'intégrité et l'unité de sa personne. Pour une collectivité nationale, le meilleur remède consiste à remembrer l'ensemble des individus de la collectivité dans le même esprit civique, le même attachement national, le même sentiment d'appartenance et la même passion d'avenir (infra Leçon « I »). Il n'y a plus d'hésitation mais une volonté de maîtriser sa VIE collective en accédant à son autodétermination. Ce n'est plus la survivance, mais la délivrance.

L'axe principal de cette transformation collective nécessite la recherche, l'affirmation et la défense d'un État québécois souverain. Cette souveraineté doit s'exercer autant à l'interne qu'à l'externe.

Un Québec qui veut vivre complètement sa vie doit atteindre la plénitude de toutes ses capacités étatiques.

Un Québec qui veut assurer un vivre ensemble normal doit préserver et enrichir son unité québécoise.

Un Québec indépendant peut, d'un même souffle, être libre à l'intérieur et présent au monde par lui-même.

Un Québec indépendant serait apprécié pour ce qu'il est dans le monde.

Un Québec indépendant posséderait une richesse collective indispensable qui s'enrichirait de sa présence au monde que lui seul peut assumer adéquatement selon l'intérêt national qui le guidera.

- H -

L'INDÉPENDANCE PRÉFÉRABLE À LA FÉDÉRATION : CRÉER UN CARREFOUR DE L'INDÉPENDANCE

*« L'idéal d'une humanité, consciente de sa solidarité,
ne contredit pas le fait d'une humanité,
divisée en nations conscientes de leurs particularités
et de la valeur de ces particularités. »*
(Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, 1962, p. 736.)

*« Si la souveraineté est une idée rétrograde,
il est paradoxal de constater que les pays qui en jouissent,
y compris le Canada, ne veulent pas s'en défaire. »*
(Michel Venne, « Les pièges de l'Union confédérale ». *Le Devoir*, 2 juin 2001.)

*« Pourquoi le Québec,
foyer d'un État francophone par excellence en Amérique du Nord,
se contenterait-il de sauvegarder seulement quelques traits culturels ? »*
(Bruno Deshaies, 1990⁵⁴)

Le Forum des fédérations constitué à l'initiative du gouvernement canadien a tenu sa première rencontre internationale au Mont Tremblant du 5 au 8 octobre 1999. L'événement a nécessité un financement de 500 000,00 \$ pour sa première activité internationale. Le financement des activités du Forum depuis 1998 jusqu'en 2011 dépasse maintenant la somme de 50 millions de dollars canadiens. Mais pour les prochaines années de 2011 à 2013, le gouvernement Harper ne continuera pas ce programme intitulé « Diplomatie et défense des intérêts » qui vise à accroître l'influence internationale du Canada en favorisant un dialogue sur les principes et la pratique du fédéralisme auprès des principaux décideurs et leaders d'opinion (supra Leçon « B »).

En dépit de cette décision, ce n'est pas la fin des activités du Forum, car il a été prévu que le mouvement profédéraliste ne disparaîtra pas demain matin. D'abord parce que le réseau mondial sur le fédéralisme du Forum des fédérations a son siège social à Ottawa. Or, en ce moment, le Forum regroupe quand même neuf pays participants. La contribution annuelle de ces pays au financement de l'organisme a été fixée à 50 000,00 \$ par année. Donc, les neuf membres actuels verseront au total 450 000,00 \$ pour assurer la continuité des activités (supra Leçon « B » p. 5).

À Santa Fe, en 2007, Georges Anderson, le président du Forum des fédérations, exposait les tendances et les perspectives du fédéralisme au XXI^e siècle. Il reconnaissait clairement ceci : « Le fédéralisme étant un type de gouvernement démocratique, la présence d'un climat démocratique en est la première condition préalable. » Et, il précisait en ces termes que « le

⁵⁴ « De la *différence* à la *distinction*. » (5 novembre 1990). Mémoire déposé à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. <http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/histoire/commission.html>

fédéralisme, à l'instar des régimes unitaires, n'est pas infaillible. Il s'insère dans le grand défi de la démocratie.⁵⁵ » Cette réflexion, présentée par un président canadien du Forum des fédérations, est cruciale. Il admettait que le fédéralisme ne peut sous-estimer l'influence du facteur démocratique dans l'évolution des régimes fédéraux. Les indépendantistes québécois en sont très conscients. Jusqu'à ce jour, la voie démocratique a été choisie par les Québécois pour résoudre le problème. Par ailleurs, ni le gouvernement *canadian* ni le Canada-Anglais ne peut ignorer les revendications nationales légitimes du Québec-Français. Il semble que cette voie constitue la vraie solution afin d'instaurer des relations interétatiques viables d'égalité de « status » entre les deux collectivités nationales au Canada (supra Leçon « B » p. 19-21).

La conscience nationale des Québécois est suffisamment développée pour exprimer cette fin. La population québécoise a compris, malgré deux échecs référendaires, qu'un état provincial ou *fédéré* est, par essence, un état incomplet. Pourquoi ? Parce qu'il est un état national local contrôlé par un état *fédérant* impérialiste qui est à la source de l'idéologie du fédéralisme⁵⁶. L'État fédérant possède des moyens plus larges, mais surtout, il est investi de la pleine souveraineté à la fois interne et externe. Par ailleurs, tant et aussi longtemps qu'il est interdit à un État *fédéré* d'assumer la plénitude des pouvoirs d'un État souverain sur sa vie intérieure, cet État ne peut être en mesure de soutenir complètement son propre développement interne et encore moins ses relations extérieures. Il est, qu'il le veuille ou non, dépendant des largesses ou des mesquineries de l'État fédérant.

Au colloque sur le fédéralisme au Mont-Tremblant⁵⁷, l'ex-premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, s'est demandé « comment ne pas signaler, par exemple, le remarquable succès du régime fédéral chez nos voisins et amis du sud ? » Mais aussitôt, il signale au passage qu'« en

⁵⁵ « Le fédéralisme au vingt et unième siècle : tendances et perspectives. » Conférence publique par Georges Anderson, Président, Forum des fédérations, Santa Fe, Argentine, vendredi, 23 mars 2007. <http://www.forumfed.org/fr/federalisme/president.php> ; <http://www.forumfed.org/pubs/Federalism21stFr.ppt>

⁵⁶ On peut trouver une illustration claire de l'impérialisme du système fédéral *canadian* dans la demande du gouvernement fédéral au sujet du « Renvoi relatif à la sécession du Québec ». Voici un extrait de la décision de la Cour suprême du Canada (paragr. 151) : « Le Québec ne pourrait, malgré un résultat référendaire clair, invoquer un droit à l'autodétermination pour dicter aux autres parties à la fédération les conditions d'un projet de sécession. Le vote démocratique, quelle que soit l'ampleur de la majorité, n'aurait en soi aucun effet juridique et ne pourrait écarter les principes du fédéralisme et de la primauté du droit, les droits de la personne et des minorités, non plus que le fonctionnement de la démocratie dans les autres provinces ou dans l'ensemble du Canada. Les droits démocratiques fondés sur la Constitution ne peuvent être dissociés des obligations constitutionnelles. La proposition inverse n'est pas acceptable non plus : l'ordre constitutionnel canadien existant ne pourrait pas demeurer indifférent devant l'expression claire, par une majorité claire de Québécois, de leur volonté de ne plus faire partie du Canada. Les autres provinces et le gouvernement fédéral n'auraient aucune raison valable de nier au gouvernement du Québec le droit de chercher à réaliser la sécession, si une majorité claire de la population du Québec choisissait cette voie, tant et aussi longtemps que, dans cette poursuite, le Québec respecterait les droits des autres. Les négociations qui suivraient un tel vote porteraient sur l'acte potentiel de sécession et sur ses conditions éventuelles si elle devait effectivement être réalisée. Il n'y aurait aucune conclusion prédéterminée en droit sur quelque aspect que ce soit. Les négociations devraient traiter des intérêts des autres provinces, du gouvernement fédéral, du Québec et, en fait, des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités. Il va sans dire que de telles négociations ne seraient pas aisées. » Jugements de la Cour suprême du Canada, Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217. Date : 20 août 1998. <http://www.m-e-s.org/gauche/bibliotheque/interne/renvoi>

⁵⁷ Voir le dossier préparé par Vigile.net : « Conférence sur le fédéralisme – Mont-Tremblant [octobre 1999] ». <http://www.archives.vigile.net/indexA/tremblant.html> ou <http://www.forumfed.org/libdocs/IntConfFed99/ICFE9910-ca-bouchard-f.pdf>

d'autres lieux, le fédéralisme soulève des controverses ». Il a immédiatement mis en garde les défenseurs du modèle fédératif sur l'idée qu'« il faut renoncer à la quiétude de l'harmonie académique et faire une plongée forcément controversée dans la dure et complexe réalité. Les débats s'animent singulièrement quand on doit se pencher, dans une situation donnée, sur la qualité des rapports entre les États membres, le respect des compétences, la satisfaction des aspirations collectives et l'affirmation du sentiment d'appartenance. Le modèle fédéral ne peut pas encadrer toutes les réalités.» Il ajoute en plus que « le fédéralisme a réussi là où il a été capable de flexibilité, d'efficacité de fonctionnement entre les divers paliers de gouvernement et de respect des identités des États membres⁵⁸ ».

Par conséquent, l'application du principe fédératif visant à résoudre des problèmes sociaux de collectivités culturelles différentes ne peut que faire germer des éléments de tensions qu'il ne faudrait pas trop facilement feindre de constater⁵⁹. En ce sens et contre toute attente, le premier ministre du gouvernement provincial du Québec a déclaré : « On a beaucoup dit qu'une des vertus du fédéralisme est de permettre la coexistence de diverses communautés au sein d'un même ensemble politique, en raison de sa flexibilité. Tel n'est pas le cas du fédéralisme canadien. Telle n'est pas l'expérience du Québec. » D'où sa conclusion qui ne fut pas moins cinglante : « Comme vous le voyez, le débat suscité par l'expérience québécoise du fédéralisme est bien vivant chez nous. D'autres nations vivent ce genre d'expérience et de débat. Je souhaiterais donc que, dans vos discussions, vous portiez attention non seulement aux réussites du fédéralisme, qui sont incontestables, mais aussi à ses échecs, qui ne le sont pas moins. Sans doute y aura-t-il des leçons profitables à en tirer. »

Après cette douche froide, il revint au président Bill Clinton de rétablir l'équilibre entre la solution du fédéralisme dans le monde et les principes de l'indépendance⁶⁰. « Alors, que faire ? » se demande le Président américain ? Réponse : « Il n'y a pas de réponse toute faite. » « À la fin de la première guerre mondiale, les puissances européennes, si je ne m'abuse, (l'Amérique ayant décidé de se tenir à l'écart dans une futile tentative pour éviter tout blâme) ont tenté de diviser l'empire Ottoman. Leur exercice n'a pas porté les fruits escomptés par le Président Woodrow Wilson, lui qui croyait à l'époque que toute nation a le droit d'être libre (le concept de nation étant défini comme le regroupement de personnes ayant une conscience commune) et le droit de former son propre état. À cause de cela, nous avons dû une bonne partie du 20e siècle réparer des pots cassés. » À l'encontre de cette idée, le président Clinton « estime qu'au cours du 20e siècle nous avons gaspillé énormément d'énergie à minimiser les perspectives du fédéralisme ».

⁵⁸ Allocution du premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, mercredi, 6 octobre 1999.
<http://www.archives.vigile.net/indexA/tremblant.html>

⁵⁹ Il y a 47 ans, ce constat a été bien établi par Raymond Polin dans son essai sur « Le problème de l'État fédéral. » Dans l'*Encyclopédie française*, Tome X : *L'État* sous la direction d'Edgar Faure et Louis Trotabas, Paris, Société nouvelle de l'Encyclopédie française, 1964, p. 61-66. Il écrit : « L'État fédéral, en effet, est, par excellence, une structure artificielle, à quoi ne correspond, dans le cœur de l'homme, ni inclination, ni instinct : l'homme n'est évidemment pas, par nature, "un animal fédéral" (p. 61) ». Puis, il ajoute : « En deçà de toutes les garanties que peuvent apporter la constitution et les lois, c'est, en fin de compte, dans les hommes eux-mêmes que l'État fédéral peut trouver le plus sûr moyen de son maintien. La volonté caractéristique du citoyen fédéral, c'est la volonté de compromis libéral et raisonnable. (p. 65) » Le fédéralisme puise ses principes dans l'impérialisme. Il semble difficile d'imaginer qu'il ne se disloquera pas. C'est du moins le résultat des études de J.-B. Duroselle sur l'empire (infra note 65). Voir aussi la synthèse par Paul Henry qui porte sur *Le problèmes des nationalités*.

⁶⁰ Voir le « Discours du Président Clinton sur le fédéralisme. » Vendredi, 8 octobre 1999.
<http://www.archives.vigile.net/9910/clintondiscours.html>

La leçon à retenir, c'est que nous devrions « plutôt chercher à offrir un cadre à l'intérieur duquel les individus peuvent trouver des solutions ».

Déçu de cette situation, le président précise sa pensée. « Une des raisons qui explique que nous voyons aujourd'hui tant de petits groupes réclamer l'indépendance, c'est que ces derniers se sont fait imposer un faux régime fédéral, un régime où il leur était impossible de se faire entendre. » Ne cherchant ni directement à attaquer le premier ministre du Québec ni défendre sans nuances le gouvernement fédéral canadien, il ajoute ce qui suit : « Sans nécessairement viser qui que ce soit, j'estime que lorsqu'un peuple aspire à l'indépendance, afin d'avoir une existence politique mieux démarquée, il faut poser certaines questions fondamentales : Y a-t-il dans le pays de résidence des abus au plan des droits de la personne ? Est-il possible pour les gens d'y cohabiter même s'ils sont de souches différentes ? Les droits des minorités et ceux de la majorité sont-ils respectés ? Quel est à long terme l'intérêt économique et sécuritaire de notre peuple ? Comment allons-nous pouvoir collaborer avec nos voisins ? Les conditions seront-elles meilleures ou pires si nous devenons indépendants ou si nous demeurons à l'intérieur d'un système fédéral ? » Le questionnement du président est dans le droit fil du fédéralisme.

Beaucoup de questions, mais encore... N'y aurait-il pas des cas où l'indépendance est souhaitable ? Ce n'est pas la question que le président américain va se poser. Il se demande plutôt s'il ne serait pas mieux d'accepter « le cadre d'une plus grande entité » ? Cela n'aurait-il pas été mieux pour les habitants du Timor Oriental⁶¹ ? « Dans les circonstances auxquelles ils faisaient face, déclare le président américain, c'était probablement la seule issue possible. Mais ne pensez-vous pas qu'il aurait été mieux pour eux de pouvoir fonder leur autonomie au plan religieux, culturel, ethnique et économique ainsi qu'un véritable gouvernement dans le cadre d'une plus grande entité qui les aurait soutenus économiquement ? et renforcé leur sécurité au lieu de la miner constamment ? Cela ne s'est malheureusement pas produit ; c'est triste. »

Il semble, aux yeux du président américain, que le système fédéral canadien est vrai. Ne signale-t-il pas que « nous, des États-Unis, nous chérissons notre partenariat avec un Canada fort et uni. Nous vous observons ; nous apprenons de votre expérience. L'équilibre que vous avez su maintenir entre vos citoyens d'origines diverses et vos divers paliers de gouvernement se situe au centre des préoccupations de cette conférence. Vous nous présentez un exemple de démocratie à un moment opportun, alors que les gens de par le monde se déplacent de plus en plus facilement, se mélangent et habitent davantage à proximité les uns des autres. » Vers la fin de son discours, il devient plus clair sur ce sujet. Il affirme : « D'autre part, je ne peux que regarder avec méfiance ceux qui insistent pour dire qu'un groupe ethnique, tribal ou religieux doit nécessairement accéder au statut de nation indépendante s'il veut jouir d'une existence communautaire normale. Une telle affirmation est particulièrement douteuse si ces groupes ne sont pas opprimés et s'ils jouissent d'une autonomie véritable, et ce, dans un contexte économique mondial où il est clair que la collaboration rapporte davantage que la concurrence. » On peut constater qu'il cherche à répondre à d'autres questions qui sont dans le droit fil du fédéralisme.

Que pouvons-nous penser de ces deux points de vue qui opposent les fédéralistes et les indépendantistes ? Admettons que les rebondissements nationaux sont nombreux et ne cesseront

⁶¹ Non. Les Timorais se sont dit : « Résister, c'est vaincre. » Le Timor-Leste devient le 191^e État membre de l'ONU le 27 septembre 2002. <http://archives.vigile.net/ds-dshaies/docs/02-10-10.html> et sur le Centre d'actualités de l'ONU. <http://www.un.org/apps/newsFr/infocusReIF.asp?infocusID=8&Body=timor&Body1=oriental>

jamais quoiqu'en pensent les partisans et les défenseurs aveugles de la thèse fédéraliste. Les problèmes sociaux des populations sont une chose à régler ; les problèmes nationaux sont d'un autre ordre de nature et de valeurs. Un individu peut s'adapter plus ou moins facilement à son milieu environnant, mais il peut aussi vivre en marge et de manière autonome sans pour autant disparaître. Une collectivité ou une nationalité minoritaire peut tout autant s'accommoder et s'adapter à des régimes politiques divers mais elle peut tout aussi bien refuser d'accepter cette condition, se rebeller contre l'ordre établi qui l'opprime et, en dernier essor, chercher à se défendre complètement pour acquérir un statut égal, bref se libérer, s'émanciper et, finalement, acquérir son indépendance. Cette voie n'est pas plus pernicieuse que celle que nous proposent les artisans du système fédératif vrai.

Deux sons de cloche différents, l'un par un premier ministre provincial au Québec et, l'autre, par le président des États-Unis, notre puissant voisin du Sud. Le premier est chef d'un état fédéré et le second d'une république d'états fédérés. Le premier est premier ministre d'une Assemblée nationale locale et le second président du Congrès fédéral de l'Union des États-Unis d'Amérique. Les deux vivent dans un régime fédéral.

Monsieur Lucien Bouchard a plaidé, en définitive, pour une réforme des institutions qui ne nous indique pas clairement si c'est ou ce sera l'indépendance nationale du Québec sauf, peut-être, une citation de Boutros Boutros-Ghali de 1992. Il se pose la question : « Comment expliquer le blocage du fédéralisme canadien ? » On peut sous-entendre que cette question pourrait devenir : « Comment débloquer l'imbroglio *canadian* ? » La seule réponse qu'on trouve est la suivante : « Mon gouvernement et le parti que je dirige ont depuis longtemps tiré les conclusions qui s'imposent : le peuple du Québec doit pouvoir décider seul de son avenir politique et constitutionnel. Il est établi que cette décision se prendra dans le cadre du processus le plus démocratique qui soit. Car les valeurs démocratiques font partie du patrimoine que nous partageons avec nos amis du Canada. » Il aurait fallu qu'il soit plus clair sur la volonté des Québécois de se doter d'un état souverain selon le principe de l'égalité de « status » (supra Leçon « E », p. 19-21). Plutôt, il a dressé une liste d'irritants du système fédératif et, de ce fait, il a endossé le « ton plaintif » des réflexes de n'importe quel groupe humain qui persiste à se voir minoritaire.

Pour sa part, le président Bill Clinton assume l'histoire de l'Union américaine qui a conduit à une *Déclaration d'Indépendance* et à une longue réflexion⁶² qui ont abouti à la formation des États-Unis liant les Treize colonies sur la base d'une constitution « fédérale » qui remonte à 1787 (après l'échec de la première constitution fondée sur les *Articles de la Confédération* de 1777 finalement ratifiés en 1781). Cependant, il garde le silence sur une longue guerre civile de cinq ans sur le territoire des États-Unis au XIX^e siècle. Il se consacre plus particulièrement à énumérer les mérites du fédéralisme pour la solution, entre autres, des conflits nationaux, ethniques ou religieux. En fait, il raisonne dans l'optique fédéraliste.

Voici comment nous pourrions résumer son point de vue.

L'école « franchement » fédéraliste serait celle qui apprécie « le **partage** des compétences dans une **union fédérale** » et qui « croit qu'il y a organisation d'une « collectivité » nationale au profit

⁶² Publication de 85 articles dans les journaux pour assurer la défense du projet de constitution des États-Unis (1787-1788). Clinton Rossiter, éd., *The Federalist Papers*, James Madison, Alexander Hamilton, John Jay. New York, New American Library, 1961 (« A Mentor Book »). Une nouvelle édition par Charles R. Kesler, New York: Penguin Putnam, 1999. Compte rendu par R. B. Bernstein sur le site H.net : « Revising a Classic Edition of a Classic ». <http://www.h-net.org/reviews/showrev.php?id=4621>

des « communautés nationales » – comme, par exemple, « la nation québécoise » dans un Canada-Uni. L’adverbe *franchement* doit être vu dans le sens qu’une chose est prise d’une façon honnête et qui ne cache pas la vérité ou de manière nette, sans hésitation ou sans doute possible. Néanmoins, cette école devrait admettre que le fédéralisme avantage le fédérant au détriment du fédéré, qu’il est un instrument au service d’un seul nationalisme, celui de la majorité.

Cette école « franche » n’élève aucune objection à la « mise en commun », à la « centralisation » de ces « services matériels » dans un **État** central qui serait la propriété de toutes les nationalités de l’État fédéral et qui agirait au profit de chacune de ces nationalités et des communautés.

Généralement, l’optique fédéraliste découvre une « économie substantielle » réalisée par les nationalités fédérées : diminution des frais de la défense, de la diplomatie, de la perception des droits de douanes, etc. Elle aime souligner que chaque État (central et régional) est « souverain dans sa sphère ». Elle proclame que l’*autonomie provinciale* suffit au peuple minoritaire, s’il le veut, pour être maître chez lui en économique (« pour parfaire son autonomie économique ») et qu’un échec en économique n’est pas une raison pour rejeter tout le régime...

Elle ne voit pas pourquoi un tel régime de partage fédéral respecté n’aboutirait pas à l’épanouissement culturel de la nationalité minoritaire : celle-ci n’a-t-elle pas pleine juridiction sur ses organismes culturels et même ne peut-elle pas négocier directement avec l’étranger en ce qui concerne l’éducation, les relations culturelles (techniques, scientifiques, artistiques), etc.

Elle *souligne* que ce serait « démissionner » que de se replier comme dans une réserve, sur le seul État où la nationalité minoritaire pourrait devenir une nation majoritaire (supra Leçon « G », p.35-36).

En plus, elle questionne. Pourquoi l’indépendance serait-elle préférable à la fédération puisqu’il n’y a pas de causes réelles pouvant justifier un tel geste ? Une population qui voit ses droits respectés, pourquoi désirerait-elle aspirer à l’indépendance ? Ne perdrait-elle pas plus au change qu’elle en gagnerait ?

Ignorant son hypocrisie inconsciente, l’école fédéraliste saurait et en ferait d’ailleurs l’aveu qu’elle prend parti pour un nationalisme « sain », « ouvert » et « évolutif ». Nous savons quand même que les relations entre les nations ne relèvent pas du rêve ou de fantasmes mais de la réalité, – autrement dit, de la « prépondérance de la plus grande force » qui est une combinaison de « forces » qui appartiennent à la collectivité majoritaire. Il ne s’agit pas d’une seule force brute mais de la force au sens le plus général, à la fois matérielle et intellectuelle et aussi d’un contexte particulier de temps, de lieu, de circonstances, etc.

Selon Maurice Séguin, l’indépendance politique, économique et culturelle « et les trois indépendances, indirectement, par interaction [...] ne cessent pas de s’avérer nécessaires même si de fait elles sont concrètement impossibles, à une époque déterminée ou pour toujours... (?) »⁶³. Les exemples de l’Allemagne, de la Yougoslavie ou du Timor Oriental fournissent des cas historiques de la complexité des situations de nationalités au XX^e siècle. Il serait imprudent et téméraire d’imaginer la fin de l’humanité sans l’adoption universelle du modèle fédératif. La coopération dans l’égalité de « *status* » est aussi possible et nécessaire⁶⁴. L’histoire le démontre.

⁶³ *Les Normes, Chapitre troisième*, division 10 (A), section 4 : « Autres réflexions sur l’ANNEXION ». <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-30.html>

⁶⁴ Bruno Deshaies, « Petite leçon sur l’histoire de l’empire britannique. Lettre à l’intention des ministres Facal, Dion et Pettigrew. » *Dans* Vigile.net, chronique du 15 mars 2001. <http://www.archives.vigile.net/01-3/deshaies-46.html>

Cette solution vaut autant que les besoins de dépendance, d'annexion, de subordination, de provincialisation, de fédéralisation et finalement d'assimilation. Même si « le principe des nationalités » pose un dilemme crucial pour les sociétés, il n'est pas moins valable que celui du principe fédératif qui entraîne inévitablement des effets pervers⁶⁵.

Si les États indépendants ou les nationalités ou les États non-indépendants dans ce monde pouvaient se pencher avec autant de zèle et de prosélytisme sur la question des « indépendances nationales », il serait fort à parier que cette question ne soulèverait pas autant de crispations de la part des États-Nations qui se prennent pour les protecteurs de l'humanité, mais qui n'hésitent pas à imposer impunément par la force les valeurs qu'ils disséminent à travers le monde.

La mondialisation et tous les organismes bien positionnés pour défendre les intérêts des États puissants ou des grandes entreprises, (par ex. : le G8, le G20 et autres institutions inter-, multi-, ou supranationales) qui se disputent le monde pour mieux asseoir leur nationalisme économique et faire de la planète un vaste marché ou de tout réduire à la valeur d'une marchandise, que font-ils et qu'ont-ils fait pour résoudre un certain nombre de crises régionales (par ex. : le cas mémorable du Rwanda ou d'autres situations en cours en ce moment en Afrique du Nord) ?

Rien n'est simple, nous le savons. Mais le temps serait probablement venu de créer ce Carrefour de l'indépendance qui permettrait de mettre à jour nos idées sur l'indépendance et l'interdépendance des nations dans le monde et dans le respect plus harmonieux des nationalités. Le programme est ambitieux. Pourquoi ne pourrions-nous pas parler d'autres choses que de fédéralisme ? Pourquoi ne commencerions-nous pas publiquement cette recherche sur l'indépendance ? Pourquoi ce Carrefour ne partirait-il pas du Québec ? Aurions-nous peur de découvrir que l'indépendance n'est pas le « mal » en soi qu'on appréhende ou qu'on nous fait croire qu'il pourrait être ? Comment comprendre que les nations indépendantes désirent conserver jalousement leur souveraineté nationale ? Pourquoi le Canada met-il autant d'argent pour la création du Forum des fédérations ? Pourquoi n'existerait-il pas un Carrefour de l'indépendance qui travaillerait à éclairer cette voie de la souveraineté ?

Les Québécois ont le droit de comprendre que l'indépendance peut être préférable à la fédération. Ils doivent aussi comprendre que ce n'est pas une question de bricolage ou de réforme du fédéralisme qui laisse toujours la question de l'indépendance nationale du Québec sous le tapis. N'ont-ils pas le droit de parler d'une seule voix en assumant collectivement de défendre l'indépendance nationale du Québec ? Il est urgent de s'indigner collectivement afin de renverser la situation qui parque les Québécois-Français dans un état permanent de nation annexée.

⁶⁵ Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1992. ISBN : 2200372701. 1re éd. : Paris, Presses de la Sorbonne, 1981. La page 4 de couverture décrit ce livre en des termes sans équivoques : « Quel livre ! Une théorie des relations internationales. Mais que diable, est-ce possible ? Un livre décapant. Aux frontières de l'insupportable pour les esprits moralistes ou les sentimentaux, les humanitaristes aveugles des tensions individuelles et collectives ou encore des imbéciles qui s'imaginent un monde hors-du-monde. La troisième partie de cet ouvrage est consacrée aux forces qu'il désigne par l'expression de « système de causalité ». Nous sommes devant une fresque de l'histoire de l'humanité fondée sur « une théorie à base d'histoire ». En complément : infra note 80 et Bruno Deshaies, « Ça suffit comme ça ! Il faut se rendre à l'évidence. » *Dans* Vigile.net, chronique du 9 mars 2006. <http://archives.vigile.net/ds-deshais/docs6/243.html>



L'ÉTAT DU QUÉBEC INDÉPENDANT DANS LE MONDE

« *Nous ne voyons pas comment, dans la théorie de l'État, on pourrait glisser un « nouvel animal » comportant tous les avantages juridiques et politiques de l'État fédéral tout en conservant la souveraineté pleine des "États-nations".* »
 (Charles Leben, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? » 2000.)
<http://centers.law.nyu.edu/jeanmonnet/archive/papers/00/00f0301.htm>

Que peut faire un État indépendant dans le monde ? Cette question mérite autant d'attention et de réflexions que tous les discours sur le fédéralisme. Pourtant, le sujet agite un peu partout les milieux politiques, économiques et intellectuels.

Vouloir devenir une nation indépendante est ce qu'il y a de plus normal. Cependant, l'évolution des sociétés, des collectivités humaines, des groupes culturels ou des ethnies et leurs situations réelles dans le monde ne permettent pas nécessairement leur maturation complète vers l'accès à l'indépendance. En réalité, nous faisons face à une « incohérence des divisions nationales existantes », à tel point que toute classification devient impossible. Mais, en gros, on se retrouve avec quelques situations types : la **nation indépendante** ; la **nation satellite** ; la **nation annexée** et l'**ex-nation assimilée**⁶⁶. Une nation, pour être indépendante, doit maîtriser comme majorité un État souverain. Mais les nations, au sens sociologique, qui accèdent à la souveraineté politique sont l'exception.

Rien ne peut compenser les contacts avec l'extérieur pour une nation indépendante. Cette relation de juxtaposition ou de voisinage dans l'indépendance permet à l'État porteur de cette capacité politique d'apprendre, de faire l'expérience des relations extérieures (internationales) et de s'enrichir au contact des autres. Il fait ses propres expériences selon ses propres objectifs nationaux. Une nation indépendante ne doit pas craindre les contacts extérieurs. Au contraire, elle doit même les rechercher le plus possible afin d'enrichir sa vie intérieure, – ce que ne peut accomplir totalement une nation annexée. Une grande partie des relations extérieures seront surtout des défis stimulants qui pourront provoquer des progrès (politiques, économiques, culturels) intérieurs.

De sa participation aux deux grandes guerres mondiales, le Canada comme Dominion dans l'Empire britannique et comme État indépendant dans le monde a appris beaucoup. Il a eu la chance d'« expérimenter » sa capacité d'échanges avec les autres nations indépendantes dans le monde. Il a même pu contribuer à l'évolution de nombreux organismes internationaux et à faire nommer des Canadiens dans des instances de pouvoir au plan international – sans parler de la force de paix internationale, les « casques bleus » de l'ONU. La nomination de la juge Louise Harbour comme procureur au Tribunal pénal international fait partie aussi de l'expérience internationale du Canada tout comme la participation du premier ministre canadien aux réunions du G8 ou comme hôte du Sommet des Amériques 2001, puis récemment le Sommet du G8 et du

⁶⁶ Maurice Séguin, *Les Normes*, Chapitre troisième, divisions 4, 5, 6 et 7.

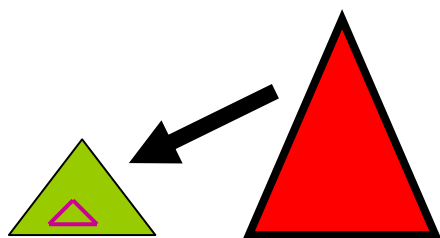
G20 à Toronto en 2010. Par contre, il arrive parfois que la diplomatie internationale réserve des surprises. Ce fut le cas, au début de 2011, pour le Canada. Il a subi un revers lorsqu'il a été éconduit comme membre du G8.

De ces expériences internationales, le gouvernement du Québec en est privé. L'État du Québec est un état provincial, fédéré, subordonné et annexé. Il ne se situe même pas parmi les nations satellites qui sont des nations qui subissent, dans leurs relations de juxtaposition ou de voisinage, une subordination de voisinage seulement. Contrairement à la nation annexée, la position de la nation satellite est plus avantageuse qu'être une province. Il s'agit d'un État souverain et distinct. Il possède un État national, des frontières, une armée, une monnaie nationales, etc. Donc, les pouvoirs d'une unité internationale reconnue mondialement.

L'indépendance véritable d'une nation ne peut s'accommoder du système fédéral vrai. Toute tentative pour faire croire ou laisser croire que la souveraineté pourrait être exercée à l'intérieur du fonctionnement d'un véritable fédéralisme ou d'une quelconque union confédérale n'est que supercherie. L'indépendance véritable peut s'inspirer plutôt de l'évolution du Commonwealth des nations britanniques⁶⁷. Elle ne peut pas s'illusionner sur l'application du principe fédératif comme moyen pour atteindre l'indépendance. L'indépendance appelle l'interdépendance, certes ! mais elle ne peut tenir à une quelconque forme de dépendance directe, de subordination qui dépasserait strictement le cadre de la « satellisation ». Même si les « satellisations » s'additionnent :

- une nation peut être satellite politique et économique ;
- ou satellite politique, économique et culturel.

Les avantages s'accroissent mais aussi les inconvénients. L'État souverain, malgré tout, demeure formellement inchangé dans cette relation de voisinage et sa présence au monde continue à exister réellement. C'est le cas d'une relation de voisinage entre des nations indépendantes de forces inégales qui provoquent une relation de subordination de voisinage par une nation très puissante qui réduit l'autre au niveau d'un État satellite ou à l'état d'une « colonie » à distance.



Le triangle rouge représente la supériorité de voisinage d'une nation plus forte. Par ex.: États-Unis.
 Le triangle vert correspond à l'état de la nation satellite en infériorité de voisinage. Par ex. : Canada.
 Le petit triangle représente la nation annexée en état d'infériorité par superposition sur place. Par ex.: Québec.

On peut facilement classer le Canada dans cette situation par rapport aux États-Unis. Quant au Québec, il subit lui aussi des pressions de voisinage mais, en plus, ce qui est plus grave, il vit une subordination par superposition et sur place, ce qui en fait une nation fortement annexée. Pour le Canada, une *infériorité* de voisinage ; pour le Québec, une *superposition* sur place. Entre le

⁶⁷ Bruno Deshaies, « Petite leçon sur l'histoire de l'empire britannique. Lettre à l'intention des ministres Facal, Dion et Pettigrew. » Dans Vigile.net, chronique du 15 mars 2001. <http://www.archives.vigile.net/01-3/deshaies-46.html>

Canada et le Québec, c'est le cas d'une nation qui en domine une autre et se substitue à l'autre. Le Québec se retrouve donc à l'intérieur du triangle vert (voir graphique, supra Leçon « C », p. 9). Il devient en quelque sorte un peuple « chambreur ». Le pouvoir fédéral canadien se superpose au pouvoir local québécois. En ce sens, Ottawa est plus dangereux au plan politique pour le Québec que Washington. Le Québec est dominé par le Canada. Le graphique ci-devant illustre d'une manière non-équivoque cette situation réelle.

Être présent par soi au monde extérieur signifie que cette relation de juxtaposition ou de voisinage doit se faire sans collectivité interposée. Cette condition est indispensable à l'indépendance, mais elle présente des risques. L'expérience en cours des États qui ont signé le Traité de Maastricht qui porte sur l'Union européenne comprend des risques importants pour les souverainetés nationales. Mais les interprètes de ce « nouveau » fédéralisme se débattent comme des diables dans l'eau bénite afin de résoudre la quadrature du cercle⁶⁸.

La présence par soi au monde extérieur pour un État-nation ne peut supporter un intermédiaire, c'est-à-dire un autre État-nation qui agirait à sa place. Car si d'un côté, il y a la coopération nécessaire (ou finalement l'intégration) et, de l'autre, la compétition non moins inévitable des gouvernements ou des autorités politiques nationales (soit la persistance d'États-nations), il est évident que la solution du problème ne peut se résoudre par une question de jeu de mots. Force est d'admettre que la Fédération d'États-nations n'est guère très différente d'un État fédéral classique⁶⁹. En fait, c'est la même chose. « L'interminable chemin de l'Europe » risque de s'éterniser... ou de se réaliser... selon qu'il y aura refus ou acceptation de l'annexion des États membres dans une quelconque forme d'union fédérale (ou confédérale)⁷⁰. Si l'union ou l'intégration se réalise véritablement, les États-nations membres de la « nouvelle » union deviendront des provinces d'une **province** de l'« univers fédéré »⁷¹.

Les Québécois connaissent bien l'état d'être une province d'une **province** de l'« univers fédéré ». Cela dit, il faut bien admettre que la présence du Québec au monde, sans collectivité interposée, soulève de grandes difficultés pour tous les véritables souverainistes. Le journaliste Michel

⁶⁸ Joschka Fischer, « From Confederacy to Federation - Thoughts on the finality of European integration. » Leader des Verts allemands et ministre des affaires étrangères de 1998 à 2005. Discours prononcé à l'Université Humboldt de Berlin, le 12 mai 2000. Pour la version française : http://www.jeanmonnetprogram.org/papers/00/joschka_fischer_fr.rtf

⁶⁹ Charles Leben, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? » 2000, 15 p. Un texte fondamental qui nous éclaire sur les concepts de souveraineté et de fédération dans une perspective de droit international. <http://centers.law.nyu.edu/jeanmonnet/papers/00/00f0301.rtf> ou <http://www.jeanmonnetprogram.org/papers/00/00f0301.html>

⁷⁰ Bruno Deshaies, « Petite leçon sur le fédéralisme par Maurice Séguin. Terminologie, concepts et principaux types (de traités) liés ou opposés au fédéralisme. » Dans Vigile.net, chronique du 8 février 2001. <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs/42.html> ou encore « L'enseignement de l'indépendance. Du très gros travail à abattre. » Dans Vigile.net, chronique du 16 février 2006. <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs6/240.doc> Contrairement à Charles Leben, l'approche ici est plutôt dans l'esprit de la sociologie du national. Toutefois, ces deux points de vue sont complémentaires d'après leur angle de vue. En supplémentaire : revoir les notes 54, 59, 67, 74 et 80.

⁷¹ Voir Maurice Séguin, *Les Normes*, Chapitre troisième, division 12, section 9. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-30.html>

Vastel qualifiait les « jeux diplomatiques » du Canada-Québec par rapport aux Jeux de la francophonie de « Francofolies »⁷². Qu'est-ce à dire ?

Reprenons le fil des événements. 1987 : naissance des Jeux de la Francophonie (*Games of la Francophonie*) – bilinguisme oblige, mais *Commonwealth Games* (sans traduction). Ce projet de Jeux a vu le jour en 1969 par la formation de la *Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française* (Conféjes) dont l'appellation officielle ne fut adoptée qu'en 1973. Puis, en 1987, à l'occasion du Sommet au Cap Diamant (Québec), la Conféjes a reçu des Chefs d'État et de gouvernement des pays impliqués à approuver le mandat de mettre en œuvre et d'assurer la pérennité des Jeux de la Francophonie.

Pour bien comprendre la Conféjes, il faut savoir ce qu'elle représente.

Elle est composée de 36 Ministres ou représentants des pays ou gouvernements chargés de la Jeunesse et des Sports : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, **Canada, Canada/Québec, Canada/Nouveau-Brunswick**, Cap-Vert, Centrafrique, **Communauté française de Belgique**, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Grand Duché de Luxembourg, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie. Elle tient une session ministérielle tous les deux ans. Elle est suppléée par un bureau et un secrétariat général qui exécutent et supervisent ses décisions. (Voir : <http://www.csfef.org/spip.php?article109>)

Il faut noter que les pays et gouvernements membres illustrent bien le comportement du gouvernement canadien si on le compare à celui de la Belgique. Pour la Belgique, c'est la mention du gouvernement membre de la **Communauté française de Belgique**, tandis que pour le Canada, c'est l'énumération « **Canada, Canada/Québec, Canada/Nouveau-Brunswick** », c'est-à-dire que les gouvernements participants au Canada n'ont pas le droit d'apparaître dans la liste sous les lettres « Q » et « N ». D'où le commentaire de Vastel : « Rebaptisé Canada-Québec, ses athlètes devinrent une « composante » de l'équipe canadienne. » Mais en février 2001, la ministre Louise Baudouin qui dirige la diplomatie québécoise dans le gouvernement de Bernard Landry « a remis les pendules à l'heure : les athlètes du Canada-Québec auront leur propre uniforme, de même coupe, mais de couleur différente [...] tandis que la fleur de lys sera bien en évidence sur la poitrine de nos fiers athlètes ! » Conclusion : « Douze ans après la première édition de Rabat en 1989, écrit Vastel, le Canada ne baisse pas pavillon, mais Québec a enfin droit de montrer ses couleurs.⁷³ » Pour combien de temps ?

Tant et aussi longtemps que le Québec fera partie intégrante de la fédération canadienne, il n'y aura pas de répit concernant la lutte entre Ottawa et les provinces et, en particulier, entre les *Canadians* et les Québécois-Français et entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Ce contentieux est plus vieux que les 144 ans de la Confédération canadienne parce qu'il s'inscrit irréversiblement dans la trajectoire de l'histoire à venir du Canada. Le Canada-

⁷² Michel Vastel, « Jeux diplomatiques et Francofolies », *Le Soleil*, mercredi 23 mai 2001, p. A19 (et aussi *Le Droit*, jeudi 24 mai 2001).

⁷³ *Ibid.*

Anglais ne pliera jamais facilement aux injonctions d'un Québec strictement revendicateur dans le domaine de la diplomatie internationale. De toute façon, la société québécoise française est en procès de régression démographique au Canada et aussi en Amérique du Nord. Lorsqu'il n'y aura plus le nombre suffisant de Québécois-Français comme contrepoids aux offensives du Canada-Anglais et du gouvernement fédéral et même des autres gouvernements provinciaux (sans compter les autochtones), quels seront alors les moyens et les possibilités d'être présent au monde, sans société interposée, pour cette communauté nationale distincte qui se proclame être une nation et de s'affirmer et de se défendre collectivement ? Le temps presse pour changer la donne.

À l'occasion du *Symposium : Responses to Joschka Fischer* organisé par *The Jean Monnet Chair* de la Faculté de droit d'Harvard, le professeur Charles Leben de l'Université Panthéon-Assas, Paris II, et aussi directeur de l'Institut des hautes études internationales (I.H.E.I.), a prononcé une conférence qui a porté sur le thème « Fédération d'États-nations ou État fédéral »⁷⁴. Après un examen serré de la déclaration de Joschka Fischer, le professeur Leben s'est ensuite interrogé sur les nuances ténues entre la notion de fédération, d'États-nations et d'État fédéral comme tel.

Il a consacré la partie 3 de sa conférence aux rapports entre « souveraineté et États-nations ». Sur ce point, Leben diverge d'opinion avec le ministre allemand lorsqu'il écrit que « tant que les États restent maîtres, en dernier ressort, de leur politique de défense et de leur politique extérieure, ce qui est toujours le cas dans l'Union [européenne] actuelle, ils conservent leur souveraineté. Si dans ces domaines les États transféraient véritablement leurs compétences, i.e. leur droit de décider, en dernière instance et pour eux-mêmes de leur politique, alors il y aurait perte de la souveraineté.⁷⁵ » Comme on peut le voir, il ne s'agit pas seulement de signer des traités, mais de faire sa « propre » politique internationale et, par le fait même, d'être présent au monde, sans collectivité interposée. Seuls des fédéralistes inconscients peuvent s'imaginer conserver leur souveraineté dans un cadre fédéral qui substitue les règles de droit international en règles de droit étatique. Dans ce cas, selon Charles Leben qui s'appuie sur Ch. Eisenmann : « Le mode d'établissement historique dans le passé ne compte plus : le traité [devient] constitution.⁷⁶ » Tel est le cas des Canadiens-Français de 1867 et des Québécois-Français d'aujourd'hui qui s'imaginent que le pacte de 1867 n'a pas été respecté⁷⁷.

D'après le professeur Leben, il serait avantageux d'aborder les rapports entre État et nation. Il explique : « Si l'on examine maintenant le concept d'État-nation dont personne ne veut "sonner le glas", il y a, nous semble-t-il une ambiguïté qui brouille les discussions. Il faut remarquer que l'expression État-nation n'apparaît pratiquement pas, sauf erreur de notre part, dans les ouvrages et traités de théorie de l'État ou de droit constitutionnel, du moins dans ceux que nous avons pu

⁷⁴ Le texte est disponible dans l'Internet à l'une et l'autre des adresses Internet qui suivent : <http://centers.law.nyu.edu/jeanmonnet/papers/00/00f0301.rtf> ou <http://www.jeanmonnetprogram.org/papers/00/00f0301.html>

⁷⁵ Charles LEBEN, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? » p. 10. Références Internet, note 74.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁷ Belle question qui a fait couler beaucoup d'encre et qui en fait couler encore. Le fait est que 1867, même considéré comme un « pacte », consacre l'annexion des Canadiens-Français et consécutivement des Québécois-Français. Voir Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1997, p. 397-399 (« 1867 : un Pacte ? »).

consulter. On le chercherait en vain, par exemple, dans la *Théorie pure de l'État ou dans la Théorie générale du droit et de l'État* de Kelsen. On trouve dans ces ouvrages de longues études sur les États fédéraux, les États unitaires, les États décentralisés ou centralisés mais rien sur les États-nations. Dans la *Contribution à la théorie générale de l'État*, Carré de Malberg consacre des développements à l'idée de l'union de l'État et de la nation. Par là il veut repousser les thèses qui soutiennent que la nation est le sujet originaire de la souveraineté, qu'elle a donné naissance à l'État auquel elle est antérieure. Pour l'éminent constitutionnaliste, au contraire "l'État n'est pas un sujet juridique se dressant en face de la nation et s'opposant à elle : mais dès qu'il est admis que les pouvoirs de nature étatique appartiennent à la nation, il faut admettre aussi qu'il y a identité entre la nation et l'État, en ce sens que celui-ci ne peut-être que la personnification de celle-là."⁷⁸ »

L'État indépendant ou souverain ne peut être compatible avec la notion de fédération malgré les propos très séduisants des adeptes ou des défenseurs du « pacte fédératif ». Comme le pense Charles Leben, nous sommes en présence de « la quadrature du cercle ». Il ne peut voir « un tel dépassement hégélien des contraires ». Conséquemment, il prévient : « Nous ne voyons pas comment, dans la théorie de l'État, on pourrait glisser un « nouvel animal » comportant tous les avantages juridiques et politiques de l'État fédéral tout en conservant la souveraineté pleine des "États-nations". » En d'autres termes, il conclut : « [N]ous tenons à la vieille idée spinoziste que l'essence du cercle est irrémédiablement différente de celle du carré et *tertium non datur* [soit le concept philosophique du tiers exclus].⁷⁹ » L'indépendance est finalement sans partage. Elle n'exclut pas, toutefois, la collaboration dans l'autonomie, c'est-à-dire de la maîtrise complète de sa politique étrangère. Ce qui signifie « vivre par soi, mais avec les autres⁸⁰ ».

L'indépendance et l'interdépendance peuvent se combiner quand une nation accepte d'assumer par elle-même le sort de sa participation à la vie internationale et de se guider d'après le principe de l'égalité souveraine. Seulement dans cette éventualité, l'État du Québec sera distinct des autres. Il vivra avec les autres mais par soi. Il sera libre de collaborer tout en étant autonome. Dans ce cas, les Québécois-Français jouiront pleinement de la liberté collective qui ne nie pas les libertés individuelles pour autant. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'interdépendance signifie des relations interétatiques dans l'égalité de « status » qui est la pierre angulaire du Commonwealth britannique (supra p. 19-21).

⁷⁸ Charles Leben, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? » p. 12. Références Internet, note 74. Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre troisième*, division 2. Parmi les sens attribués au mot nation, Séguin mentionne explicitement « la nation au sens étatique, juridique ». Dans le cas de l'État-Nation, « le tout est soumis à l'action et aux lois d'un gouvernement souverain ».

⁷⁹ Charles Leben, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? » p. 15. Références Internet, note 74.

⁸⁰ C'est l'un des thèmes « fondamentaux portant sur l'homme et la société en général » que l'on trouve dans *Les Normes* de Maurice Séguin, *Chapitre premier*, division 1, préambule et section 2, qu'il faut compléter avec la division 2 qui traite de l'agir (par soi) et le *Chapitre troisième* qui concerne explicitement la *Sociologie du national*. Ce ne sont pas des idées nouvelles, car déjà dans le Tome X de *L'Encyclopédie française*, on trouve deux articles impressionnants, l'un sur « L'indépendance économique des nations » (par Maurice Byé) et, l'autre, sur « L'aménagement territorial de l'État : Le problème de l'État fédéral » (par Raymond Polin, p. 52 à 66, supra note 59). Pour sa part, Maurice Byé introduit son propos en ces termes : « Une nation est un ensemble de centres de décision capable de choix. L'indépendance est l'aptitude de cet ensemble à faire des choix autonomes. (p. 52) » C'est un parcours essentiel pour comprendre l'indépendance des États-nations. Le raisonnement dans l'*optique indépendantiste* s'oppose à la philosophie politique du Forum des fédérations mis sur pied par le gouvernement canadien.

- J -

L'ÉTAT INDÉPENDANT ET LE BIEN COMMUN ?

« *Si nos sociétés sont construites sur la pluralité irréductible des individus et de leur liberté infinie, nous ne pouvons plus vouloir de bien commun. L'accord de tous les individus sur une unique fin est inconcevable.* »
(Myriam Revault d'Allonnes, mars 2000.⁸¹)

La vie nationale d'un État transcende les rapports sociaux. Ainsi, un projet de société ou un nouveau contrat social de quelque nature qu'il est ne révèle pas nécessairement toute l'intégralité de la vie d'une nation. C'est d'ailleurs une erreur de penser que la souveraineté pourrait découler tout bonnement d'un projet de société. Une société ne peut se donner un projet national comme on fabrique en usine une nouvelle voiture de l'année. Une société, c'est plus qu'un assemblage de revendications sociales ou de « morceaux » de projets sociaux (environnement, développement durable, condition féminine, type de régime démocratique, etc.).

La notion de bien commun suscite beaucoup d'interrogations. Est-ce possible que le bien commun aille à l'encontre du bien individuel ? Jusqu'où le bien commun doit-il être partagé entre tous les membres d'une même société ? Jusqu'où, par ailleurs, les individus dans une société doivent-ils convenir de participer au bien collectif ? Comment peut se régler la notion de bien commun par rapport à la nécessité d'une vie nationale complète et entière ? La vie nationale doit-elle déterminer ce qu'est le bien commun ou bien est-ce le bien commun qui délimite l'étendue de la vie nationale ?

Tous les États indépendants, unitaires ou fédérés, et les États annexés sont, dans l'ordre de leurs capacités et de leurs compétences, soumis à toutes ces interrogations. Or, le Québec entend résoudre ce problème en se faisant hara-kiri. Par exemple, des chefs politiques issus de la majorité canadienne-française se paient le luxe de se croire souverainiste en s'abreuvant à l'idéologie pluriculturaliste et plurinationaliste comme si une société pouvait être *une et divisible* en même temps. Cette schizophrénie profonde empoisonne l'existence de la collectivité québécois-française⁸². Elle a même conduit à l'assassinat sociopolitique de l'un des nôtres sur

⁸¹ Professeur de philosophie à l'Université de Rouen, Collège international de philosophie, spécialiste de philosophie éthique et politique. « La question du bien commun est-elle relative à la politique ? »
<http://ustl1.univ-lille1.fr/culture/ressources/cycle/themes/biencommun.pdf>

⁸² Un exemple non-équivoque de cette situation concerne la place et l'importance de la langue française dans la société québécoise. Il en dit long sur la notion minimaliste d'espace public dont certaines personnes abusent naïvement. La journaliste Josée Legault me semble avoir posé le problème d'une manière concrète. Legault dit : « Le Québec est la seule société du continent où deux langues sont en situation de concurrence ouverte pour l'intégration des nouveaux arrivants. » *Dans Voir Montréal*, « Les autruches », 9 mars 2011, p. 8.
http://www.voir.ca/blogs/jose_legault/archive/2011/03/09/les-autruches.aspx Faut-il le dire qu'il est insensé que le gouvernement du Québec ne tienne pas compte de cette donne dans l'application bêtement mécanique de la politique du bilinguisme officiel *canadian* ? En ce moment, la décision québécoise est contraire aux besoins socioculturels des Québécois-Français. Les subtilités des linguistes et des politiques doivent dépasser les théories linguistiques d'apprentissage d'une seule langue seconde, l'anglais. Le débat est encore mal parti.

l'autel de l'idéologie insignifiante et conformiste du pluralisme. Dans la série « Penser la nation québécoise... », madame Danielle Juteau a publié un texte intitulé « Le défi de la diversité. Avons-nous le désir et la détermination d'aller jusqu'au bout sur le chemin que trace l'option pluraliste ?⁸³ » En réaction à cet article, nous avons à l'époque fait parvenir la réaction suivante au journal *Le Devoir*⁸⁴. Nous pensons qu'il vaut la peine de reproduire cette opinion sous le thème de l'État indépendant et la défense du bien commun.

Des collectivités égalitaires : est-ce possible ?

Au risque de paraître xénophobe, nous avons la nette impression de ne pas vivre sur la même planète que madame Danielle Juteau. Le thème de son propos concerne le défi de l'unité et de la diversité. Cet objectif est noble, mais la diversité sans l'unité, comme le signalait Pascal dans ses *Pensées*, c'est l'anarchie. Par ailleurs, l'unité sans la diversité, c'est la dictature⁸⁵. Madame Juteau désire résoudre la difficulté au Québec en préconisant la formation d'« une collectivité québécoise multinationale et multiethnique ». S'il est possible de bien comprendre, nous pourrions deviner qu'elle récuse le fédéralisme, d'une part, et la souveraineté, d'autre part, pour choisir « le chemin que trace l'option pluraliste ». À la limite, elle défend le régime politique en place, c'est-à-dire le statu quo du fédéralisme canadien par des arrangements entourant des collectivités égalitaires dans la société québécoise.

Les bases de cette option reposent sur des assises fragiles. Les convictions de madame Danielle Juteau ne doivent pas nous leurrer et nous faire croire que ses présomptions sont des vérités. L'une de ses convictions concerne l'idée que la nation québécoise (par opposition à la nation canadienne-française) « se construit dans un mouvement qui vise à abolir la domination subie par les Canadiens français et tient les autres à l'écart ». Rien de plus faux. Le Québec Français constitue un pôle de défense du français dans le monde. Il faut avoir vécu un peu au Québec pour savoir que la loi 101 a fait l'objet d'un long processus de débats politiques avant que l'idée ne soit admise par le Québec – et non sans tribulations. C'est bien mal connaître le Québec que de ne pas signaler la conclusion de l'Entente de la Baie James entre les Cris et le gouvernement du Québec à l'époque de René Lévesque. S'il y a, entre autres, des problèmes au sujet de l'éducation pour cette communauté, c'est que le fédéral ne paie pas son dû. Il faut avoir oublié les combats menés à partir du Québec pour Louis Riel, les écoles françaises de Saint-Boniface et le reste pour croire que le Québec ne souhaite pas l'élargissement de la place du français au Canada et dans le monde. Où est-elle née, finalement, cette francophonie, dont on se targue tellement de ses ambitions ? Ne faudrait-il pas rappeler les Jean-Marc Léger, les Guy Frégault et les Georges-Émile Lapalme au tournant des années 1960 ? Tous des Québécois ! Faut-il être à ce point obnubilé par la propagande fédérale pour ne plus voir les faits ?

Une autre conviction tenace chez les multiculturalistes consiste à affirmer que le vieux modèle de l'État-nation s'écroule et que « les minorités remettent en question les anciens compromis ». Est-ce que l'ancien compromis de 1867 s'est écroulé sous la gouverne des Trudeau et des Chrétien ? Quand avons-nous entendu la minorité acadienne remettre en doute le compromis de 1867 et l'unité canadienne ? Quand avons-nous entendu la minorité franco-ontarienne rejeter la nature du fédéralisme canadien ? Quelle minorité se plaint au Canada du sort qui lui est réservé dans l'union canadienne ? Pourquoi la province de Québec n'agirait-elle pas comme les autres ? Pourquoi Louis Stephen St-Laurent, un ex-premier ministre

⁸³ Dans *Le Devoir*, 28 août 1999, p. A9. Il existe une version imprimée (largement remaniée avec des notes de bas de page et une bibliographie) sous la direction de Michel Venne dans *Penser la nation québécoise...*, Montréal, Québec Amérique, 2000, p. 199-214. L'auteur est professeure de sociologie et titulaire de la chaire en relations ethniques de l'Université de Montréal. Dans la même veine, le texte de Jane Jenson (cf., Bibliographie).

⁸⁴ Bruno Deshaies, « Des collectivités égalitaires : est-ce possible ? » Ce commentaire aurait dû paraître parmi les réactions au texte de madame Danielle Juteau dans le cadre de la série d'articles publiée dans l'Internet, au cours de l'été 1999, sur « Penser la nation québécoise... ». Il n'a pas été édité ou, plutôt, il a été censuré. Quelques modifications ont été apportées au texte original ainsi que des notes ont été ajoutées.

⁸⁵ « La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion ; l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie. » Pascal, *Pensées*, 809, Paris, Gallimard, 1954, p. 1335. Bibliothèque de La Pléiade.

libéral du Canada, définissait-il le Québec comme « une province comme les autres » ? Ce credo n'est pas mort ! Il n'est pas nécessaire de vivre bien longtemps au Québec pour reconnaître ce fait.

Malgré toutes les protestations ancestrales du Québec traditionnel et moderne, quel compromis cette minorité de Québécois Français a-t-elle ébranlé au Canada ? Il me semble que l'histoire récente du Québec n'étaye pas l'opinion de madame Juteau. Faut-il rappeler les propos de Trudeau ou de Chrétien pour comprendre que la minorité « québécoise » n'a pas fait le poids dans les changements constitutionnels récents au Canada (voir, entre autres, le rapatriement de la constitution canadienne) ? C'est vraiment se faire chanter la pomme que d'admettre cette idée « que les minorités remettent en question les anciens compromis » canadiens. De la foutaise ! Jusqu'où doit-on dénoncer l'inanité d'une telle idéologie ?

Que nous offre l'option pluraliste que nous propose madame Juteau ? Sans connaître ses antécédents personnels, nous croyons qu'elle est, de toute façon, qu'elle le veuille ou non, d'une « souche » quelconque. Il n'y a pas que les Canadiens français qui sont de « souche » ! Nous sommes tous et toutes d'une souche, quelle qu'elle soit. Partant, vivre en société impose des contraintes tant pour les individus que pour les communautés qui habitent et vivent au Québec. Il n'y a pas de différence sur ce point. Un humain parmi d'autres humains vit des problèmes humains. La question québécoise, ce n'est pas ça ! Pourtant, certains définisseurs de société cherchent à nous proposer, bien malgré nous⁸⁶, un objectif associé à l'option pluraliste pour l'avenir du Québec en supposant que tous les « allophones » et le bloc d'Anglophones sont d'accord avec leur point de vue. Dans l'autre camp, si des Québécois Français prennent leurs rêves de libération collective pour des réalités acquises, il y en a d'autres qui proposent d'autres rêves qui n'ont aucune résonance historique et culturelle équivalente aux Québécois Français.

Cette question québécoise, madame Juteau cherche à l'occulter, du moins, à la minimiser, à lui proposer une solution minimaliste, du genre, tout est dans le tout, chaque partie est une partie et les parties sont dans le tout et le tout est la somme de ses parties et le tout est un tout, partant un tout est indivisible. D'une logique implacable. Ce sont des tautologies fréquemment entendues dans les milieux fédéralisants. Un somnifère vaut mieux que ces beaux discours !

Tout ce flou de la pensée n'est pas innocent. Il vise à convaincre la population du Québec que le projet souverainiste est inacceptable à l'heure des transformations actuelles des États et de l'équilibre mondial⁸⁷. En revanche, comment un citoyen ordinaire peut-il se retrouver dans tout ce jargon de concepts de nation, de collectivité, de collectivité nationale, de collectivité nouvelle, de nation civique, territoriale, ethnique, culturelle et le reste ? Une chose est certaine, la population du Québec a voté une deuxième fois pour le gouvernement de René Lévesque malgré l'échec au référendum de 1980 ; elle a voté encore une fois pour le Parti québécois sous la direction de Jacques Parizeau ; elle a refusé par moins d'un pour cent le référendum de 1995, puis elle a maintenu ce parti au pouvoir sous la gouverne de Lucien Bouchard après avoir élu

⁸⁶ Ce « nous » concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois qui acceptent de faire du Québec le pays où ils veulent vivre et où ils veulent partager avec les autres concitoyennes et concitoyens. Ce ne sont pas des réactionnaires pour autant !

⁸⁷ L'offensive d'un certain nombre d'intellectuels sur les collectivités égalitaires et le pluralisme est du même ordre de comportement que celui qu'on a pu avoir au sujet de la survivance ou de ce « discours sur soi ». À cet égard, Fernand Dumont a déjà noté avec une justesse étonnante dans *Genèse de la société québécoise* (Québec, Boréal, 1993) que « ce qu'il faut retenir de cette longue apologie de la survivance, c'est moins la protestation de soumission que l'appropriation lente et subtile de l'image que l'autre projette sur soi » (p. 138).

majoritairement des députés du Bloc québécois au Parlement fédéral à deux reprises⁸⁸. Le référendum de 1995 a sonné le glas du fédéralisme canadien ; il a provoqué une onde de choc que les Canadiens Anglais (de quelque souche qu'ils soient) essaient de « nous » (les Québécois Français) faire oublier par tous les moyens possibles. Au lieu d'agir ainsi, ne serait-il pas préférable de traiter plutôt la question à la face même des faits durs que de s'évertuer à nous seriner un discours de diversité et de prétendues nations égalitaires ? Allez donc essayer, madame Juteau, de faire la même chose en Ontario en vue de tester vos idées.

Une dernière remarque. Le Québec n'est pas un bazar qu'il faut mettre à l'encan le plus offrant des minorités ou d'un système fédéral qui admet sans vergogne l'assimilation des minorités comme une « réalité de la vie »⁸⁹ ! Dans de telles circonstances, ce n'est pas l'option pluraliste qui pourra modifier la trajectoire d'une pareille fatalité. Les Québécois Français doivent-ils se condamner eux-mêmes à l'assimilation ?

La « souveraineté partagée » peut-elle assurer l'harmonie interne ?

Si l'État doit être en mesure de maîtriser les plans intérieur et extérieur de sa vie nationale, comment pourrait-il le faire avec une « souveraineté partagée » ? Deux universitaires de l'UQAM ont rédigé un plaidoyer en faveur d'une union confédérale qui, selon eux, pourrait répondre « aux revendications nationales du Québec »⁹⁰. Cette approche veut résoudre à la fois l'harmonie sociale interne et la « question nationale ». Elle postule une société québécoise pluraliste et plurinationale (au plan intérieur) mais elle met à part l'idée de l'État-nation du Québec (au plan extérieur). Cette option soulève des questions fondamentales. Par exemple : Comment une telle organisation parviendrait-elle à résoudre la quadrature du cercle de l'Union confédérale qui ne serait pas du fédéralisme et qui tout autant ne serait pas la souveraineté ? Comment cette solution proposée au plan extérieur pourrait-elle résoudre les problèmes internes de la majorité nationale québécoise-française et de la minorité anglo-québécoise ? Comment le Québec pluraliste pourra-t-il résoudre le problème de son unité collective ? Comment l'État-nation québécois à souveraineté partagée pourra-t-il résoudre la question autochtone ? Comment l'État-nation québécois avec une souveraineté partagée pourra-t-il répondre aux aspirations de la majorité nationale québécoise-française ? Comment l'État-nation québécois parviendra-t-il à solutionner la question de la langue (française) ? Pourquoi les Québécois-Français ne continueront-ils pas leur combat (prétendument jacobin) au sein de l'État-nation du Québec ? Etc.

Devant des perspectives aussi fumeuses, il est raisonnable de penser que les Québécois-Français ne pourront jamais se « brancher » étant donné la confusion des choix qui leurs sont offerts. Il faudrait lire dans d'autres boules de cristal afin de trouver, peut-être, des réponses plus réalistes. Myriam Revault d'Allonnes a justement raison d'écrire : « Si la question de la "fin" du bon gouvernement politique est

⁸⁸ En 2011, le Bloc est toujours sur la scène politique fédérale. Gilles Duceppe représente la même circonscription électorale à Ottawa depuis 20 ans. Il est devenu le chef du Bloc en 1997. En 2011, il entreprend sa septième élection générale au fédéral et son treizième débat des chefs fédéraux. Le 2 mai, il est battu dans son comté et le Bloc est remplacé par le NPD. Le fédéralisme n'a pas encore été renouvelé et la marche vers la souveraineté est en panne. C'est aussi l'avis exprimé par Denise Bombardier. Elle constate que le Bloc « rend impuissants tous ceux qui doivent parler ou agir au nom du Québec ». Un malheureux constat de notre situation politique. Voir « Les indifférents. » *Dans Le Devoir*, samedi, 26 mars 2011. <http://www.vigile.net/Les-indifferents>

⁸⁹ Selon une déclaration d'un ex-premier ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien. Voir « L'assimilation, "c'est la réalité de la vie" », *dans Le Devoir*, 28 août 1999, p. E5. Pour replacer le problème dans une juste perspective, voir Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre troisième*, division 11 : « L'assimilation ». <http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/histoire/seguin/assimilation.html> Michel Brunet, « Qu'est-ce que l'assimilation ? », *L'Action nationale*, janvier 1956, vol. xlv, no 5, p. 388-395. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/brunet/assimilation.html>

⁹⁰ Gilles Bourque et Jules Duchastel, « Souveraineté partagée et Union confédérale » *Le Devoir*, 26-27 mai, p. 11 et 28 et 29 mai 2001, p. A7. <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/article-2001-05-28-duchastel-bourque.pdf>

devenue indécidable, il nous revient cependant de retrouver les dimensions et les modalités d'action qui feraient de la communauté politique autre chose qu'une "societas".⁹¹ »

En tout cas, durant tout ce temps, les défenseurs de l'unité canadienne ne laissent passer aucune occasion pour affirmer et défendre l'État-nation *pancanadien*. Ils ne s'avancent pas naïvement sur des propositions qui ne seraient pas « gagnantes ». Pour ce faire, ils défendent le statu quo évolutif ! Et ils réussissent même à nous faire croire que cela est vrai. Car par-delà tous les beaux jeux de mots, la constitution canadienne n'a pas évolué. Elle est telle qu'en elle-même une fédération très centralisée depuis 1867⁹².

L'État indépendant est en mesure de collaborer pleinement, au plan extérieur, avec les autres pays dans le monde. L'exemple des Jeux olympiques de la francophonie démontre, on ne peut mieux, l'incapacité de l'État du Québec comme gouvernement provincial à collaborer directement et complètement – par lui-même – à cette organisation francophone de l'olympisme. Comme État provincial, il ne lui est pas possible de se débarrasser du joug du fédéralisme. Comme État indépendant, si tel était le cas, la situation serait toute différente. Mais dans l'état actuel des choses, le Québec vit une relation de subordination sur place au lieu d'une relation de juxtaposition ou de voisinage (*supra*, graphique, Leçon « I », p. 45).

Faire acquérir aux Québécoises et aux Québécois la conscience du besoin intrinsèque de leur collaboration avec les autres pays par leurs propres moyens et pour leurs propres fins serait un progrès énorme dans la voie de la souveraineté externe. Cependant, cette souveraineté externe n'est réalisable que si la souveraineté interne parvient à la défense explicite du même bien commun national pour tous les citoyens et les citoyennes de l'État québécois. En somme, la collaboration avec les autres pays ne peut se poursuivre sans cette unité de pensée nationale qui cimenter les interventions dans l'ordre des relations avec l'extérieur. C'est en ce sens que tous les projets de société ne peuvent atteindre véritablement leurs objectifs si cette question n'est pas irréversiblement réglée. Ce sont des débats *dans* le régime. Et tous les discours dans cet esprit ne changeront absolument rien à cet état de fait, pour ne pas dire de dépendance permanente. Tous les débats *sur* le régime sont contournés ou occultés, voir même rejetés. Le Parti québécois et le Bloc québécois doivent assumer une certaine part de responsabilités dans cette dérivation.

Ce ne sont pas des substituts à l'indépendance qu'il faut rechercher. Plutôt, il faut travailler à expliciter l'indépendance, la souveraineté, la collaboration dans l'autonomie sans toutefois s'attendre à une quelconque approbation des fédéralistes défenseurs de l'unité canadienne. Ce n'est pas l'unité canadienne qu'il faut détruire, c'est l'unité québécoise d'abord qu'on doit promouvoir et réaliser par l'harmonie interne de la société québécoise et la collaboration avec les autres pays dans l'égalité de « status ». Le bien commun dépendra du politique et non de tous ces débats sur le pluralisme, le multiculturalisme, le pluriculturalisme, le plurinationalisme ou l'interculturalisme qui soulèvent un dilemme fondamental entre l'individu, la société et la nation. Le dilemme de Pascal (*supra* note 85) prend tout son sens devant autant d'arguties qui ne peuvent se résoudre autrement où « nous ne pouvons plus vouloir de bien commun » comme l'a écrit Myriam Revault d'Allonnes dans la phrase citée en exergue.

⁹¹ *Supra* note 81.

⁹² « L'union fédérale de 1867, résume Maurice Séguin, n'est que l'union législative de 1841 améliorée : elle contribue à consolider la prépondérance britannique dans l'exercice des grands pouvoirs. » Ce qui est de plus en plus vrai en 2011. Bref : « Une nation britannique avec un État complet à l'échelon national et provincial. » *Dans Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1997, p. 388. Il conclut la LEÇON XVI : « Le Canada, le Québec et l'Empire 1867-1960 » en ces termes : « Aucune nation qui se respecte n'accepte d'entrer dans une fédération. » *Ibid.*, p. 409. Consulter Gérard Boismenu dans son analyse où il fait la critique des suites, après 1982, du rapatriement de la Constitution canadienne dans le collectif *Le Québec en textes* (cf. «Ouvrages cités»).

- K -

L'INDÉPENDANCE SE LIMITE-T-ELLE À DES PROJETS DE SOCIÉTÉ À RÉPÉTITION ?

« *Chaque domaine de la vie collective pose des problèmes insurmontables, d'ordre démographique, économique, politique, culturel, moral. Et les solutions heureuses, toujours partielles, sont vite remises en question.* »
(Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre premier*, division 4, section 2, paragr.5.)
<http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-10.html>

« *Nous rapetassons, nous rétamons, plus que nous renouvelons !* »
(William James, *Le Pragmatisme*, 1907/1968, p. 124.)

Les sociétés ne cessent de se fabriquer des projets. Au Québec, la Révolution tranquille a été un projet de société en soi. L'élection du Parti québécois, en 1976, a aussi été un projet de société. Bien avant nos chefs politiques des quatre dernières décennies, de nombreux premiers ministres du Québec ont insufflé des projets de société. L'autonomie provinciale et l'électrification rurale de Maurice Duplessis peuvent tout autant faire partie de ces idées de projet de société. Va-t-on finir par en finir de nous obscurcir l'esprit avec une pléthore de projets théoriques de société ? Peut-on imaginer qu'une société cesse de vivre parce qu'elle ne s'invente pas quotidiennement des projets de société et qu'elle s'arrête de marcher et d'avancer ? Je dirais même qu'une société qui ne perd pas son temps à fantasmer sur des projets peut continuer à se développer. La vie, l'expérience et l'action éduquent une société⁹³.

Il est habituellement préférable de prévoir que de subir. Dans cette direction, le Québec en a fait beaucoup ! Par exemple, les réformes en éducation et en santé ont accaparé énormément nos énergies et notre attention. Les projets de réformes dans d'autres secteurs ne manquent pas non plus, si bien que le gouvernement de Lucien Bouchard ne souhaitait même plus utiliser le mot « réforme » parce que jugé trop dangereux électoralement ! D'autre part, regarder en ce moment l'évolution des grands organismes parapublics au Québec comme Hydro-Québec ou la Caisse de Dépôts. Est-ce que ces deux grandes institutions manquent de projets⁹⁴ ? Parbleu ! nous en avons partout des projets ! Malgré tout, un citoyen observateur peut se demander : « Qu'allons-nous

⁹³ Maurice Séguin explique cette idée en ces termes : « Même en tenant compte de la hiérarchie des valeurs, une très grande place est tout normalement occupée par l'organisation économique, politique, etc. Les tâches dites "inférieures" dominent du moins par leur masse. Dans une société civile équilibrée, respectant la hiérarchie des valeurs, les gestes, les fonctions d'ordre supérieur n'accaparent pas directement et constamment le plus grand nombre d'individus. Une telle société n'a pas l'allure d'une académie de savants, d'une chapelle de poètes, et encore moins l'apparence d'un cloître. Les occupations inférieures servent de base, de support, de condition à l'épanouissement des aspects supérieurs de la vie politique. » *Les Normes, Chapitre premier*, division 3, section 2, paragr., 4 et 6. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-10.html> Il nous signale que « ces idées seront reprises » au *Chapitre deuxième* consacré à la « Dynamique intégrale (interne) de la société », soit au phénomène de « l'interdépendance et de l'interaction des forces dans une société » qu'il associe au postulat-clef de la notion de l'« agir (par soi) d'une collectivité ». Cette notion fondamentale « sera reprise et développée » dans le chapitre consacré à la *Sociologie du national*. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-20.html>

⁹⁴ En ce moment, ces deux institutions « nationales » sont sous haute surveillance dans l'opinion publique.

faire de la souveraineté ? Quel est la nature du projet GRANDIOSE ?⁹⁵ » Si nous ne le savons pas, c'est que nous ne parlons pas adéquatement et suffisamment de l'indépendance nationale du Québec. Par contre, les débats sur les projets de société sont démesurés. L'indépendance nationale est noyée dans un flot d'informations hétéroclites. L'UNION DE PENSÉE SUR L'INDÉPENDANCE NATIONALE DU QUÉBEC N'EXISTE PAS. À CHACUN SA CAUSE SANS L'UNITÉ QUÉBÉCOISE.

On nous rebat les oreilles depuis plusieurs décennies au Québec avec des projets de société de toutes sortes. Ils ne se comptent même plus maintenant. Il semble que les réseaux citoyens s'attellent à une vastitude de questions qui suscitent des débats sans fin⁹⁶. C'est même vu comme tout à fait normal. Finalement, le Québec devient incapable de parler d'une seule voix. Bien sûr, une société doit résoudre de nombreux problèmes et de toute nature. Ce sont des problèmes qui touchent autant les individus, la société, la nature, les institutions politiques et beaucoup d'autres questions sociales (par. ex. : les gaz de schiste, etc.). C'est un truisme, les problèmes internes des sociétés sont innombrables. « Chaque domaine de la vie collective, écrit Maurice Séguin, pose des problèmes insurmontables, d'ordre démographique, économique, politique, culturel, moral. Et les solutions heureuses, toujours partielles, sont vite remises en question.⁹⁷ »

Le projet d'indépendance nationale dépasse les questions sociales quoiqu'il les inclue – bien évidemment ! Il ne faut donc pas confondre « **le projet** » avec des projets de société à répétition. L'indépendance nationale du Québec les englobe tous. Elle est la solution intelligente, légitime et possible. La recherche de l'harmonie interne est indiscutable, cela va de soi, car il faut bien trouver le moyen de vivre ensemble dans une société donnée. Après la réunification des deux Allemagnes, les Allemands ont bien dû se résigner à trouver ensemble des solutions au fonctionnement interne de leur société. Mais à la différence du Québec, l'Allemagne est un pays indépendant. Cette question n'est pas sous-jacente, elle est réglée. L'Europe comme région dans le monde a aussi des problèmes de relations interétatiques à résoudre afin d'assurer un meilleur vivre ensemble au sein du Bloc européen. Cela ne réduit pas pour autant les États actuels européens en États annexés les uns aux autres. Ils conservent chacun leur égalité souveraine.

⁹⁵ John Logan, « Souveraineté et projet de société. La population veut une réponse à sa question : qu'allons-nous faire de la souveraineté ? Quel est la nature du projet ? » Forum Avant-garde Québec, 19 juin 2000. <http://www.archives.vigile.net/00-6/hogan-projet.html> Suite dans « Répondre l'initiative ! » <http://www.archives.vigile.net/n/initiative.html>

⁹⁶ Dans la foulée de la communication de Danielle Juteau (supra note 83), les débats sur le pluralisme viennent de reprendre dix ans plus tard. Un Manifeste pour un Québec pluraliste a été publié le 3 février 2010. <http://www.pourunquebecpluraliste.org/le-texte/> Il a été suivi de la réaction de Jacques Beauchemin et de Louise Beaudouin, « Le pluralisme comme incantation », Le Devoir, 8 mars 2010. <http://www.vigile.net/Le-pluralisme-comme-incantation,26124> Présentation du Projet de loi no 94, mercredi, 24 mars 2010 – Journal des débats de l'Assemblée nationale (Vol. 41 N° 98). Voir l'intervention de la députée Louis Beaudouin, mardi 15 mars 2011 – Journal des Débats, (Vol. 42 N° 1). <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-39-2/journal-debats/CI-110315.html> Le collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité (CCIEL), Charte de la laïcité <http://www.cciel.ca/charte-de-la-laicite/> Sans compter le Projet de constitution du Québec préparé par Daniel Turp, 17 avril 2007. Le 10 mars 2011, Gérard Bouchard vient de « Relancer l'interculturalisme au Québec », cette idée qu'il avait présentée à Radio-Canada, le 10 février 2008 (cf. « En profondeur. La Commission Bouchard-Taylor »). En voilà des projets tout azimut. Quant au combat pour FAIRE l'indépendance du Québec, on verra bien plus tard. Ceci illustre clairement que les Québécois-Français sont incapables de parler d'une seule voix. Ils aiment se tirer une balle dans le pied !

⁹⁷ *Les Normes, Chapitre premier*, division 4, section 2, paragr. 5. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que nous vivons, constate Maurice Séguin, « dans un monde en perpétuelle croissance ; une gigantesque improvisation » (*Ibid.*, paragr. 3). <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-10.html>

Jusqu'à quand les Québécois vont-ils entretenir la confusion malheureuse entre problèmes sociaux et question nationale ? Depuis l'usage de la théorie du « bon gouvernement », en 1976, puis ensuite avec la théorie de la gouvernance, le Québec demeure englué dans la gestion quotidienne des affaires de l'État en espérant que le fruit mûr (c'est-à-dire la souveraineté) tombera tout naturellement. Cette croyance en la gravitation universelle et irréversible de la souveraineté laisse toujours le Québec dans le vide constitutionnel. Entre-temps, les Québécois se cherchent des portes de sortie un peu partout et même, ironie de l'histoire, dans l'Union confédérale⁹⁸ ! Il ne faut pas avoir fait beaucoup de science politique pour reconnaître toute la fumisterie de cette proposition. Michel Venne, éditorialiste au journal *Le Devoir* à cette époque, leur a donné, quelques jours plus tard, une réplique d'aplomb dans son éditorial intitulé « Les pièges de l'Union confédérale »⁹⁹.

En 2011, peut-on savoir où veut s'en aller *Le Devoir* ? Au lieu de flirter avec toutes les propositions inimaginables, ce journal dit indépendant ferait mieux d'aller carrément de l'avant avec l'idée d'indépendance nationale du Québec. Il serait préférable qu'il attire dans ses rangs ceux qui ne souhaitent pas flotter tout bonnement comme des bouchons de liège sur la mer océane du fédéralisme. Un choix, c'est un choix ! Laissons *La Presse* avec l'infatigable André Pratte, *Le Soleil* avec l'ineffable Alain Dubuc et Radio-Canada, bien sûr, qui ne manquent pas une occasion pour porter bien haut l'étendard du principe fédéral avec tous ses adjuvants. Les indépendantistes doivent s'opposer à cette sérénade en se portant, principalement, sur l'affirmation et la défense du raisonnement nationaliste dans l'*optique indépendantiste* même si « le nationalisme n'épuise pas toute la réalité dans l'histoire »¹⁰⁰.

Une collectivité humaine qui désire acquérir son autonomie complète, sa souveraineté interne et externe ou son indépendance, doit nécessairement passer du stade de projet à celui de réalisation ou d'exécution. Au fond, ce qui est de l'ordre de l'intention ou de ce que l'on espère atteindre doit se concrétiser sinon il ne peut s'agir que d'une vue de l'esprit. En rester là trop longtemps peut entraîner des réflexes de contemplation, de fixation, qui s'opposent à des comportements d'action. Sinon, on dirait une chimère. Il faut une démarche collective d'affirmation et de défense du principe de l'égalité souveraine et d'égalité de « status » (supra Leçon « I », note 80). Il est urgent d'apprendre à parler d'une seule voix avec lucidité et détermination.

⁹⁸ Deux universitaires se sont engagés dans cette voie. Gilles Bourque et Jules Duchastel, « Souveraineté partagée et Union confédérale » *Le Devoir*, 26-27 mai 2001, p. 11 et 28 et 29 mai 2001, p. A7. Supra note 90. <https://depot.erudit.org/bitstream/002343dd/1/article-2001-05-28-duchastel-bourque.pdf>

⁹⁹ Le 2 juin 2001, Michel Venne affirme dans *Le Devoir* : « Si le Québec veut un jour faire partie d'une union confédérale avec le Canada ou être membre de toute autre structure supranationale au sein du continent, il devra d'abord devenir souverain. » <http://archives.vigile.net/ds-souv/docs2/01-6-2-venne-partenariat.html> En 2011, ce dilemme « indépendance vs confédération » fait encore partie du paysage politique au Québec, malgré deux échecs référendaires. Supra note 95.

¹⁰⁰ La meilleure démonstration de cette position se trouve dans Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre troisième*, division 10, section A et dans son *Histoire de deux nationalismes au Canada* où il ne nie pas l'importance de la dimension sociale « qui demanderait un long exposé » mais il croit, par contre, « qu'il est plus utile d'étudier d'abord l'aspect national ». « Ce sera donc une brève histoire du nationalisme canadien-français et canadien-anglais en contact avec le nationalisme ou le super-nationalisme de la Grande-Bretagne et des États-Unis. (p. 5) » <http://www.rond-point.qc.ca/auteur/livres/nationalismes.html>

Le projet d'écrire une constitution du Québec peut paraître noble, mais c'est l'atteinte de l'objectif qui est primordial. Il est vain d'écrire une constitution que personne ne voudra ou que peu de monde aura l'intention de lire. Déjà, le Québec possède un État (provincial), des pouvoirs provinciaux, des lois couvrant de nombreux aspects de la société civile, un Code civil qui régit de vastes domaines de la VIE en société, sans compter sa base économique, ses institutions de haut savoir, ses richesses humaines, culturelles, matérielles et spirituelles, sa vie française, sa manière particulière de penser le monde, etc. Tout cela est déjà présent et inclus dans l'ambition d'indépendance et de liberté collective. Il s'agit de faire en sorte que toutes ces conditions préalables s'intègrent au fonctionnement d'un État pleinement souverain. Il devient urgent d'exécuter ce qui est anticipé, c'est-à-dire de faire respecter les « principes de l'égalité de droits et de la libre détermination de tous les peuples » qui sont reconnus internationalement¹⁰¹. Tergiverser indéfiniment ne fera qu'accélérer, d'année en année, le processus d'infériorisation croissante du Québec-Français et de déstructuration collective qui ne fera que s'aggraver à moyen terme. Sans un coup de barre radical, tous les gouvernements confondus au Québec ne pourront que s'en porter plus mal dans les prochaines décennies.

L'indépendance signifie la capacité d'agir (par soi) collectif. C'est un tout complexe. Par exemple, la langue est constitutive de la société. Évidemment, elle est un volet très important de la culture. C'est indéniable. Mais il faut plus, car la langue seulement ne peut représenter ni toute la culture ni la société dans sa globalité politique et économique. Le problème de la qualité de la langue dépend de nombreux facteurs dont la structure politique et socioéconomique dans son ensemble. L'école en tant que telle ne peut suffire à la tâche. La place et l'importance de la langue française comme langue officielle ou nationale dans la société québécoise, c'est encore plus important.

Depuis longtemps, les Québécois-Français ont compris que le combat pour la langue française est nettement insuffisant en relation avec l'indépendance complète. Il suffit de constater la dure guerre que tous les éléments pro-*canadians* ou pancanadianistes livrent contre la Loi 101 depuis des années. On doit faire le constat que le combat sur la langue française au Québec conduit à un cul-de-sac tant au plan constitutionnel que dans la réalité sociale de tous les jours. La défense insidieuse du bilinguisme officielle, anglais-français (ou le « franglais ») pour toute la population québécoise, vient aliéner encore plus la société québécoise. Gaston Miron a bien compris cet appauvrissement de notre langue. Il a tout fait pour nous en rendre conscient. Le blocage est dans l'annexion du Québec-Français au Canada-Anglais. Le Québec ne peut se permettre de créer une tour de Babel linguistique.

Dans son rapport d'étape en 2001, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec¹⁰² « propose de protéger le statut du français dans une Constitution québécoise qui établira la nette prédominance du français tout en protégeant les droits des anglophones, des Inuits et des Amérindiens. » Par rapport à cette idée, monsieur

¹⁰¹ Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations-Unies en date du 14 décembre 1960. Sont compris dans la déclaration les modifications et les interprétations apportées jusqu'en 1980.
http://www.ulb.ac.be/droit/cdi/Site/Textes_de_droit_international_annotes_files/Resolution_1514.pdf

¹⁰² Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Gérald Larose, président), « L'avenir du français au Québec : une nouvelle approche pour de nouvelles réalités. » Titre du rapport : « Le français, une langue pour tout le monde » (17 août 2001, 285 p.).
http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/COM1-021_Rapport_final.pdf

Gérald Larose a soutenu en 2001 que « le français doit se voir conférer le statut juridique le plus élevé pour être déclaré langue de la citoyenneté de tous et de toutes ». De telles ambitions sont bien belles. Faire une constitution pour protéger la langue, c'est à la fois beaucoup et trop peu. On ne fait pas une constitution pour la langue, pas plus que pour les femmes ou les malades ou les industries ou l'éducation, mais pour tout ce qui concerne la VIE collective d'une communauté. La constitution du Québec devrait être une constitution qui correspond véritablement à un état complet, non pas à un état tronqué, un demi-état ou un état provincial amélioré. Quant à la citoyenneté québécoise, l'expression est bien belle, mais seule la citoyenne canadienne a une valeur internationale. La Commission peut bien affirmer la pleine maîtrise de l'immigration par l'État québécois qu'elle ne peut pas faire mieux pour relancer les interminables débats sur le passeport canadien. Ce ne seront pas que des Canadiens anglais qui vont protester, mais aussi des Canadiens français. Pour le Canada et les canadiennes et canadiens, cette question n'est pas une question de langue, mais de droits constitutionnels – de droits fondamentaux, de libertés individuelles.

Prenant pour acquis que « la langue française est un bien commun et qu'elle crée un espace de vie collectif », la Commission soutient qu'elle donne « ainsi un accès privilégié au patrimoine civique que partage l'ensemble des Québécoises et des Québécois ». Hors contexte historique, ce postulat peut être tout à fait correct. Mais reconsidéré dans le monde réel où des rapports de force existent, il est loin d'être certain que le « patrimoine civique » veut dire exactement la même chose pour les Québécois-Français souverainistes, les Québécois-Français fédéralistes ou les Canadiens-Anglais. Il me semble que la position de Charles Taylor, entre autres, est loin de s'accommoder de ce principe. « L'invitation à appartenir à la nation politique québécoise a bel et bien été lancée aux minorités, déclare Taylor en 1999, mais les destinataires hésitent à y répondre.¹⁰³ » Pourquoi, en 2011, « les destinataires » n'hésiteraient plus ?

Le président de la Commission considère que la Commission a fait « un grand périple » et « des découvertes », à tel point qu'il croit « que les mentalités ont changé ». Le portrait qu'il dresse, en 2001, ressemble à ceci :

1. « [...] le vieil antagonisme français-anglais du Québec s'est un peu et peut-être beaucoup estompé » ;
2. « [...] sauf exceptions, tous reconnaissent que le français est devenu la langue de la participation civique, la langue de la citoyenneté ;
3. « [...] la qualité de la langue est devenue une préoccupation aussi importante que son statut » ;
4. « [...] dans le contexte de la réorganisation des grands ensembles économiques, le Québec est extraordinairement bien placé ;
5. « [...] comptant sur le nombre le plus important de personnes bilingues et trilingues au Canada, le Québec peut compter sur ce potentiel exceptionnel pour rayonner dans le monde comme peuple français » ;
6. « Les Québécois et Québécoises [...] se sentent plus rassurés quant au caractère français du Québec. »
7. « Ils souhaitent vivre en français, reconnaître et nommer la pluralité de leur identité. »
8. « Ils veulent maîtriser leur langue et apprendre d'autres langues parce que cela est un atout. »

En conséquence, dit Gérald Larose, il faut dorénavant « dépasser l'attitude défensive pour faire la promotion de la langue. Dépasser la question du statut pour viser la qualité de la langue. Aller

¹⁰³ « De la nation culturelle à la nation politique », in *Le Devoir*, 19 juin 1999. C'est lui qui a écrit : « Il faut être imputoyable pour tous nos mythes essentialistes. » Il réclame aussi de « Désacraliser la loi 101 ».

plus loin que la loi pour adopter une politique de la langue.¹⁰⁴ » Et cette « politique de la langue » se fonderait sur « le pari d'un avenir à la fois radicalement ouvert et indubitablement français ». Comment atteindre cet objectif après avoir déclaré au début de son allocution que « le français au Québec n'est pas une simple langue véhiculaire ou d'échanges élémentaires » ? Qu'est-ce qui dans tout ça peut résister aux faits ? Dix ans plus tard, le gouvernement du Québec est en train de bilinguifier l'école française au Québec avec l'appui de Gérard Bouchard¹⁰⁵ et même de Gérald Larose¹⁰⁶.

Sur son blog, Steve Proulx de *VoirMontréal*, anticipe que la récente formation d'une *Coalition pour l'avenir du Québec* (CAQ) sous la direction des messieurs Legault et Sirois va progresser assez allègrement. Proulx dixit : « Le monde moderne bouge vite en titi.¹⁰⁷ » Dixit Proulx à nouveau : « Si le projet de François Legault continue d'avoir de l'allure pour un gros morceau de l'électorat, il pourrait se retrouver assez vite avec les deux mains sur le volant. » Il ne faut pas trop s'illusionner. Malgré tout le réalisme que veut démontrer monsieur Legault, il sait qu'il sera confronté au désir des Québécois de se donner un pays. Il sera bien malgré lui un nationaliste-souverainiste. Mais s'il devenait un nationaliste-fédéraliste, il manquerait toujours à son programme le volet de l'*autonomie provinciale*. Oui, en effet, ça « bouge vite en titi » au Québec !

Les Québécoises et les Québécois doivent sortir du cercle vicieux des projets théoriques de société. Ils doivent arrêter d'encombrer les rayons de bibliothèques au sujet de la langue au Québec ou de la santé, de l'éducation et des finances publiques. Toutes ces études, tous ces mémoires, toutes ces commissions, tous ces rapports, tous ces discours, tous ces articles sans compter les centaines de milliers de réactions sur les nombreux supports électroniques de tribunes libres et des médias sociaux brouillent la pensée des Québécois. Ils ne parviennent même plus à éclairer leur lanterne tellement le discours est biscornu. Imaginer maintenant tout ce qui pourra se dire au sujet de Legault et de la Coalition pour l'avenir du Québec. Ce sera sans fin. La surabondance de points de vue est en train de saper « la vie de société ». Dans une certaine mesure, le Québec déraille dans toutes les directions. Or, c'est cette vie collective distincte, cette vie *nationale* et cette vie autonome, qu'il faut acquérir absolument.

Pour que le Québec se réalise complètement, par lui-même, il lui faut d'abord un État indépendant capable de défendre le bien collectif au-delà des privilèges individuels tout en respectant les règles de l'État de droit comme cela se fait habituellement dans les États démocratiques indépendants. Les Québécois ont une bonne expérience de ce mode de régime politique. L'indignation a atteint son comble de résilience. Il reste maintenant à parler d'une seule voix de l'indépendance nationale du Québec.

¹⁰⁴ Gérald Larose, *Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture du Forum national de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* (5 juin 2001). Dans « Les mentalités ont changés », *La Presse*, mercredi, 6 juin 2001. Des extraits de l'allocution sont publiés.

¹⁰⁵ Lisa-Marie Gervais, « Gérard Bouchard au Devoir - Tourner le dos à l'anglais serait "criminel" ». Dans *Le Devoir*, 2 mars 2011, p. A7. De Gérard Bouchard, « Relancer l'interculturalisme ». L'article est même bilingue. <http://www.vigile.net/Relancer-le-debat-sur-l> ou <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/317899/gerard-bouchard-au-devoir-tourner-le-dos-a-l-anglais-serait-criminel>

¹⁰⁶ Lia Lévesque, « L'anglais intensif en 6e année avait été suggéré par Gérald Larose. » *La Presse Canadienne*, dans *Cyberpress.ca*, jeudi, 24 février 2011. <http://www.vigile.net/L-anglais-intensif-en-6e-annee>

¹⁰⁷ « Quelque chose qui a de l'allure. » Dans *Voir.ca*, jeudi, 3 mars 2011. http://www.voir.ca/blogs/steve_proulx/default.aspx

- L -

L'ÉTAT INDÉPENDANT ET L'UNITÉ NATIONALE QUÉBÉCOISE

« *Qui peut juger des possibilités vraies d'un peuple ? [...]*
Ce qui est certain, c'est que dans le monde contemporain, la France, définiteurice de
l'indépendance voire de la suffisance nationale,
demeure le modèle implacable et contaminant : on ne saurait plus imposer de limites
au procès mondial de décomposition en unités nationales élémentaires. »
 (Alphonse Dupront, « Du sentiment national »¹⁰⁸.)

L'unité nationale appelle le sentiment d'appartenance. Elle exprime le besoin de créer ou de maintenir un État indépendant en misant sur l'ensemble de ses propres forces internes d'ordre économique, politique et culturel, tout en bâtissant ses propres traits de civilisation matérielle et culturelle. Or, comment peut-on y arriver ?

La nécessité de garantir l'unité nationale, c'est-à-dire la cohésion collective du groupe par rapport aux autres sociétés, aux autres nations ou aux autres États, est incontournable pour tout groupe humain qui veut se gouverner soi-même. Cette unité, vue de l'intérieur, touche à l'ensemble des forces de la dynamique intégrale de la société. Pour résumer, elle se rapporte aux forces politique, économique et culturelle et à leur interdépendance et interaction à l'intérieur de la vie d'une collectivité¹⁰⁹. En quelque sorte, la société civile devient le reflet de cet état de fait.

D'après la *Loi constitutionnelle de 1867* (antérieurement désignée par le nom d'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*) et de son évolution jusqu'au rapatriement de la constitution canadienne en 1982, le gouvernement du Québec possède des compétences juridiques dans de nombreux domaines mais de nature locale. Il s'agit d'un deuxième niveau de gouvernement au Canada, inférieur sur tous les plans, quant à son statut politique.

¹⁰⁸ Dans *La France et les Français*, sous la direction de Michel François, Paris, Gallimard, 1972, p. 1471 (coll. « Encyclopédie de la Pléiade »).

¹⁰⁹ Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre deuxième*. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes.html>
 Supra note 93. Il faut noter aussi que la « souveraineté » de l'État provincial dépendra de son degré d'annexion politique et du partage des compétences dans l'union fédérale. *Ibid.*, *Chapitre troisième*, divisions 7 et 9, section 2 : « Un prototype de partage dans une Union fédérale », puis l'importante division 10 A. « Fédéralisme et nationalités », section 1, paragr. F) jusqu'à P).

L'ensemble des pouvoirs locaux obtenus en 1867 est incomplet¹¹⁰. L'Assemblée législative du Québec de cette époque jusqu'à nos jours représente démocratiquement une population certes, mais elle ne jouit pas des pouvoirs d'un État complet. Il lui manque tous les grands pouvoirs du gouvernement fédéral ou central. Le gouvernement provincial du Québec assume les responsabilités d'un État *fédéré* et d'une *province annexée* tandis que le gouvernement central dirige et contrôle l'État *fédérant* avec les pouvoirs d'un État *indépendant*. La distinction est de taille malgré le fait qu'il s'agit d'un Dominion au sein de l'empire britannique. Cependant, après de longs débats, l'indépendance complète du Canada sera confirmée par le Statut de Westminster en 1931 (supra Leçon « E », p. 19-21). Par contre, l'accession du Canada Anglais à l'indépendance complète n'a jamais permis ni au Canada Français ni à la *Province de Québec* de devenir indépendants. L'égalité à deux dans le régime politique *canadien* est une impression tenace parmi les Québécois-Français qui nuit à la libération collective complète de la société québécoise qui vit sous le joug fédéral.

Pour faire du Québec un État indépendant, il aurait fallu que l'État provincial du Québec devienne comparable, pour l'ensemble de ses compétences fondamentales, à celles attribuées au gouvernement d'Ottawa. Tous les rêves d'indépendance qui ne comporteraient pas ces conditions ne peuvent être que des vœux pieux. Par exemple, faire toutes ses lois sur son territoire ne garantit pas la capacité complète de l'indépendance. Par analogie, ce raisonnement s'apparente à l'idée qu'une municipalité peut faire toutes sortes de règlements découlant de ses compétences comme niveau de gouvernement pour la population qui habite sur son territoire. Mais cette délégation de pouvoirs donne-t-elle pour autant la souveraineté ou l'indépendance aux municipalités ? Cette comparaison est peut-être boîteuse, mais elle permet d'illustrer les limites d'une définition de l'indépendance qui ne serait qu'une liste limitée de compétences gouvernementales à exercer (supra Leçon « E », note 22).

Selon l'angle du droit strict et de la science politique, l'État du Québec est un État provincial. Il est subordonné comme palier de gouvernement à un palier supérieur, c'est-à-dire au gouvernement fédéral du Canada. Il ne jouit pas d'une souveraineté complète même s'il présente une façade de gouvernement responsable. D'un point de vue politique, l'État du Québec, c'est principalement son Conseil exécutif, le Conseil des ministres et ses ministères, l'Assemblée nationale, sa Fonction publique et ses institutions paragouvernementales. D'un point de vue juridique, ce sont principalement ses institutions judiciaires, les statuts, les lois provinciales, les règlements et les arrêtés ministériels. Du point de vue de la sécurité publique, c'est la Sûreté du Québec, les prisons provinciales et les corps policiers municipaux. D'un point de vue économique pour l'État du Québec, ce sont les ministères des Finances et du Revenu et des ministères ayant des programmes à vocation économique. D'un point de vue social, c'est surtout le ministère de la Santé et des Services sociaux, les centres hospitaliers, les CLSC, la petite

¹¹⁰ L'historien Michel Brunet présente un exposé systématique du caractère *national* « d'une confédération sans fédéralisme » (p. 238-248) de la constitution des *British Americans* ou *Canadiens* de 1867 dans la *Quatrième partie* (p. 231-286) de son ouvrage *Québec Canada anglais. Deux itinéraires. Un affrontement* [Montréal, Éditions HMH, 1968, 309 p. (coll. « Constantes », no 12)]. Voir Bruno Deshaies, « L'État québécois. Du principe fédéral au principe d'indépendance. » *Dans* Vigile.net, chronique du 13 mai 2004. L'article réfère à dix autres chroniques sur le même sujet et offre un résumé explicatif de l'essai de Michel Brunet sur « Le fédéralisme, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les Canadiens français » <http://archives.vigile.net/ds-deshaies/docs4/178.html> et <http://www.archives.vigile.net/01-3/deshaies-48.html> Aussi Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*. Leçons XV et XVI qui portent sur la « Création du Dominion of Canada 1864-867 » et « Le Canada, le Québec et l'Empire, 1864-1960 ». <http://www.rond-point.qc.ca/auteur/livres/nationalismes.html>

enfance, etc. D'un point de vue culturel pour l'État du Québec, c'est surtout l'éducation, les sports et loisirs, l'enseignement collégial et supérieur et les Affaires culturelles. D'un point de vue international, l'État du Québec demeure un État fédéré et une province annexée qui ne possèdent aucune compétence sur la défense, les relations internationales, les encadrements nationaux, la Cour suprême, la citoyenneté, etc.

Les balises des compétences de l'État du Québec ont été fixées il y a 148 ans. En 1867, les Pères de la Confédération créent des Législatures provinciales, ils conçoivent des États inférieurs qui obtiennent la légitimité démocratique au niveau du gouvernement représentatif local. Force est de reconnaître, toutefois, qu'il s'agit seulement d'institutions locales avec des moyens très limités. La société nationale québécoise-française ne peut profiter que d'un demi-état provincial qui ne possède qu'une emprise limitée sur un rouage provincial aux compétences restreintes et aux pouvoirs de taxations encore plus réduits où les maîtres du Canada-Anglais sont toujours présents au cœur même du Québec. L'État du Québec n'est qu'une *forme* de gouvernement. Il se résume à gérer des affaires locales particulièrement limitées (supra Leçon « C », p. 10 pour le témoignage de Michel Gauthier, ex-député péquiste et bloquiste). Voilà la réalité de l'État du Québec au sens politique et juridique. Les Québécois n'ont pas à pavoiser au sujet de cet État provincial et de leur Assemblée nationale.

Par ailleurs, dans l'expression l'État du Québec, il y a un deuxième mot qui est important, c'est le mot *Québec*. Si l'État provincial donne une *forme*, le Québec lui donne son *contenu*. Le Québec d'aujourd'hui – qu'on l'accepte avec enthousiasme ou qu'on le récuse de façon désinvolte par ignorance – a ses racines dans son histoire, sa géographie, l'évolution de sa population, son organisation sociale, sa mentalité, sa façon de vivre, ses habitudes, ses savoirs individuel et collectif, ses richesses naturelles, ses capacités techniques, ses ressources humaines diversifiées comme dans toute société organisée, puis sa langue et sa culture différente. Il a son mode de vie et de comportements à lui, sa manière de s'habiller, de manger, de se loger, d'aménager son espace rural et urbain, de considérer son rapport à la nature, aux êtres humains et à la société en général. À sa face même, il s'agit d'une civilisation originale qui vit de sa propre recherche du bonheur tout autant que de tous les emprunts qu'elle a pu faire au cours de son histoire. Cette civilisation est sous l'égide d'un État de droit démocratique, sous les règles de fonctionnement d'une économie capitaliste, sous l'influence de la transmission culturelle du milieu, sous les pressions de courants religieux traditionnels (catholiques, protestants) et tout autant sous les nouveaux courants de spiritualité (coranique, bouddhiste, scientologique, hindouiste) ainsi que sous l'influence des connaissances scientifiques et des philosophies à la mode, sous la pression de la culture américaine, sous les accommodements avec les immigrants ainsi que sous les répercussions des événements internationaux tel celui du 11 septembre 2001 et des échanges ailleurs dans le monde. L'État du Québec ne vit pas en vase clos !

La vie en société soulève beaucoup de problèmes auxquels les responsables dans la société doivent trouver des réponses et des solutions. Toutes les sociétés vivent en état de crise permanente parce que les situations changent et qu'en conséquence elles ont régulièrement des choix à faire. Ces situations sont rarement identiques sous le rapport du temps et de l'espace : elles évoluent continuellement. C'est l'inscription même de la vie qui en est la cause profonde.

L'ampleur des problèmes reliés aux rapports entre les individus et la société et de la société avec les individus et tous les groupes sociaux à l'intérieur de la société civile est énorme. L'erreur serait de croire que les problèmes de la société québécoise sont pires ou moins graves que ceux des autres sociétés.

Nous avons en ce moment de nombreux intellectuels au Québec qui ne cessent de nous monter en épingle les moindres problèmes du Québec comme si les Québécois étaient presque des « originaux et détraqués ». Les populations d'ici comme d'ailleurs, dans leur ensemble, font face à la vie avec tous les moyens qu'elles possèdent et avec tous les outils dont elles peuvent disposer. Elles ont donc leurs forces et leurs faiblesses. Elles sont comparables les unes aux autres : ni pires ni meilleures, ni supérieures ni inférieures. Elles ont leurs qualités propres, presque uniques. Le Québec n'échappe pas à cette règle sociale.

La difficulté principale du Québec-Français, d'hier à aujourd'hui, n'en est pas une de société, car cette société a connu comme toutes les autres sociétés coloniales à peu près les mêmes problèmes. Plutôt, **son problème capital a surtout été lié à une difficulté historique qui l'a empêché de réussir son unité nationale. Cette contrainte majeure qui pèse sur les épaules des Québécois-Français n'est pas SOCIALE (comme le véhiculent les intellectuels d'aujourd'hui), elle est NATIONALE**¹¹¹. Tous les discours qui camouflent ou subordonnent le national sous le social risquent de conduire le Québec-Français à son autodestruction collective pure et simple. La solution des problèmes sociaux est certes d'une très grande importance. Toute personne lucide en conviendra facilement. Mais aussi, toute personne consciente de l'avenir de la société québécoise-française comme société nationale par delà le discours individualiste de la citoyenneté, par exemple, conviendra que la notion du NATIONAL soulève un degré de problèmes d'un autre ordre qu'il serait vain d'occulter sciemment ou inconsciemment à partir de théories compliquées à comprendre sur le pluralisme, le multiculturalisme, le multilinguisme (limité principalement au bilinguisme français-anglais) ou à l'interculturalisme qui ne font qu'embrouiller tout le monde (supra Leçons « J » et « K »).

En plus, la théorie du sujet politique unitaire qui agace certains sociologues devrait préférablement être remplacée, selon eux, par la volonté d'un sujet transcendant les divisions. De cette façon, le sujet politique fragmenté pourrait se fondre dans une nation écartelée. Il pourrait nous ouvrir un avenir portant sur un sujet politique fragmenté dans une nation déstructurée de type pluraliste qui assurerait ipso facto un meilleur vivre ensemble. Tout ce jargon ne peut qu'entretenir une confusion sans pareil. C'est un salmigondis de science politique incompréhensible. La proposition ne demande rien de moins que le Québec-Français renonce tout bonnement à son appartenance nationale pour fusionner dans un espace public où le lien social se confinerait à une langue commune qui pourrait être celle de la citoyenneté. Or, quand on n'est pas capable de contrôler sa propre citoyenneté, comment une telle proposition peut-elle avoir l'ombre d'un certain réalisme politique ? Le bricolage d'une nation ne se fait pas comme l'assemblage d'un moteur en pièces détachées ! Pour ceux qui croient que le nationalisme est en difficulté au Québec qu'ils se rassurent, parce que ce sont leurs idées et leurs représentations personnelles et imaginaires de la modernité même du Québec qui font défaut. Ils sont en marge de la société. L'erreur dans les principes ne peut conduire qu'à des applications erronées. Ils

¹¹¹ Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre quatrième*, « Le NATIONAL et le SOCIAL », division 1 : « Deux aspects nécessaires de la vie d'une même communauté : 1. le NATIONAL se rapportant aux relations avec les autres collectivités ; 2. le SOCIAL concernant surtout (a) le sort des personnes et (b) la répartition des biens à l'intérieur d'une société. » L'incompréhension de cette distinction entraîne des malentendus profonds au sujet, en particulier, des Leçons « J », « K » et « L ». En fait, le NATIONAL est la pierre angulaire de l'indépendance du Québec. Il faut cesser, comme le pense Maurice Séguin « de rêver de tout réduire à l'aspect social et d'éliminer de l'histoire les affrontements nationaux » (*Ibid.*, division 4).

devraient comprendre qu'ils font des discours que l'intelligentsia *canadian* approuve machiavéliquement. L'illustration de ce malaise se retrouve, entre autres, dans la conception du pluralisme exposée par Jane Jenson et Danielle Juteau (supra Leçon « J »).

La notion d'appartenance qui fait frémir les défenseurs de la nation civique contre les partisans de la nation ethnique ne signifie pas que ceux qui souhaitent quelque part une appartenance, soient des racistes. On sait bien que les intellectuels-promoteurs-du-vivre-ensemble ne cachent pas leur préférence. Ils vont même jusqu'à jeter les « souches » où vous savez... « aux Feux de la St-Jean ». Comment bâtir l'unité nationale de cette « nouvelle » nation québécoise sur le rejet de l'appartenance ? N'est-ce pas le propre de l'appartenance de faire qu'un élément fait partie d'un ensemble ? L'ensemble, ici, c'est le national et non le social qui touche les individus, le privé ou le communautarisme¹¹².

Les beaux discours de certains Anglo-Québécois et les réserves polies des Québécois allophones constituent par leurs attitudes un frein à l'unité nationale du Québec. Ils chantent les vertus civiques d'un côté de la bouche et, de l'autre, ils pratiquent un comportement de rejet envers la société globale à laquelle ils appartiennent. La question n'est guère différente pour les Autochtones. Il ne faut pas se leurrer. Il existe bel et bien une lutte entre deux unités nationales, l'une québécoise et l'autre *canadian*. Pour que le Québec-Français demeure distinct, il doit devenir complètement indépendant. C'est la meilleure réponse pour consolider l'unité québécoise ici et face au monde.

Pour clore cette position délicate, force est d'admettre qu'il n'est pas facile de maintenir l'intégrité d'une société pour laquelle un certain nombre de Québécois souhaiterait qu'elle demeure fragmentée, écartelée et segmentée. Cela fait leur affaire tout en brimant le Québec d'une possibilité sereine de clarification de son avenir. Leurs discours relèvent de la démagogie. En gros, leur point de vue revient à dire : ne nous préoccupons pas du lien social, du lien politique, du lien économique et du lien culturel. Balkanisons le Québec pour vivre ensemble ! Atomisons la société sur l'autel sacro-sainte de la Charte canadienne des droits et libertés et du fédéralisme *canadian*. Oublions le lien social, le contrat social et vivons le pluralisme débridé. Participons à des débats sur la nation québécoise, l'identité québécoise, la citoyenneté québécoise, la langue commune québécoise, la nation, les petites nations, la nation plurielle, les pays neufs, l'État-Nation, l'interculturalisme, le multiculturalisme, le communautarisme, le bilinguisme et le multilinguisme, l'identité, le vivre ensemble, la gouvernance « souverainiste », puis applaudissons allègrement à la politique « québécoise » dans un Canada fort ! Écrivons comme Michel Vastel au sujet du 15 novembre 1976 que le Parti québécois est devenu une orthodoxie, une « catastrophe », vingt-cinq ans après l'événement qui aurait dû devenir

¹¹² Le site Internet « Le "Toupictionnaire" : le dictionnaire de politique » offre aux internautes des explications simples et didactiques au sujet de certains concepts reliés à la doctrine du « ommunautarisme ». <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Communautarisme.htm> Nous vivons au Québec, depuis une quinzaine d'années, ce problème des communautés dans la société québécoise. Devant cette diversité sociale bien alimentée par certains courants sociologiques dans la foulée de l'idéologie du bilinguisme officielle et du multiculturalisme de l'État *canadan*, l'État québécois réagit plutôt qu'il n'assume complètement ses responsabilités politiques. Tous les partis politiques au Québec ont des responsabilités nationales à prendre en regard de la culture française et de la civilisation québécoise. Un revirement conceptuel s'impose en ce qui concerne le NATIONAL en comparaison avec le SOCIAL (Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre quatrième*.)

libérateur. « Pourtant c'est d'abord l'Article 1 [du programme de ce parti] qui devrait « être mis à la retraite »¹¹³. (Vastel réutilise sournoisement l'expression de Parizeau, mais pour ce dernier, c'était pour le reste du programme et non pour l'Article 1.) Faisons comme le Bloc québécois à Ottawa qui se gargarisait de notre fierté de ne plus percevoir même une majorité au Québec qui aspire à autre chose qu'un état de subordination permanente sur place dans une inconscience presque totale. Après 220 ans de parlementarisme au Canada, les Québécois-Français sont toujours au même point. Ils luttent inlassablement *dans* le régime politique *canadian*.

Quand toutes les Québécoises et tous les Québécois se considéreront, sans équivoque, comme membres de la collectivité nationale québécoise française à part entière et sans arrière-pensées, de façon définitive, alors il y aura une véritable appartenance au Québec qui s'établira clairement et en connaissance de cause. Enfin, ils auront compris ce que c'est que l'indépendance, rien d'autres. Ils auront admis qu'ils n'étaient pas comme les autres en 1840 ni non plus en 1867 ni en 1982 et ni encore en 1995 et même en 2011. Ce constat est encore inacceptable par ceux qui prêchent la bonne entente confédérale. Mais les Québécois-Français doivent aller plus loin que la différence pour accepter enfin d'être distinct (supra note 43). Or, s'il y a appartenance réelle au Québec, il faudra qu'elle le soit envers l'État du Québec dans la plénitude des pouvoirs d'un État souverain et d'une nation québécoise indépendante.

Les propos horribles des Canadiens-Anglais et d'un certain nombre de Québécois devraient plutôt changer de ton et d'orientation. Le Québec indépendant n'est pas et ne sera pas un État voyou (si cette expression mérite d'être utilisée) ! Il demeurera un État-nation tel qu'on le connaît dans le régime actuel mais, désormais, avec le grand avantage que la force politique assurera sa plus grande responsabilité, à savoir d'orienter, de planifier, d'agir, de donner l'impulsion, de commander, bref d'être l'unique « tête » capable de maintenir l'unité québécoise selon ses propres objectifs collectifs et ses propres intérêts nationaux¹¹⁴. Cette fonction du politique, dans l'optique indépendantiste, met fin à l'état bicéphale canadien pour la nation québécoise.

Désormais, un seul ÉTAT et une seule NATION pour les QUÉBÉCOIS-FRANÇAIS.

Le Québec vous dit : *Pacem in terra*.

¹¹³ « Bien sûr, Parizeau n'est pas homme à remettre en question l'Article 1 du programme. C'est en fait le seul qui trouve grâce à ses yeux, tout le reste du programme devant, selon lui, être "mis à la retraite, avec tous les honneurs" ». Michel Vastel, « Pour en finir avec le 15 novembre. » *Dans Le Soleil*, jeudi, 15 novembre 2001. <http://archives.vigile.net/ds-souv/docs2/01-11-15-vastel.html>

¹¹⁴ Maurice Séguin, *Les Normes. Chapitre deuxième*, A.- division 2, section 5, paragr. 2 : « La force politique, c'est la tête. »

- M -

L'OUVERTURE SUR LE MONDE PASSE PAR LA PRÉSENCE AU MONDE

« La surestimation de l'économie, du commerce, comme facteurs des événements humains et, parallèlement, la sous-estimation des réactions politiques et psychologiques – telles la peur, l'ambition, l'insécurité, la jalousie, et probablement l'incompréhension – sont les éléments moteurs d'événements inhabituels. »
(George F. Kennan, *American Diplomacy, 1900-1950*¹¹⁵.)

« La vraie et grande politique ne se fait pas avec la certitude de gagner mais avec la foi en ses principes. »
(Edgar Morin, *Pour sortir du vingtième siècle*, 1981¹¹⁶.)

Cette idée de bâtir, par l'intérieur, une unité nationale, tout en se servant de l'ensemble des forces de la société civile était contenue dans la leçon précédente. On ajoutait aussi l'importance de l'interdépendance et les interactions entre les facteurs politique, économique et culturel (supra note 93, p. 55). Ce double effort de l'interne et de la dynamique intégrale de la société en vue de garantir son unité nationale demeurera insuffisant si l'État québécois n'a pas la possibilité de s'extérioriser par son ouverture et sa présence au monde. Cela est d'autant plus vrai que les nouvelles conditions de l'état du monde influent sur l'accélération de la planétarisation des rapports entre les nations. L'isolationnisme est impraticable parce que l'interdépendance des nations est incontournable. L'ouverture sur le monde est nécessaire parce qu'elle implique la coopération dans l'autonomie sans toutefois éliminer les contraintes inévitables des relations internationales. Ce sera une expérience nouvelle pour la nation québécoise et une manière à elle de se positionner selon ses fins dans le concert des nations.

La nation qui accepte de s'ouvrir sur le monde subira inévitablement des pressions étrangères. En revanche, sa présence au monde lui permettra d'exercer, à son tour, des influences proportionnelles à sa situation. Chaque nation demeure libre d'agir selon ses propres intentions, sa propre volonté, ses propres moyens, ses propres intérêts et ses propres finalités. C'est un effort collectif qui est incomparablement plus grand que le succès de quelques individus, institutions ou organismes québécois reconnus dans le monde. Il s'agit de la configuration des rapports complexes et compliqués entre les nations indépendantes. Ce geste collectif s'oppose à l'isolationnisme en participant, volontairement mais par soi, à la vie internationale. Une nation

¹¹⁵ New York, The New American Library, 1952, p. 12 (« A Mentor Book »). Diplomate et ambassadeur en U.R.S.S. en 1952. « ...the overestimation of economics, of trade, as factors in human events and by corresponding underestimation of psychological and political reactions – of such things as fear, ambition, insecurity, jealousy, and perhaps even boredom – as prime movers of events. » En 1985, une édition augmentée de ce classique de la diplomatie américaine a été publié à Chicago par l'University of Chicago Press.

¹¹⁶ Il s'explique un peu plus loin : « Le principe d'écologie de l'action [...], peut être formulé ainsi : toute action entre de façon aléatoire dans un jeu multiple et complexe d'inter-réactions dont l'acteur n'a pas le contrôle et, souvent, pas le moindre soupçon » Paris, Fernand Nathan, 1981, p. 138 et 154. Voir l'émission « Auteurs du XX^e siècle » de Bernard Pivot. Une entrevue avec Edgar Morin, 05/06/1981 (vidéo, 5min 17s). à propos de son livre « Pour sortir du XX^e siècle ». <http://boutique.ina.fr/>

qui recherche les contacts extérieurs peut enrichir sa vie intérieure. « Une grande partie des relations extérieures, croit Maurice Séguin, seront surtout des défis stimulants qui provoqueront des progrès (politiques, économiques, culturels) intérieurs¹¹⁷ ».

L'ouverture sur l'extérieur est une caractéristique fondamentale de tout organisme et de toute organisation complexe. Cependant, les organisations hypercomplexes, telles les sociétés humaines, les collectivités nationales ou les nations peuvent subir des limitations par la nature même de leurs rapports avec l'extérieur. Le Québec est précisément dans cette situation mais dans la position d'une nation *annexée*¹¹⁸. Il ne peut jouir que d'un statut provincial et d'une autonomie politique régionale limitée. Il n'a pas, dans l'état actuel des choses, des pouvoirs réels sur la scène internationale, car ceux-ci relèvent de l'État fédéral. De ce fait, les compétences *provinciales* définies par la constitution canadienne ne lui permettent pas de se faire valoir directement à l'étranger. Les conséquences se répercutent sur l'ensemble des institutions étatiques, des organismes parapublics, des institutions privées ou des domaines du monde de l'économie, des affaires, de la culture, de l'enseignement collégial et universitaire et même du social (à l'exception, peut-être, du syndicalisme). Cet état de fait restreint considérablement sa présence au monde¹¹⁹.

La population québécoise est incluse *dans* et encadrée *par* le système fédéral canadien et le Canada-Anglais. Pourtant, le Québec vu comme ensemble organique possède la plupart des rouages d'un État démocratique ainsi que des établissements et organismes publics qui sont à son service. Cet État provincial peut jouir, à l'intérieur, de ses compétences juridiques locales mais il est foncièrement incomplet d'un point de vue *national* (supra note 111, p. 64). Il lui manque surtout l'ensemble des pouvoirs qui lui permettrait d'agir (par-soi) collectivement. Il ne profite pas de la liberté *collective* d'une nation indépendante. En vérité, il est en proie à des incapacités juridiques qui sont de la nature même de son degré d'annexion au Canada-Anglais. Il se trouve dans un état de provincialisation et de subordination politique comme gouvernement local avec une Assemblée nationale ayant uniquement des compétences provinciales définies par la constitution canadienne. Par conséquent, la voix du Québec dans le monde est actuellement dépendante du Canada-Anglais et de l'État canadien. La nation québécoise, au plan international, est une nation fantôme (supra les Leçons « C », « I » et « L »). Pour transformer radicalement cet état de fait, la voie à suivre est celle de la souveraineté interne et externe.

¹¹⁷ « La nation et les relations de juxtaposition », dans *Les Normes, Chapitre troisième*, division 5, section 9.

¹¹⁸ Nous l'avons vu, entre autres, dans les leçons « C » et « I » pour l'histoire des Québécois comme nation annexée. En gros, trois situations se présentent dans les relations entre les nations. Disons que pour les nations *indépendantes*, ce sont des relations d'égalité, d'infériorité ou de supériorité de voisinage ; pour les nations *satellites*, c'est la subordination de voisinage et même avec des « satellisations » (politique, économique et culturelle) qui peuvent s'additionner ; enfin, pour les nations *annexées*, c'est la subordination sur place et superposition d'une autre nation plus forte. Voir Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre troisième*, division 7, section 1, paragr. 1, 2 et 3 ; l'*Épilogue* qui porte sur « La notion d'indépendance dans l'histoire du Canada » et *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, 2^e éd., Trois-Rivières, Les Éditions Boréal Express, 1971, 67 p. (coll. « 17/60 »).

¹¹⁹ Bruno Deshaies, « Indépendance ne veut pas dire : ne pas tenir compte des autres, ne pas subir d'influence ni de limite. » Voir la série de chroniques sur *Les Normes en histoire* (9/20) de Maurice Séguin. Dans *Vigile.net*, chronique du 22 janvier 2009. <http://www.vigile.net/Les-normes-en-histoire-9-20> Les réflexions de Michel Gauthier, ex-chef du Bloc Québécois à Ottawa, peuvent nous éclairer sur le défi que doivent relever les indépendantistes (supra Leçon « C », p. 10).

Le gouvernement du Québec, par exemple, ne peut se limiter exclusivement à une extension de ses compétences aux domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé ou de l'immigration. Dans ces domaines, l'évolution des politiques fédérales *canadians* a clairement démontré que toutes les provinces canadiennes demeurent, malgré elles, sous la tutelle du gouvernement fédéral canadien. Les encadrements nationaux, le ministère des Affaires étrangères et toute la diplomatie canadienne sont entre les mains du gouvernement fédéral (supra note 109 et p. 61-63). Ajoutons que les relations fédérales-provinciales dépendent directement du gouvernement fédéral et que les relations intergouvernementales provinciales sont aussi sous haute surveillance. D'où l'habitude dans les milieux souverainistes québécois de définir le Canada comme un État unitaire. Dans les faits, il s'agit d'un régime fédéral très centralisé qui permet au Canada-Anglais d'insister sur le caractère évolutif (!) du fédéralisme *canadian*. C'est faux ! La conclusion qu'il faut en tirer objectivement est celle-ci : « Être minoritaire dans le gouvernement central à 45 %, à 36 %, à 25 % ou à 23 %, voire même à 20 % ne fait pas grand différence. **Car dès qu'un peuple est mis en minorité, la réalité du pouvoir central lui échappe.**¹²⁰ »

Au lieu de consacrer le plus gros de nos énergies à attaquer l'État fédéral canadien hautement centralisé, les souverainistes devraient travailler avec acharnement à clarifier l'imbroglio qui règne dans leur esprit au sujet des rapports intimes entre le social et le national. Depuis des décennies, les projets de société et la question nationale au sens fort du terme ne parviennent pas à s'arrimer adéquatement (supra Leçons « D » et « J »). Il y a un quelque chose qui ressemble à l'histoire de la poule et l'œuf. De ce flottement continu entretenu par nos politiques, nos élites intellectuelles et les médias, la population du Québec ne parvient pas à faire la différence entre l'un et l'autre. La confusion entre la fin et les moyens est évidente. Les dirigeants politiques souverainistes ne voient pas cette distinction, car leur conception de l'indépendance est erronée. L'erreur est dans les principes, c'est encore plus grave. Mais, en plus, ils leur arrivent même de mettre les principes sous le boisseau, quand ce ne sont pas eux-mêmes qui quittent le bateau comme des naufrageurs. Or, le vrai débat national porte sur l'indépendance *contre* le fédéralisme. En clair, le débat social est d'une autre nature. Il touche à la vie en société de la population québécoise. C'est une autre question, différente. Elle mérite qu'on s'y attarde sérieusement, mais elle ne doit pas usurper le sens et le contenu du véritable combat *national*. Malheureusement, tout le monde n'en convient pas facilement. Par exemple, le débat sur les « accommodements raisonnables » nous a montré à quel point la pauvreté de notre conception du *national* a ramené cette question pour servir les débats intellectuels sur la psychologie sociale, la philosophie politique et la sociologie des identités.

Les projets de société peuvent se réaliser dans un régime fédératif tout autant qu'ils le peuvent dans un régime indépendant. Quant à la question de l'indépendance comme *objectif* national, elle ne peut supporter l'idée de l'indépendance à deux ou la conceptualisation d'une souveraineté partagée¹²¹. Un choix obligatoire s'impose : soit l'acceptation du fédéralisme avec toutes ses

¹²⁰ Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 403.

¹²¹ Maurice Séguin, *Les Normes, Épilogue* : « La notion d'indépendance dans l'histoire du Canada. » Voici comment cet historien chevronné résume brièvement sa position sur la question nationale.

L'AUTO-DÉTERMINATION : LE BIEN SUPRÊME ; SON ABSENCE : UN MAL RADICAL.

- L'agir (par soi) est le substratum de la vie d'une collectivité.
- Toute privation d'indépendance est synonyme d'oppression.

L'INDÉPENDANCE À DEUX EST UNE IMPOSSIBILITÉ sur un même territoire.

- Impossible de posséder chacun sa propre indépendance ;
- Impossible de posséder en commun une même indépendance.

particularités intermédiaires allant de l'État très centralisé ou peu centralisé ou à l'indépendance complète. Les discours nationalistes qui ne prennent pas conscience de cette dichotomie politique tombent dans la fumisterie et la supercherie. Par exemple, toute la rhétorique des souverainistes qui favorisent l'« union confédérale » est une mystification que la population québécoise admet de plus en plus difficilement. Ce que la population québécoise souhaite, plus généralement, c'est que les Québécois parlent formellement d'une seule voix au sujet de l'indépendance réelle du Québec. Elle est de plus en plus consciente des inconvénients majeurs du fédéralisme comme formule de régime politique. Le message, avant tout, doit être clair et mieux présenté à toute la population québécoise. Fini les entourloupettes de trait d'union à la base de la solution définitive du problème (supra Leçon « A »). Il n'est pas question de revenir à la formule du MSA de René Lévesque. Elle est à reléguer vraiment aux oubliettes de l'histoire. Il est plus important de prendre position « en sachant ce que c'est que l'indépendance, – sans "se faire avoir" » par des formules alambiquées de confédéralisme à tous crins¹²². Face à de telles propositions, l'indifférence est la pire des attitudes. La position indépendantiste doit l'emporter sur la résignation passive ou la satisfaction du miroir aux alouettes.

L'État indépendant doit travailler à défendre son unité nationale par rapport aux autres États indépendants. Ne pouvant esquiver sa présence au monde, il doit collaborer. Il le fait par lui-même et ainsi il occupe sa place sur la scène internationale. Ce volet de la vie d'un État indépendant accroît les possibilités à la fois de sa vie interne et de ses activités internationales. Toute la société prise dans son ensemble peut en profiter. Mais comment ? Bien évidemment, par les possibilités qu'offrent les relations internationales et par les besoins en ressources humaines et matérielles que réclame le domaine des activités internationales. Ainsi, l'aspect politique prend tout son sens. L'accent est mis sur l'État, c'est-à-dire sur la véritable nature de la nation au sens étatique, juridique, et, bien entendu, comme unité internationale jouissant d'un gouvernement souverain. C'est la notion de nation au sens *intégral*¹²³.

Malgré tout, une nation indépendante ne se suffit pas à elle-même. En politique, elle doit signer des traités, faire des alliances, résoudre des conflits et même s'impliquer dans la guerre. Elle participe par elle-même à la vie internationale. Cet avantage est essentiel en dépit de ses limitations qui relèvent des problèmes de la vie et de l'organisation internationale. En économique, elle ne peut échapper aux échanges de toutes sortes sous forme d'unions douanières, de libre-échange, de droits de commerce, de balance commerciale, etc. À l'ère de la mondialisation, les possibilités sont innombrables. Au plan culturel, l'interdépendance constitue le domaine « ouvert » par excellence. La planétarisation des rapports internationaux dans tous les domaines influence les comportements nationaux. Ainsi, par exemple, la Chine est de plus en plus confrontée avec les valeurs occidentales des droits et libertés de la personne. Malgré toute cette dépendance par rapport aux autres nations souveraines, l'État indépendant n'est pas

¹²² Maurice Séguin, *Les Normes, Chapitre troisième*, « Autres réflexions sur l'annexion », division 10 A, section 4, paragr. Z). On peut dire que les confédéralistes sont inspirés – consciemment ou inconsciemment – par l'*optique impérialiste* (*Ibid.*, division 10 B.) et, de ce fait, ils endossent plus facilement « les avantages (limités) du fédéralisme » (*Ibid.*, division 10 A., section 2). Malgré tout, ils admettent quand même certains aspects de la doctrine fédéraliste (*Ibid.*, division 10 C). Finalement, ils ne seront jamais des indépendantistes. Ils seront pour la réforme. Par conséquent, ils commettent une très grave erreur d'appréciation de l'histoire du Québec.

¹²³ Une notion que l'historien Maurice Séguin explique dans *Les Normes, Chapitre troisième*, division 2, section 4 et la division 5 au complet. C'est le contre-pied de la notion d'oppressions accidentelles et de l'oppression essentielle. Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 141-142.

déstructuré pour autant, mais il doit s'adapter aux nouvelles réalités. Cela est vrai des plus petites aux plus grandes nations.

La fierté que peut représenter la présence au monde d'une nation appuyée par un État souverain qu'elle contrôle, qu'elle dirige et dont elle oriente l'action par elle-même, selon ses propres volontés et ses moyens propres, est un ferment de cohésion sociale. Cette fierté rejaillit indubitablement sur le sentiment d'appartenance. Elle est une garantie de plus d'unité nationale.

Comme un individu, une nation ne peut être un peu partout et nulle part à la fois. Comme un individu qui affirme sa personnalité par rapport à ses semblables, une nation incarne sa personnalité historique par rapport aux autres nations. Une nation qui exprime son unité nationale ne pratique pas nécessairement du chauvinisme, tout comme un individu avec une forte personnalité représente un cas d'égoïsme excessif. Au contraire, il se pourrait que la nation ou l'individu exprime ouvertement une vision du monde originale qui exerce une attraction sur les autres. En ce sens, le Québec-Français cherche cette voie. Il ne doit pas faiblir quant à ses intentions et quant à son objectif premier. Il ne dépend que de lui d'affirmer et de défendre sa distinction dans le monde.

Pour parvenir à ce niveau de développement collectif, le Québec-Français doit d'abord acquérir son statut d'État souverain. Pour cela, il doit rompre avec son passé d'État fédéré et de province annexée. C'est un passage obligé, car c'est la seule façon d'exploiter toutes ses forces internes et externes comme collectivité nationale. C'est la condition sine qua non de son avenir comme nation autonome dans le monde et de sa liberté collective au plan *national*. Cette autre vie nationale mettrait fin à l'ambiguïté tenace et persistante d'être canadien ou québécois ou même, parfois, de se définir simplement comme montréalais. Nous saurions qui est qui au lieu de poser la sempiternelle question : « Qui est Québécois ? ou Qu'est-ce qu'un Québécois-Français ? »

L'unité nationale par rapport à la vie internationale résoudrait cet imbroglio. Elle ouvrirait les portes à une affirmation et à une vision du monde originale qui dynamiserait le sentiment national des Québécois. Il suffirait de bien comprendre cette équation pour enfin sortir de nos querelles internes de nationalistes et de souverainistes fratricides. Au lieu de survivre, le Québec s'élargirait au monde sans être obligé de livrer des combats continuels à l'interne contre l'État canadien. Les énergies des Québécois-Français serviraient à une cause plus noble et plus saine à la fois pour les individus et pour la société nationale tout entière. Nous sommes suffisamment riches pour ne pas nous laisser aller à la dérive des unions confédérales. « Les **nations**, écrit Maurice Séguin, qui ont une forte personnalité historique et qui de plus ont les moyens de résister et de se faire respecter, ne se laissent pas **fédérer** facilement...¹²⁴ »

L'ouverture sur le monde passe par la présence au monde et non par la subordination, l'annexion ou l'isolationnisme volontaire ou involontaire. Pour ce faire, la création d'une unité nationale québécoise devient impérieuse afin de vivre collectivement comme une nation indépendante. C'est une fin en soi intelligente, légitime et possible et la seule issue valable.

Les Québécois doivent maintenant parler d'une seule voix.

VIVRE, C'EST AGIR.
AGIR, C'EST VIVRE.

¹²⁴ *Les Normes, Chapitre troisième, division 12, section 7*. <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-30.html> Vu sous un autre angle, voir l'aphorisme de Maurice Séguin : « Jamais un peuple ne disparaît sans avoir été mis dans une fédération. » *Les Normes, 1959-1960*. (Notes de cours) <http://blogscienceshumaines.blogspot.com/>

OUVRAGES CONSULTÉS

- ADDA, Jacques, *La mondialisation de l'économie : genèse et problèmes*, Paris, La Découverte, 2006, 256 p., 7^e éd., entièrement refondue et mise à jour. Un ouvrage sur la mondialisation qui apporte un éclairage fort intelligent au sujet de l'apprentissage de l'interdépendance, de la structuration de l'espace économique international et de la logique capitaliste. Une économie-monde se met lentement en place (c'est la genèse) et elle provoque un néomercantilisme où les sphères politiques et social s'entremêlent avec les rouages modernes du capitalisme et les économies-nationales (ce sont les problèmes).
- ARON, Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, 1962.
Rééd., Paris, Calmann-Lévy, 2001, coll. « Liberté de l'esprit » et 2006 (coll. « Pérennes »), 794 p.
Supra note 12.
- BOISMENU, Gérard, « Du recul à la compromission. » *Dans Le Québec en textes. Anthologie 1940-1986*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1986. Document 47. Voir supra note 92.
- BRUNET, Michel, *Québec Canada anglais. Deux itinéraires. Un affrontement*.
Montréal, Éditions HMH, 1968, 309 p. (coll. « Constantes », no 12). Voir : « Le fédéralisme, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les Canadiens français » (p. 231-286). Une bonne introduction aux problèmes constitutionnels et politiques des deux Canadas (Québec-Canada). Supra note 110.
- BYÉ, Maurice, « L'indépendance économique des nations », *dans le Tome X : L'État* sous la direction d'Edgar Faure et Louis Trotabas, Paris, Société nouvelle de l'Encyclopédie française, 1964, p. 52-61. Concis et précis. Supra note 80 et infra Raymond Polin.
- CANOVAN, Margaret, *Nationhood and Political Theory*. 1996.
Cheltenham, UK and Northfield, MA, Edward Elgar. Supra note 16.
- CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS. *La Déclaration d'indépendance américaine*. 4 juillet 1776.
Voir les notes 17 et 18.
- BOURQUE Gilles et DUCHASTEL, Jules, « Souveraineté partagée et Union confédérale » *Le Devoir*, 26-27 mai, p. 11 et 28 et 29 mai 2001, p. A7.
- DESHAIES, Bruno, *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*.
Montréal, Beauchemin/de la Chenelière, 1992, xxi + 400 p. *Préface* d'Albert Jacquard. Traduit en portugais en 1997. Une démarche méthodologique rigoureuse s'impose lorsqu'il s'agit de faire l'étude des nations indépendantes et surtout de celles qui souhaitent obtenir leur autodétermination. Il faut une méthode et de bonnes normes en vue de préparer l'action éclairée. Il ne suffit pas d'être de bonne foi dans l'ignorance et, plus grave encore, de refuser de voir clair. L'improvisation est fortement à déconseiller tout autant que l'agitation seulement.
- DESHAIES, Bruno, « De la différence à la distinction. »
Mémoire déposé à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. 5 novembre 1990. Supra notes 43 et 54.

DESHAIES, Bruno, *Préface*, dans *Histoire de deux nationalismes au Canada* (infra Séguin), « L'actualité et la pertinence de la synthèse historique de Maurice Séguin » (p. V à XXIV).

DESHAIES, Bruno, « "Éclairer l'action" ou Maurice Séguin et l'enseignement de l'histoire », *L'Action nationale* (février 1998, vol. 88 : 2 : 7-11). Disponible pour les abonnés. Principalement consacré au cheminement de la pensée de Maurice Séguin et au rôle social de l'historien. Séguin a surtout exploré « la notion d'indépendance dans l'histoire du Canada » (p. 9). Quant à l'action, il croyait que l'historien devait faire « savoir l'entière, l'exacte situation, sans ménagement, sans emphase, sans sous-entendu trompeur » (p. 10).

DESHAIES, Bruno, « Le passé devient notre présent. » Conférence devant la Société historique de Charlesbourg, 4 avril 2004.

Réflexion sur le temps (historique) qui peut entraîner pour une société nationale toute entière un bond qualitatif dans les rapports entre le passé, le présent et le futur. <http://vigile.net/archives/04-4/21-bd.pdf>

DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Québec, Boréal, 1993, 397 p.

DUPRONT, Alphonse, « Le sentiment national. »

Dans *La France et les Français*, sous la direction de Michel François, Paris, Gallimard, 1972, p. 1423-1474 (coll. « Encyclopédie de la Pléiade »).

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*.

Paris, Armand Colin, 1992. 1^{re} éd., Paris, Presses de la Sorbonne, 1981. ISBN : 2200372701

GEORGE, Pierre. *Géopolitique des minorités*, Paris, PUF, 1984, 128 p., (coll. « Que sais-je ? », no 2189). Un phénomène majeur de la société internationale. Le monde est aussi constitué d'une mosaïque de minorités : « les peuples ».

GOUNELLE, Max, *Relations internationales*. 5^e éd., Paris, Dalloz, 2001, 226 p. Un guide très bien structuré qui couvre systématiquement le cadre organisé des relations interétatiques et les organismes internationaux sans négliger le rôle des acteurs transnationaux.

HENRY, Paul, *Le Problème des nationalisés*, Paris, Armand Colin, 1937/1949, 220 p. 2^e éd., revue, (coll. Armand Colin, no 201 « Section d'histoire et Sciences économiques »). Ouvrage qui couvre les années 1789 à 1949 précédées par un survol de l'Antiquité au XVIII^e siècle et suivi à la fin d'une large *Conclusion* dont qui porte finalement sur « le concours de tous les types de groupements humains au progrès pacifique de la civilisation » (p. 210). Un classique dans ce domaine.

JAMES, William. *Le pragmatisme*, 1907/1968.

Traduit par E. Le Brun, *Introduction* d'Henri Bergson, Paris, Flammarion, 1968, (coll. « Science de l'homme »).

- JENSON, Jane, « La modernité du Québec. De la nation à la citoyenneté. » Dans « Penser la nation québécoise... », *Le Devoir*, 31 juillet 1999, p. A9. Publié dans Michel Venne, dir., *Penser la nation québécoise...*, Montréal, Québec Amérique, 2000, p. 189-197. Un plaidoyer pour le pluralisme. Commentaire : Bruno Deshaies, « La pensée niveleuse du « pluralisme » ou le chloroforme idéologique ! » 31 juillet 2009. Cette réaction a été censurée. VOIR : <http://blogs-ciens-humaines.blogspot.com/2009/04/penser-la-nation-quebecoise.html>
- JUTEAU, Danielle, « Le défi de la diversité. Avons-nous le désir et la détermination d'aller jusqu'au bout sur le chemin que trace l'option pluraliste ? » Dans « Penser la nation québécoise... », *Le Devoir*, 28 août 1999, p. A9. Publié dans Michel Venne, dir., *Penser la nation québécoise...*, Montréal, Québec Amérique, 2000, p. 199-214. Un plaidoyer pour le pluralisme. Réaction d'Andrée Ferretti, « Penser la nation ou comment circuler dans son cercle vicieux », *L'Action nationale*, 21 novembre 1999. Ressource en ligne <http://www.action-nationale.qc.ca/>
- KANT Emmanuel, *Logique*, 1800/1979.
Paris, Librairie philosophique, J. Vrin, 1979, 207 p. trad. Par L. Guillermit, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », Henri Gouhier, dir.
- KENNAN, George F., *American Diplomacy, 1900-1950*.
New York, The New American Library, 1952, 144 p. (« A Mentor Book »). Nouvelle édition en 1985. Solide vision de la diplomatie américaine.
- LEBEN, Charles, « Fédération d'États-nations ou État fédéral ? » (2000.)
Harvard Jean Monnet Working Paper. Symposium: Responses to Joschka Fischer.
<http://centers.law.nyu.edu/jeanmonnet/papers/00/00f0301.rtf>
- LE GOFF, Jacques, « L'historien au travail »
Entretien dans *Sciences Humaines*, septembre-octobre 1997, hors série n°18.
<http://pr-pa-esd.over-blog.com/article-esd-sujet-de-colle-14-51989301.html>
- LE GOFF, Jacques, dir., *La nouvelle histoire*, Paris, La Bibliothèque du CEPL, 1978, 575 p.
Roger Chartier et Jacques Revel, direction du dictionnaire (coll. « Les encyclopédies du savoir moderne »).
- LE ROY, Édouard, « Sur la logique de l'invention. » Dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1905, p. 193-223.
- MORIN, Edgar, *Pour sortir du XX^e siècle*.
Paris, Fernand Nathan, 1981, 380 p. Sur le besoin de « savoir penser sa pensée » par un maître de « la méthode ».
- POLIN, Raymond, « L'aménagement territorial de l'État : Le problème de l'État fédéral », dans le Tome X : *L'État* sous la direction d'Edgar Faure et Louis Trotabas, Paris, Société nouvelle de l'Encyclopédie française, 1964, p. 61-66. Concis et précis. Supra Maurice Byé et notes 59 et 80.
- POMIAN, Krzysztof, « L'histoire des structures. » Dans Jacques Le Goff, dir., *La nouvelle histoire*, Paris, La Bibliothèque du CEPL, 1978, p. 528-553 (coll. « Les encyclopédies du savoir moderne »). Ce chapitre se rapproche de cette affirmation de Maurice Séguin :

« L'histoire des structures est aussi légitime que l'histoire événementielle. » (*Dans Les Normes, Introduction*, division 1, section 4.) Pour Pomian, « Le nouveau regard de l'histoire » se formule dans une perspective qui se rapproche de la conception de Maurice Séguin. Voici ce qu'il remarque : « Le nouveau questionnaire des historiens qui s'élabore, tout en se transformant, jusqu'à aujourd'hui incite à s'intéresser en priorité à ce qui se répète, à ce qui revient périodiquement, voire même qui reste constant, ou presque, pendant un long intervalle temporel. (p. 536-537) » Puis, il ajoute plus loin : « ...il fallait arriver à la conviction que l'historien a le droit et le devoir de s'intéresser non seulement à ce qui bouge, mais aussi à ce qui reste constant, ou presque, pendant des époques qui peuvent être très longues (p. 539). » Cette « *nouvelle histoire* », dans l'esprit de Maurice Séguin, se nomme : « La grande histoire » (*Ibid.*, division 2). À compléter dans « Deux types de changement » dans la « périodisation » (Pomian, p. 457).

REVAULT D'ALLONNES, Myriam, « La question du bien commun est-elle relative à la politique ? » Mars 2000.
<http://ustl1.univ-lille1.fr/culture/ressources/cycle/themes/biencommun.pdf>

ROSSITER, Clinton, éd., *The Federalist Papers*, James Madison, Alexander Hamilton, John Jay. New York, New American Library, 1961 (« A Mentor Book »). Une nouvelle édition par Charles R. Kesler, New York: Penguin Putnam, 1999. Compte rendu par R. B. Bernstein sur le site H.net : « Revising a Classic Edition of a Classic ».

SARTRE, Jean-Paul, *Qu'est-ce que la littérature ? [Situation II]*
 Paris, Gallimard, 1948/1964, 1985 (coll. « Folio essais »). Étude sur le métier de l'artiste ou de l'écrivain face à la réalité du monde et une analyse complexe « sur le problème moderne de la fin et des moyens » (p. 85, note 2 et p. 348).

SÉGUIN, Maurice, *Les Normes*.

1. **Édition polycopiée** (1965-1966). Notes pour le cours HC.480. 65 feuilles. Département d'histoire, Université de Montréal. Concis, précis, structuré, méthodique et d'une honnêteté intellectuelle exceptionnelle. Avec rigueur, le problème de l'indépendance du Québec est posé explicitement.
2. **Première édition imprimée** (1987). Robert Comeau, dir., *Maurice Séguin, historien du pays Québécois vu par ses contemporains*, suivi de *Les Normes de Maurice Séguin*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, p. 81-220.
3. **Deuxième édition** (1999). Pierre Tousignant, dir., *Les Normes de Maurice Séguin. Le théoricien du néo-nationalisme*. Ouvrage préparé par Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, Montréal, Guérin, Éditeur, 1999, p. 99-240 (coll. "Bibliothèque d'histoire" sous la direction d'André Lefebvre).
4. **Version informatisée**. Cours HIST-585. Notes de cours compilées par des étudiants du Département d'histoire. Version 1961-1962. Université de Montréal. Vingt-quatre chroniques. Éditées, présentées et augmentées sous la responsabilité de Bruno Deshaies. Vigile. net <http://www.vigile.net>
5. **Plan détaillé** élaboré par *Le Rond-Point des sciences humaines* (2000) <http://www.rond-point.qc.ca/histoire/seguin/normes-sommaire.html> L'Académie de l'indépendance du Québec (2010) présente un Plan général en trois parties et dix

- chapitres. Une synthèse exceptionnelle du parcours d'un historien sur l'histoire de l'humanité et de « la **grande** histoire **politique** des deux **Canadas** ».
<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/2010/07/les-normes-etablies-par-maurice-seguin.html>
- SÉGUIN, Maurice, *Introduction à l'histoire du Canada*.
Histoire des deux Canadas (Notes de cours compilées par des étudiants, 1961-1962).
 Cours HIST-585 Université de Montréal. Édition informatisée.
 Le PREMIER Canada. 5 cours
 Le DEUXIÈME Canada. 29 cours + 1 supplément
 Édité, présenté et augmenté par Bruno Deshaies.
<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/2008/08/annexion-ou-indpendance-histoire-de.html>
- SÉGUIN, Maurice, *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*.
 2^e éd., Trois-Rivières, Les Éditions Boréal Express, 1971, 67 p. (coll. « 17/60 »).
<http://www.vigile.net/IMG/doc/Vigile-363.30-04-2009.doc>
 Commentaire par Bruno Deshaies, « L'idée d'indépendance au Québec. Fernand Ouellet contre Maurice Séguin il y a 41 ans ! *Dans Vigile.net*, chronique, 9 août 2010.
<http://www.vigile.net/L-idee-d-independance-au-Quebec>
- SÉGUIN, Maurice, *Une histoire du Québec. Vision d'un prophète*.
 Présentation de Denis Vaugeois, Montréal, Guérin, Éditeur, 1995, vii + 215 p. Collection « Les œuvres complètes de Maurice Séguin » sous la direction d'André Lefebvre.
- SÉGUIN, Maurice, *Histoire de deux nationalismes au Canada*.
 Texte établi, présenté et annoté par Bruno Deshaies. *Préface* de Bruno Deshaies.
 Montréal, Guérin, Éditeur, 1997, xxvii + 452 p. Collection « Les œuvres complètes de Maurice Séguin » sous la direction d'André Lefebvre. Ouvrage incomparable où l'auteur décortique le processus d'annexion d'une nation en voie de formation par une autre plus forte et, en même temps, cherche à fournir l'explication historique de la trajectoire de l'acception implicite et explicite de l'annexion subie suite aux conséquences catastrophiques d'une conquête militaire et d'une occupation permanente par un nouveau maître, l'Angleterre d'abord et le Canada-Anglais ensuite. De 1867 à 2011, c'est le même contexte entre le Canada et le Québec. Autrement dit selon Maurice Séguin : « *Toujours au lendemain de 1760. Une défaite organique qui n'a rien perdu de son intensité. Toujours deux Canadas qui ne peuvent se fusionner.* » *Les Normes, Épilogue*, division 2. Renverser radicalement cette situation, tel est le défi pour les indépendantistes.
- VENNE, Michel, dir., *Penser la nation québécoise*.
 Montréal, Éditions Québec Amérique, 2000, 309 p.
- VILAR, Pierre, « Nation. » *Dans* Jacques Le Goff, dir., *La nouvelle histoire*, Paris, La Bibliothèque du CEPL, 1978, p. 438-444, (coll. « Les encyclopédies du savoir moderne »). L'analyse que nous propose Pierre Vilar de la nation se rapproche de Maurice Séguin dans sa tentative de décrire « la nation » dans *Les Normes* parce que le terme peut revêtir plusieurs sens. Séguin décrit quatre sens que peut prendre le mot « nation » tandis que Vilar présente l'« éclairage » (de la psychosociologie, de l'ethnologie, de l'histoire) et l'évolution des étapes de conception du concept après le XV^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, suivie des « controverses autour du fait national » au

XX^e siècle d'une façon historiographique et du thème « marxisme et question nationale » avec référence à Staline. L'article est complété par une rubrique « Lecture » ainsi que de deux renvois, l'un à Dominique Julia sur « Une éducation patriotique » (p. 163-166) et, l'autre, à Roger Chartier, « Henri Pirenne ». Survol précis, concis et clairvoyant. Une communauté d'esprit peut être constatée avec *Les Normes* établies par Maurice Séguin.

REMERCIEMENTS

J'adresse mes premiers remerciements à ma conjointe Anne-Marie qui a accepté, une fois de plus, que j'entreprenne cette recherche angoissante qui m'a conduit dans les abysses de notre histoire comme collectivité nationale. Elle a eu, en outre, le mérite de lire patiemment les premiers jets ainsi que d'apporter sa sensibilité à l'égard des propos soutenus.

Il y a ma participation à l'œuvre collective de monsieur Bernard Frappier, directeur du site Internet *Vigile.net*. Pendant une dizaine d'années, il m'a offert l'occasion d'écrire ce que je voulais dire sur l'indépendance du Québec. Contre vent et marées, je lui dois toute ma reconnaissance.

D'autres personnes aussi méritent d'être signalées. Je pense, en particulier, à *Parfondor* qui m'a encouragé, soutenu et appuyé dans la préparation et la réalisation du projet d'une édition intégrale du cours sur *Les Normes* de Maurice Séguin. Il a été pour moi un collaborateur sincère et stimulant. Cette longue réflexion a facilité la préparation de l'ouvrage actuel sur l'indépendance nationale du Québec

Sur un autre plan, je ne saurais oublier monsieur Raymond Savard qui, à un moment donné, a concouru par ses connaissances linguistiques à peaufiner mes chroniques du jeudi publiées sur *Vigile.net*. Il m'a encouragé, aidé et, de ce fait, il a rendu possible finalement la publication régulière d'une centaine de chroniques hebdomadaires.

À un ancien confrère de l'École normale Jacques-Cartier que j'ai revu, 51 ans plus tard, et qui a cru spontanément en ce que je faisais. Il m'a surtout fait part de l'obligation qui était la mienne de ne pas lâcher. Grâce à ses conseils et après discussions, le choix du thème de l'*Indépendance et interdépendance* est devenu le filon de cet ouvrage. Il s'agit d'André Ledoux, ex-professeur et conseiller pédagogique à la CÉCM, puis Directeur de l'enseignement à l'École d'enseignement supérieur de naturopathie du Québec, de 1992 à 1996, il s'intéresse plus particulièrement à la santé depuis cette époque et aussi de la situation de l'homme et du vieillissement. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur « l'homme en crise ».

Viennent s'ajouter d'autres collaborateurs qui ont eu l'amabilité de lire la première version du manuscrit et qui m'ont fait part généreusement de leurs suggestions. Il me faut nommer Gérard Boutin, professeur en sciences de l'éducation de l'UQAM, Pierre Daviau, de Québec, comptable à la retraite et ardent indépendantiste, Pierre-Louis Lapointe, doctorat en histoire du Québec et résident de Québec pendant de nombreuses années, Charles A. Moreau, un ami passionné par la question nationale et un homme actif en politique, Claude-André St-Pierre, ex-professeur titulaire en agronomie de l'Université Laval et Gilles Verrier, président de Techn'EAU Conseil dans l'Outaouais et un défenseur de la langue française et de l'indépendance ainsi que Hugo St-Hilaire, auteur de *FranKois* et créateur du site Internet *La Ligue pour l'indépendance du Québec*.

Tous ces remerciements seraient incomplets, si je ne rendais pas hommage à l'un de mes professeurs d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, le professeur Maurice Séguin, spécialiste de l'histoire du Canada sous le Régime britannique. Il était un maître de la connaissance historique et, en particulier, des nationalismes et de l'histoire des deux Canadas. Il maîtrisait sa discipline avec une connaissance et une profondeur exceptionnelles. Il fut, selon moi, un éclaircisseur, parce qu'il savait à la fois analyser, critiquer et synthétiser. Il allait au fond des choses. *Les Normes* qu'il a établies constituent la somme de sa conception de l'histoire mais aussi du NATIONAL et de la VIE.

COMMENT CHOISIR L'INDÉPENDANCE NATIONALE DU QUÉBEC

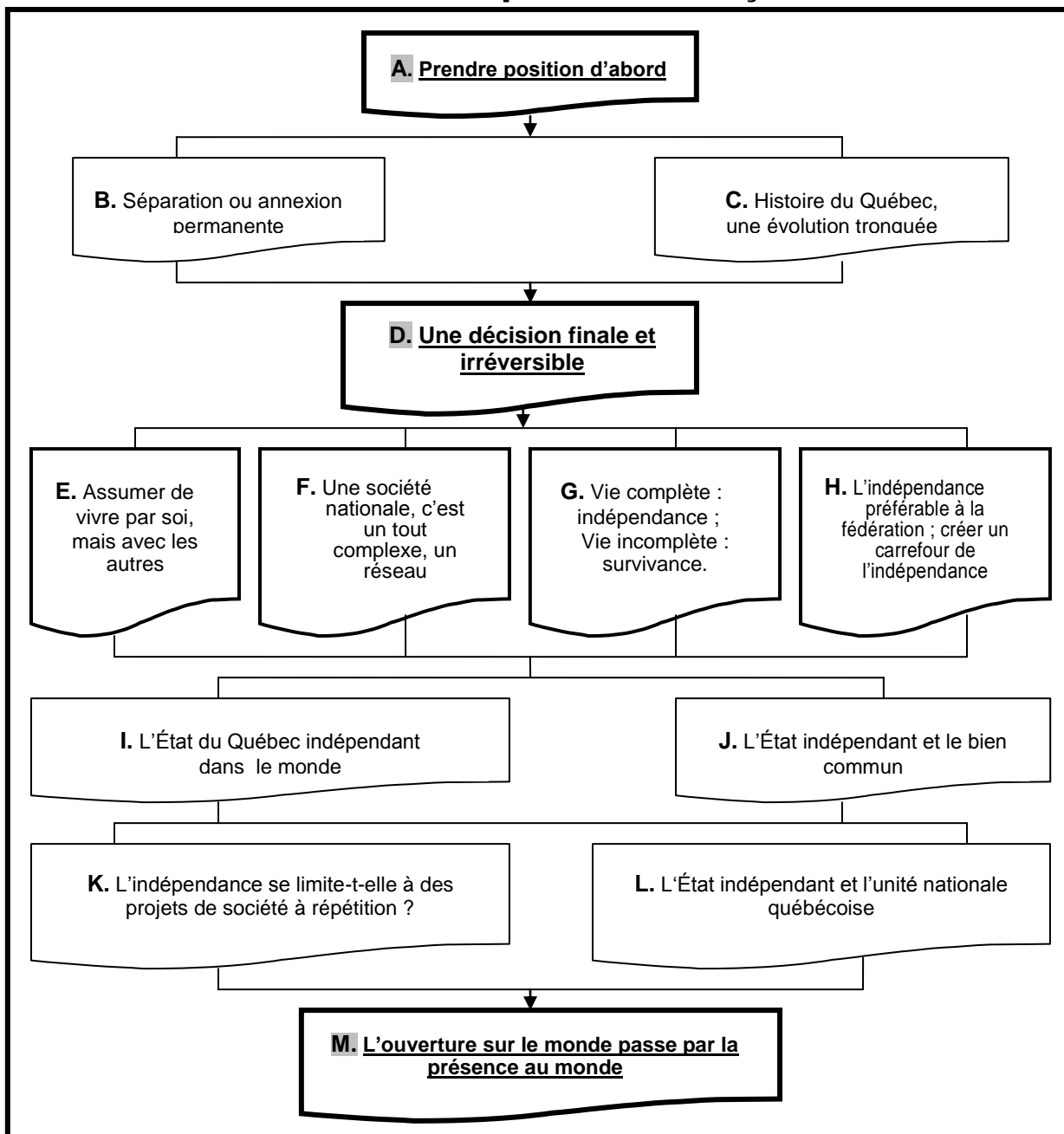
Ces treize leçons insistent sur la nécessité de prendre clairement position d'abord sur le choix de l'indépendance nationale du Québec. Choisir l'autodétermination du Québec est une décision démocratique que les Québécois doivent prendre majoritairement et librement. Accéder à un tel statut comme unité internationale lui assurera sa présence officielle dans les organismes internationaux. Le sentiment national qui en découlera permettra de consolider l'unité nationale québécoise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour une vie complète dans l'indépendance et l'interdépendance. La foi dans ces principes permet de s'ouvrir librement et collectivement sur le monde et rend possible le maintien de l'intégrité de la présence complète du Québec comme nation indépendante dans le monde. Il est capital de comprendre les fondements de l'indépendance nationale et de s'assurer de parler d'une seule voix. Les Québécois détiennent, comme société, les moyens suffisants pour accomplir la réalisation définitive de leur indépendance nationale.

Bruno Deshaies a complété, en 1973, un Doctorat ès Lettres (histoire) au Département d'histoire de l'Université de Montréal. Ses recherches de thèse ont porté sur *l'Évolution des États du Québec et de l'Ontario entre 1867 et 1871*. Au cours de sa carrière, il a enseigné l'histoire et la didactique de l'histoire et il a été aussi responsable de la section histoire à l'École normale Jacques-Cartier entre 1960 et 1969. Par ailleurs, il a été chargé de cours aux Trois-Rivières, à l'Université de Montréal, aux Hautes Études commerciales, à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Chicoutimi. Au Ministère de l'Éducation du Québec entre 1969 et 1977, il a occupé le poste de directeur de la Division de l'enseignement des sciences de l'homme. Pendant de nombreuses années, il a travaillé sur des questions d'organisation scolaire, d'évaluation du marché de l'emploi et de l'évaluation de la qualité de l'enseignement. À la retraite, il s'est consacré à faire connaître la *nouvelle* interprétation de l'histoire du Canada de Maurice Séguin. Il a rédigé 401 chroniques du jeudi sur le site Internet *Vigile.net*. Il a cherché à mieux comprendre le nationalisme québécois et le problème de l'indépendance nationale du Québec.

TREIZE LEÇONS SUR L'INDÉPENDANCE POLITIQUE DU QUÉBEC

Indépendance et interdépendance : Un chemin critique

Plan schématique des treize leçons



NOTE.— Ces Treize leçons sur l'indépendance POLITIQUE du Québec proposent de suivre un parcours logique d'une prise de position initiale à une décision finale et irréversible en vue d'atteindre la fin-en-vue qui réside dans la plénitude des pouvoirs de la nation indépendante au sens intégral, c'est-à-dire la souveraineté interne et externe qui s'accomplit par la présence par soi au monde. Il s'en suit que l'interdépendance sort de cette ouverture au monde grâce à l'égalité de « status » de l'État souverain et de la souveraineté populaire de la nation indépendante. Ainsi, le Québec devient désormais présent par soi au monde et distinct de lui. Libre de l'intoxication fédéraliste, la pensée indépendantiste doit précéder et préparer l'action. [VOIR : Bruno Deshaies, « On se mobilise. Pour promouvoir un gouvernement national du Québec indépendant et déstructurer le gouvernement bicéphale du Québec actuel. » Dans *Vigile.net*, *Chronique*, 20 mai 2004 (cf., <http://vigile.net/archives/ds-deshaies/docs4/179.html>).]